DU
NOUVEAU MINISTÈRE
ET
DE LA NATION.

A quoi bon au premier aspect s'occuper des petits changemens survenus dans l'ordre politique depuis peu? Y a-t-il beaucoup de profit et d'attrait à suivre ces mouvemens incertains et lents, ces intrigues cachées, ces pratiques secrètes qui aboutissent à pousser un homme au faîte, pour en faire trébucher un autre? Non, si l'on s'arrête à la superficie, si l'on se borne au menu du scandale et de l'anecdote. Oui, dès qu'à travers des apparences plaisantes ou puériles, on sait reconnaître de sérieuses leçons.

Car enfin, sur le théâtre politique, on a beau s'opiniâtrer à ne nous jouer que des proverbes, le grand drame du monde est au fond. On peut le masquer, mais non l'anéantir. Le mouvement des lois humaines est perpétuel; le fleuve des idées coule toujours, et ceux qui attendent qu'il tarisse seront surpris par la mort dans cette folle espérance :

Rusticus expectat, dum defluat amnis; at ille
Labitur et labetur in omne volubilis ævum.

Il ne nous semble pas inutile aujourd'hui de jeter quelques regards sur la scène politique, et d'assigner leur valeur aux vicissitudes qui s'y sont produites. Nous pourrons parler des contemporains, mais toujours dans leurs rapports avec les évènemens publics et les choses générales; nous voulons avoir affaire au personnage, et non pas à l'homme même.

Les lois du 9 septembre dernier ont eu des résultats qui ont dû tromper la prévoyance de tout le monde. Elles ont affaibli le pouvoir et non pas ceux contre lesquels elles étaient dirigées.

Le pouvoir a semblé désormais investi d'une dictature qui l'élevait au-dessus de tous les périls et de toutes les craintes. On n'avait plus à s'inquiéter de lui, et la sollicitude publique pouvait se rejeter sur les garanties et les principes qui venaient d'être si cruellement maltraités. D'un autre côté, les opinions ardentes, soit dans leurs regrets, soit dans leurs espérances, contraintes à plus de modération, forcées de supprimer les mots et les noms irritans, revêtirent des apparences paisibles qui déconcertèrent le pouvoir et désarmèrent les ressentimens. Les partis mirent leur amour-propre non plus dans la témérité, mais dans la prudence : ce fut une émulation universelle de finesse et d'habileté.

Cet attiédissement général de toutes les passions a été sensible dans le procès auquel a donné lieu l'attentat du 28 juillet. Le public a assisté à ce drame judiciaire avec une curiosité sans colère et presque sans souvenirs. Il semblait que la catastrophe qui, six mois auparavant, avait désolé Paris, s'était dépouillée de son horreur et n'était plus qu'un cadre destiné à faire ressortir la sombre figure de Fieschi, dont les juges, complices de sa forfanterie, ont fait un héros de théâtre.

Cependant quelque chose de plus sérieux se passait au fond des esprits. D'une part, l'attentat du 28 juillet avait été l'apogée des folles fureurs et des violences aveugles; de l'autre, les lois de septembre avaient comblé la mesure de la dictature parlementaire et légale. On sentit que cette période d'acharnement réciproque touchait à sa fin; elle avait duré cinq ans, s'était terminée à un célèbre anniversaire comme par un coup de tonnerre, et avait eu son dernier écho dans les vindictes de la loi. Désormais la France attendait, des partis comme du pouvoir, d'autres directions et d'autres pensées. Les nations ignorent l'irréconciliable opiniâtreté des discordes et

des ressentimens; elles vivent, elles marchent; chaque jour les instruit et les transforme, elles demandent à tout ce qui prétend les exprimer ou les servir, partis ou pouvoir, de se prêter à ces mouvemens, et sans dementir l'unité qui les anime, d'avoir la souplesse et la fécondité de la vie.

Il faut le reconnaître : quelque peu de cette disposition sociale s'est fait jour dans la sphère officielle. Un épisode financier a démasqué brusquement les situations politiques, et l'ancien cabinet a été culbuté pour faire place à une combinaison dont il faut apprécier la valeur.

Deux hommes ont depuis six ans prêté entre tous au pouvoir l'appui de leur talent, M. Guizot et M. Thiers, tous deux historiens et publicistes, tous deux plus naturellement écrivains qu'orateurs, mais ayant conquis le talent de la tribune et de la parole par une persévérance qu'aiguillonnait la nécessité : souvent à la chambre le premier professe et le second babille, mais tous deux ont fait accepter le genre de leur éloquence, et voilà le triomphe du talent. Pour le fond, tous deux ont long-temps travaillé à la même œuvre; tous deux ont de concert défendu le pouvoir contre les agressions des partis; ils semblaient s'être partagé les rôles et les adversaires; M. Guizot attaquait plus volontiers les passions et la logique armée de l'extrême démocratie, M. Thiers se lançait avec plus de plaisir contre le parti de l'ancienne royauté.

Cette union ne pouvait survivre aux circonstances extraordinaires qui l'avaient amenée, car elle ne sortait pas de la nature des choses. En dépit d'eux-mêmes, les hommes sont dominés par leur origine, et ils dépendent de ce dont ils proviennent. Le choix même que MM. Thiers et Guizot avaient fait de leurs adversaires indiquait cette origine et la situation qui les maîtrisait. Pourquoi M. Guizot répandait-il tant de fiel et de violence contre le parti révolutionnaire, si par cette préférence il ne se trouvait pas d'accord avec lui-même, avec sa conduite passée? Et M. Thiers n'éprouvait pas le moindre embarras à accabler la légitimité, en lui reprochant d'être tombée trois fois, le 10 août 1792, en 1815, en 1830?

La conséquence naturelle de ces différences était que le pouvoir nouveau devait surtout trouver M. Guizot utile dans le danger, dans la crise des luttes et des répressions violentes, mais que cet homme d'état ne pouvait guère survivre à ses propres triomphes; tandis que

son rival, plus heureux, pouvait espérer au-delà de sa vie militante une autre carrière plus paisible où son ambition rencontrerait encore des satisfactions plus profondes.

Il y a deux ans, n'a-t-on pas vu en novembre 1834, six mois seulement après les troubles d'avril, le parti doctrinaire, embarrassé du calme qui régnait autour de lui, tomber sous lui-même. Ce qui vient de se passer en février 1836 n'est que la suite de la même situation, mais plus nette, plus décidée. Il est de la destinée de M. Guizot d'être congédié avec empressement par le pouvoir, sitôt que les nécessités extrêmes touchent à leur terme.

M. Guizot a trop d'esprit pour n'avoir pas cherché à corriger par ses efforts industrieux l'ingratitude de cette situation. On l'a vu, cachant sous un front grave des passions ardentes, substituer, à force de volonté, le ministre calme et travailleur au contre-révolutionnaire ulcéré. Mais malgré cette habileté, dont après tout, les sciences et les lettres ont profité, et qui devait perpetuer sa carrière ministérielle, M. Guizot est tombé encore une fois, blessé par ses propres victoires.

Oui, cet homme d'état a un insigne talent; il a de l'habileté; il a donné à son parti de la tenue, et les apparences de la profondeur; mais pénétrez au fond, il n'a que les dehors de la force et n'en a pas la réalité. Il se vante de comprendre mieux son siècle qu'aucun autre; il l'ignore; il a au fond de son cœur un effroi systématique des progrès de l'homme et du genre humain. Savant illustre, il déclarerait volontiers suspect un mouvement trop vif de la science; il n'aime pas les ténèbres pour lui-même, mais il craint le grand jour pour les autres, et travaille à retenir la société dans une certaine médiocrité de lumière, d'instruction et de bonheur.

Ajoutons à ces dispositions une raideur qui demeure immobile au milieu des transformations sociales. Ainsi M. Guizot a fait à deux ans de distance le meme discours. Le 12 mars 1834 et le 24 mars 1836, il a prononcé la même harangue avec quelques différences que nous relèverons.

Pour les ressemblances, elles sont nombreuses. En 1836 comme en 1834, M. Guizot divise la France en trois camps destinés réciproquement à des hostilités perpétuelles.

En 1834, M. Guizot disait à l'opposition comme en 1836 : « Vous

êtes un vieux parti, il nous faut du nouveau, et vous n'en avez pas. »

Il s'écriait encore, il y a deux ans : le *progrès est avec nous*; et il ne nous disait pas alors ce qu'était le progrès. En 1836, après deux années de réflexions, M. Guizot nous a dit que le progrès était le retour à l'ordre, mais cette fois il ne nous a pas défini l'ordre. Probablement dans deux ans, il nous définira l'ordre par un autre mot dont il se réservera l'explication ultérieure. En vérité, on a mauvaise grace d'accuser ses adversaires de stérilité quand on n'apporte à la tribune et à la France que la fecondité des éditions corrigées de ses premières harangues.

Les différences n'ont pas moins de prix que les ressemblances pour qui veut pénétrer la pensée de cet homme d'état. En 1834, M. Guizot trouvait le parti républicain moins dangereux qu'en 1836; à ses yeux, c'était un parti puéril, surtout dans la nuance de l'école américaine. Deux ans après, M. Guizot l'estime plus redoutable; il travaille, pour ainsi dire, à le relever après l'avoir abattu; on dirait qu'il a besoin de retrouver et de se reconstruire des adversaires.

Mais voici des différences plus tranchées : en 1834, M. Guizot insultait ouvertement le parti du passé. La faction carliste, disait-il, sera long-temps dans l'attitude qu'elle a prise sous vos yeux d'insolence aristocratique et de cynisme révolutionnaire. Il ajoutait encore: Je ne crois pas, pour mon compte, que jamais cette faction ait offert dans son langage, dans son attitude, un *aspect plus immoral, plus répugnant, et j'éprouve un sentiment de dégoût, et je dirais presque d'humiliation, en voyant à quelles paroles peuvent s'abaisser des hommes qui se vantent d'appartenir à la partie la plus élevée de la société.* En 1836, quel contraste! « Le parti carliste, a dit M. Guizot le mois dernier, est un parti qui a de profondes racines dans le passé; c'est le parti de l'ancienne France avec ce qu'elle avait de bon et de mauvais. Un parti qui vient de si loin, et qui reste toujours semblable à lui-même, ne meurt pas en quelques années, parce qu'il convient de dire qu'il est mort. »

Complétons le contraste. En 1834, l'orateur du parti légitimiste répondait avec virulence à M. Guizot. En 1836, M. Berryer, dans ses belles défenses de *la Quotidienne* et de *la Gazette de France*, s'est constamment autorisé du dernier discours de M. Guizot, *dont la*

haute politique sait rendre éclatante justice au passé, et laisse à demi entrevoir un heureux et prochain avenir.

Que s'est-il donc passé depuis deux ans dans l'esprit de M. Guizot? Je crois volontiers qu'ici il est en progrès, en progrès de retour vers le passé. Nous avions donc raison, il y a quatre ans, de lui dire: *Pourquoi ne pas être avec les soutiens du passé?* Il y va maintenant, cet homme d'état : il a trop de logique pour persister dans des inconséquences qui doivent lui être douloureuses.

Dans quels embarras inextricables n'est-il pas engagé, quand il parle de la révolution! Une révolution, dit M. Guizot, c'est un fait *glorieux*, un fait héroïque qui *grandit* les nations, qui en fait des personnages historiques *admirables*, mais c'est aussi pour les peuples une source d'*aveuglement* et d'*orgueil*. Quel amas de contradictions! Voilà les nations *glorieuses*, *grandes*, *admirables* et en même temps *aveuglées!* Le même fait est à la fois une source de lumières et de ténèbres! Nous honorons trop l'esprit de M. Guizot pour croire à la bonne foi de cette proposition. Mais il doit maudire la fatalité d'une situation qui dégrade sa pensée jusqu'à de pareils paralogismes; car enfin l'ambition du ministre n'a pas entièrement étouffé l'amour-propre du penseur, et c'est acheter trop cher la conservation ou la reprise du pouvoir, que de le payer au prix de l'honneur de son génie et de sa raison.

Le monde est partagé entre deux grandes affections, le regret et l'amour du passé, le pressentiment et la soif de l'avenir. Dans ces deux directions il y a de la sincérité, de la force et du talent; dans ces deux directions, on peut se comprendre mutuellement et rencontrer des points de contact et d'harmonie. Mais toujours on est fidèle à son origine; on porte l'empreinte de son baptême. Mais n'être ni dans le passé, ni dans l'avenir, ou plutôt partisan secret du passé, apporter à la cause du siècle, dont le génie est révolutionnaire, un hommage que le cœur dément, encenser le nom et les souvenirs de la révolution en lui déniant ses progrès nécessaires, évoquer par des prosopopées hypocrites les mânes de nos glorieux pères, et donner toujours le pas à l'imitation de la constitution britannique sur les idées françaises : en vérité, ce rôle n'est pas digne du talent et du caractère de M. Guizot. N'a-t-il pas l'ame d'un tory? N'a-t-il pas au fond les mêmes passions politiques que le duc de Wellington? Eh bien! qu'il nous montre son ame et ses

passions! Nous ne lui demandons pas de changer, mais de se dévoiler. Il a commencé : qu'il poursuive; mais plus de ces concessions mensongères, plus de ces politesses forcées à l'esprit du siècle qu'il veut combattre; elles lui coûtent beaucoup, et le servent peu. M. Guizot sera plus redoutable et plus grand, quand il aura planté son drapeau au milieu de l'ancienne France : Châteaubriand et La Mennais ont marché du côté de l'avenir; que M. Guizot aille au passé; c'est ainsi que chaque nature porte ses fruits, et se rend justice devant les hommes.

Nous l'avouons, M. Guizot n'aurait plus à nos yeux la même portée politique, s'il concevait son rôle autrement; car il y aurait de la naïveté de sa part à se croire encore aujourd'hui nécessaire au pouvoir et au gouvernement. Ce publiciste sait trop bien l'histoire pour s'étonner qu'on puisse succomber dans l'arène de l'ambition sous les triomphes qu'on a préparés de ses mains. Il y aurait de la bonhomie ou de la fatuité à se montrer surpris d'une ingratitude, qui souvent est un devoir pour d'augustes personnages. Les temps changent, insensiblement, il est vrai, mais ils changent. Si le pouvoir veut pardonner, meme avec parcimonie, seulement à quelques hommes, n'est-il pas embarrassé d'avoir dans ses conseils un homme, qui dans sa vie politique n'a jamais reconnu la clémence opportune et raisonnable. Si on voulait prendre vis-à-vis l'Europe une attitude un peu plus ferme, et si des possibilités de guerre étaient prévues, la personne qui, en 1815, n'etait pas du côté de la France, pourrait-elle être appelée à la direction d'une politique guerrière?

M. Guizot doit être plus surpris d'avoir été au pouvoir pendant six ans, après une révolution populaire, qu'étonné d'en sortir aujourd'hui. Il a d'excellentes raisons pour soutenir que rien n'est changé, et qu'il faut toujours rester sous les armes; il doit désirer la perpétuité des circonstances extraordinaires qui l'avaient amené et maintenu aux affaires; aussi s'écrie-t-il que tout est seulement commencé, et que tout est à continuer. Mais il s'abuse quand il croit qu'en France, pays de la mobilité, on peut condamner les hommes et les partis à poser toujours de même, à rester dans les mêmes fautes. La restauration ne s'était pas non plus aperçue que tout changeait autour d'elle. De là sa chute. M. Guizot sert-il bien le pouvoir dont il se proclame le soutien le plus ferme, en niant les

changemens opérés dans les esprits? Il y a là un entêtement trop personnel, et M. Guizot a trop l'air de se préférer lui-même à la cause qu'il dit défendre.

« Qu'on ne croie pas, disait récemment M. Thiers à la tribune, que tout ce que nous disons du calme de la France, de son repos, de ses progrès, soit fictif; tout cela est bien réel, le calme du pays l'atteste. » Il y a donc un dissentiment entre M. Guizot et le nouveau ministère. M. Guizot nie le changement; M. Thiers le proclame; il faut mesurer la profondeur de ce dissentiment qui lui-même est un progrès.

Il y a six ans, à la même époque, M. Thiers était rédacteur en chef du *National*; aujourd'hui il est premier ministre. Cette élévation rapide a été le prix d'une aptitude incontestable à la vie politique, d'un esprit facile et brillant, d'une étourderie étincelante qui répare ses fautes et les recommence toujours. La véritable carrière politique de M. Thiers a commencé en 1830 avec la fondation du *National*. Les six premiers mois de 1830 ont été le moment où M. Thiers a le mieux montré le coup d'œil et le génie de l'homme politique. Non-seulement il a pressenti, il a vu l'imminence d'une révolution; mais il a mis sa vie et sa destinée sur cet enjeu; avec un heureux mélange de tact et d'audace, il a indiqué ouvertement ce que, selon lui, le pays devait faire, et comment il devait régler son avenir. Il n'y a peut-être pas d'exemple d'un évènement politique, si bien prévu, si bien mené par un écrivain; et c'est surtout avant de devenir ministre que M. Thiers a été homme d'état.

Rien n'était plus naturel que M. Thiers embrassant le service et la défense du pouvoir qu'il avait élevé. Mais comment devait-il le servir? A quel poste devait-il se placer pour le défendre? Voilà la question.

Quelle carrière neuve et grande où le patriotisme se serait allié avec l'ambition, pouvait s'ouvrir l'historien de la révolution française, s'il l'eût voulu! Rester dans les rangs de la presse où il avait élevé sa célébrité, maintenir au journal qu'il avait fondé son initiative et son autorité; journaliste, obtenir de ses concitoyens la députation; dans la chambre, rester en dehors du gouvernement pour mieux l'éclairer et le servir; se fortifier dans cette situation admirable où il ne pouvait être suspect au pouvoir, où il devait devenir cher au pays, où tout ensemble gouvernemental et populaire,

il pouvait construire l'ordre nouveau. M. Thiers devait se proposer d'être l'homme d'état du côté gauche, de renouveler l'opposition, de lui apporter ce qui lui manquait, la connaissance de l'histoire, l'intelligence des hommes et de l'Europe; il pouvait indiquer au gouvernement ses devoirs nouveaux, l'avertir, et, quand il l'eût fallu, le défendre contre de violentes agressions.

Et non-seulement l'éclat de la popularité s'attachait à ce rôle, mais ce rôle avait encore pour dénouement nécessaire les conquêtes les plus positives de l'ambition. Le pouvoir, le vrai pouvoir, n'arrive pas aux hommes, parce qu'ils se précipitent à sa rencontre; mais il va trouver ceux qui, persévérant avec fermeté dans une situation bien choisie, reçoivent du temps, pour prix de leur judicieuse constance, le signe sacré de la nécessité. Ainsi le veut l'intelligente fatalité des choses humaines. Si M. Thiers, dans les rangs de l'opposition, eût jeté les germes d'un système futur, tant par la plume que par la parole, il fût parvenu à son heure au maniement des affaires, mais fidèle à lui-même, mais le premier, mais arbitre de sa conduite et de sa destinée.

Il n'en fut pas ainsi : M. Thiers conçut autrement sa carrière : on eût dit qu'il avait pris pour règle de conduite de ne jamais marcher seul, de ne jamais être que le second, et de chercher toujours un patron de son talent et de sa fortune. Il fut tour à tour le sous-secrétaire d'état de M. Laffitte, et l'orateur de M. Périer : après la dictature passagère et maladive du célèbre banquier, il s'allia à M. Guizot, céda tour à tour la présidence au maréchal Soult et au duc de Broglie; enfin, aujourd'hui il est en première ligne au pouvoir, et voilà ce qui des l'abord l'a le plus embarrassé. M. Thiers a bien l'habitude d'être ministre, mais il n'a pas encore celle d'être premier ministre : les évènemens, ses adversaires et sa propre conduite lui permettront-ils de la prendre?

La situation où se trouve M. Thiers est pleine de périls, mais de périls qui peuvent devenir heureux pour le talent et l'esprit, en leur servant d'aiguillon. Cet homme d'état n'a plus de milieu entre d'extrêmes succès et des humiliations amères. Il doit sentir qu'entre lui et son ancien *ami* il y a une barrière éternelle. Quelle injurieuse omission M. Guizot a faite du nom de M. Thiers dans sa rancuneuse harangue! Quel contraste avec le langage qu'il tenait quand il annonça à la tribune en 1831 qu'il soutiendrait l'administration de

M. Périer! Alors c'était en lieutenant qu'il s'offrait au ministère; aujourd'hui, c'est en protecteur, et pour mettre le comble à l'orgueil de sa tutelle, il ne nomme même point celui qu'il consent à ne pas attaquer encore. Joignez à ces dédains publics les mépris secrets, les épithètes injurieuses qui s'échappent devant des familiers. De son côté, M. Thiers représente son adversaire comme un homme tellement antipathique à la France, qu'il ne réunirait pas autour de lui trente personnes, si le pouvoir voulait avec fermeté son isolement et sa chute définitive.

Gagner des jours, des mois, parler peu, substituer, le plus possible, à la nécessité de répondre lui-même l'eloquence de M. Sauzet, se ménager le temps nécessaire à certains changemens, dont la précipitation serait une faute; battre ses adversaires, non tant par des paroles que par des faits et des résultats, voilà évidemment le plan de M. Thiers. L'homme qui agit est maître des moyens qu'il emploie; mais le public qui le regarde est juge du but qu'il se propose.

A ceux qui demandent quel est le caractère qui sépare son administration de l'ancienne, M. Thiers tient à sa disposition une belle réponse. Il doit sentir qu'aujourd'hui il y a non-seulement du cœur, mais de l'esprit, à pardonner. La clémence n'est plus ici de la sensiblerie, mais de l'intelligence; pardonnez, pardonnez abondamment. Qui sur la terre peut aujourd'hui avec justice et raison infliger aux hommes la perpétuité des douleurs et des vengeances?

Si M. Thiers a le bonheur de donner à son administration ce premier caractère, il recevra de ce succès une force qui lui permettra de tenir la présidence avec plus de fermeté. Les conjonctures sont sérieuses, et le poste est éminent. Être ministre des affaires étrangères, c'est représenter son pays devant l'Europe; c'est être le dépositaire de son honneur et de sa puissance. Il ne nous déplaît pas que ce représentant soit l'historien de la révolution française, et que MM. de Metternich et de Nesselrode aient à traiter avec le peintre de la convention et des campagnes d'Italie. Mais nous conjurons M. Thiers, au nom de notre dignité et de son propre honneur, de donner désormais à ses brillantes facultés une gravité, une consistance nécessaires. Plus de ces légèretés qui compromettent l'autorité de l'homme d'état, plus de ces mots étourdis qui blessent les espérances et les passions nationales. La nation veut trouver à celui qui la représente devant l'Europe le culte de sa gloire.

Le prédécesseur de M. Thiers, M. le duc de Broglie, avait une probité politique au-dessus de tout soupçon; mais excellent dans la dissertation, il échoua dans le gouvernement, et ne montra ni dextérité pour les affaires, ni amour de notre grandeur. Personne ne refuse à M. Thiers une habileté vive et pénétrante; mais il doit inspirer au pays une haute opinion de son dévouement à son honneur. Nous ne demandons pas à l'historien de la révolution française de se souvenir des chimères du traité de Tilsitt; mais il peut avoir en mémoire les traditions de Campo-Formio. C'est l'occasion ou jamais, pour M. Thiers, de mettre d'accord sa politique et son histoire.

Le champ de la diplomatie n'a jamais été plus vaste, et le génie politique peut s'y déployer à l'aise. M. Thiers est au poste qu'a longtemps convoité son amour-propre; nous souhaitons que ses longs désirs aient été l indice d'une grande vocation. A-t-il fait son choix entre la Russie et l'Angleterre? A-t-il un système qui puisse devenir pour la France une source de force et d'agrandissement? Si M. Thiers peut montrer, dans six mois, à la nation, de notables résultats diplomatiques, il aura trouvé à son ministère la vitalité qui lui manque aujourd'hui.

La carrière politique a été depuis six ans si féconde en naufrages, le nombre des hommes un peu utiles à la patrie si restreint, qu'en vérité on est avide d'assister au succès de quelque chose et de quelqu'un. Nous n'avons aucune raison de désirer l'avortement du nouveau ministère : son président, quelles qu'aient été ses fautes antérieures, n'en est pas moins un homme nouveau, enfant de ses œuvres et de la presse démocratique. M. Thiers peut servir l'intérêt public en s'établissant avec fermeté au centre gauche de la chambre et de la nation. Quand il aura atteint le terme de la session sans avoir engagé de lutte ardente avec l'ancienne majorité, il pourra gouverner librement, et se présenter à la session nouvelle avec des résultats qui caractériseront son ministère en l'affermissant. M. Thiers peut avoir dans six mois une majorité nouvelle aussi unie que l'ancienne : le moment viendra pour lui d'appeler à ses côtés quelques hommes influens par l'esprit et la parole, comme M. Dupin et M. Villemain; alors le ministère centre gauche sera vraiment constitué.

Nous ne saurions blâmer l'opposition de ne s'être pas précipitée

à l'attaque du nouveau ministère, comme elle avait coutume de poursuivre l'ancien. Elle a senti qu'il y avait dans ce changement une amelioration qu'il fallait traiter avec delicatesse. Mais nous aurions désiré qu'elle trouvât un moment opportun pour expliquer sa conduite. Ce soin appartenait naturellement à M. Odilon Barrot: quelle excellente occasion de dévoiler les raisons cachées, mais réelles de la chute de son adversaire le plus obstiné! M. Barrot devait prévenir l'attaque de M. Guizot, et non pas attendre le moment où il serait obligé de la repousser.

Le chef de l'opposition aura toute la puissance que méritent son caractère et son talent, quand il joindra à sa tenue et à sa gravité une volonté plus ardente, quand il se résoudra plus souvent à prendre l'offensive à propos. Que M. Barrot se souvienne de l'effet salutaire et glorieux produit dans le pays par son beau discours au banquet de Thorigny. Ce coup, frappé avec une mesure vigoureuse, relevait les espérances et la foi publique. On peut conseiller à M. Barrot l'audace et l'initiative, parce que la réserve et la modération lui sont naturelles. Évidemment, il ne doit rien faire aujourd'hui qui empêche l'organisation progressive d'un ministère centre gauche; mais il doit aussi expliquer au pays pourquoi il considère le nouveau cabinet comme une amélioration qu'il ne veut pas étouffer, pourquoi il s'abstient de l'attaquer, pourquoi même il pourrait l'appuyer au besoin, tout en s'en distinguant par des principes plus démocratiques, par une politique qui attendra de l'avenir ses applications et ses triomphes.

L'opposition, qui ne manque à coup sûr ni de patriotisme ni de talent, a besoin de se pénétrer davantage de l'esprit qui anime la société et des sentimens qui la font mouvoir. Elle doit, de l'enceinte parlementaire, diriger constamment ses regards sur le pays, et puiser dans l'intelligence de la vie nationale sa force et ses inspirations. Or, nous maintenons que le génie progressif et démocratique du siècle n'est point en déroute, et qu'à travers une carrière laborieuse il n'a jamais rétrogradé.

Sans remonter jusqu'au commencement du demi-siècle que compte bientôt la révolution française, où en étions-nous il y a dix ans? En 1826, nous nous débattions contre un projet de loi aristocratique qui voulait bouleverser le système des successions, et rétablir les substitutions nobiliaires. Tous les principes de la civili-

sation démocratique étaient menacés : la société les vengea et les raffermit par les élections de 1827 et l'insurrection de 1830.

Le fait immense d'un gouvernement nouveau domine la situation et montre la puissance de la volonté sociale. Sitôt après son établissement, les deux partis qui se combattent depuis bientôt cinquante ans offrirent le même spectacle. Ainsi dans le côté droit on vit une partie des royalistes adhérer au gouvernement nouveau; ils étaient loin d'avoir désiré son élévation, mais ils s'y soumirent, tandis que d'autres plus ardens s'entêtèrent à faire tomber sur-le-champ l'usurpation qui les désespérait : aujourd'hui cet épisode de guerre civile est terminé; les tentes sont repliées et les châteaux sont paisibles. Le parti démocratique et libéral se partagea également en deux fractions : la plus considérable se voua à la défense du gouvernement qu'elle avait établi de ses mains, et résolut de le suivre jusque dans ses fautes et ses erreurs; l'autre, moins nombreuse, s'emporta dans des espérances et des précipitations qui ne voulaient connaître ni frein ni délai; elle se perdit par la violence de ses passions généreuses; l'exil et les prisons ont reçu les vaincus.

Il est clair que la société n'a voulu céder aux fantaisies et aux passions de personne; et elle a traité rudement ceux qui demandaient la ruine d'un édifice qui n'était que d'hier. Mais aussi elle n'entend pas persévérer dans les mêmes colères et les mêmes divisions. C'était chez les Grecs une prescription du droit des gens de ne jamais élever sur le champ de bataille où ils avaient eu le malheur de combattre les uns contre les autres des trophées de pierre ou d'airain, de peur d'éterniser le souvenir des discordes civiles. Qui voudrait donc aujourd'hui dans notre pays élever des distinctions qui ne meurent jamais, et parquer les citoyens dans des haines immortelles?

Et ce n'est pas ici la parodie du baiser *Lamourette;* nous exprimons la réalité. La société française est mobile : au moins que cette mobilité porte ses fruits, comme elle a ses inconvéniens. Les violences des cinq dernières années ne sont plus possibles, ni pour les partis, ni pour le pouvoir, et personne d'ailleurs ne saurait désormais y avoir goût. On court un grand danger dans ce pays, quand on le fatigue, et tranchons le mot, quand on l'ennuie par la répétition des mêmes expédiens ou des mêmes discours.

Tout se décompose aujourd'hui dans le monde moral et politi-

que, mais cette décomposition est vigoureuse et non pas corrompue, mais elle est un degré nécessaire à de nouvelles combinaisons de la vie générale. C'est dans cette situation que nous sommes à l'heure qu'il est; tout se transforme et tout est indécis, parce que ce vaste travail n'a commencé que d'hier. Si le pouvoir a l'instinct et le tact de cet état social, il pourra servir utilement la nation : il faut aujourd'hui lui prodiguer, non pas les invectives, mais les avertissemens, et le mettre en demeure de déployer de la force et de l'intelligence.

Le mouvement social ne s'est pas arrêté; mais il a changé d'allure, et sur certains points, d'application. La forme politique a été abandonnée, par beaucoup d'esprits, pour l'étude du fond. Une immense variété est l'aliment et la récompense de ces inquiétudes fécondes des imaginations et des ames. On scrute, on compare les idées et les institutions, on passe des prédications religieuses aux enseignemens de la philosophie, les philosophes parlent de la religion en l'expliquant; les orateurs catholiques peuvent invectiver en passant contre l'esprit du siècle, mais ils n'en prennent pas moins les idées et le langage. On n'entend plus dans les chaires chrétiennes que les mots *progrès, humanité*. De même que, contemporain de Voltaire, Massillon se laissait envahir par le siècle, au moment où il croyait le combattre, de même nos jeunes et éloquens lévites sont poursuivis, aujourd'hui, jusque dans leur orthodoxie la plus affectée, par la philosophie et le juste orgueil de l'intelligence.

> Même aux pieds des autels que je faisais fumer,
> J'offrais tout à ce dieu que je n'osais nommer.

Les idées nouvelles et chères à l'humanité pénètrent partout. La poésie les répand à flots. Écoutez Lamartine, ne joint-il pas au culte des anciens jours un immense amour de l'avenir? Lamartine est le Virgile chrétien. Le poète de Mantoue a souvent revêtu de la suavité des formes antiques les affections et les pressentimens d'une humanité nouvelle; le costume est païen, mais l'ame est d'un homme nouveau. Ainsi a fait notre Virgile; et sous les richesses de la religion qui inspirait Racine, il a caché des pensées et des espérances qui en dépassent le dogme, tout en le réverant. En doutez-vous? Les clameurs des orthodoxes n'ont-elles pas dénoncé M. de

Lamartine à la chrétienté? *L'Univers religieux, la Gazette de France,* n'ont-ils pas déclaré au grand poète qu'il n'était plus chrétien? Il paraît que la voie où se tiennent ces messieurs est si large, que dès qu'un homme grandit, il est obligé d'en sortir. Ne voilà-t-il pas Lamartine relégué avec La Mennais dans les rangs de la philosophie?

Religion, philosophie, institutions politiques, études de l'histoire, travaux d'art et de poésie, tout est donc remué aujourd'hui par l'esprit de la société française. Cinq années de combat ont passé sur le pays; époque finie, usée. La nation recommence une autre phase dont l'histoire future appartient aux efforts et au patriotisme de tous.

LERMINIER.

SALON

DE 1836.

I.

Je ne parlerai que d'un petit nombre d'ouvrages, non par dédain, mais pour ma conscience. Il me semble que la critique ne doit frapper que quand elle espère; car autrement, sévère sans mesure, si elle est juste, elle est inutile, et si elle se trompe, elle nuit. Le médiocre, préférable au faux, oblige à se taire par ses qualités mêmes. On le regarde sans vouloir l'aider. Je ne veux pas me tromper en mal; mon avis entraînera l'éloge, sans que mon silence soit une condamnation.

Les comptes-rendus des journaux n'étant que des opinions personnelles, avant de dire ce que j'approuve, je dois m'expliquer sur ce qui, en général, me semble devoir être approuvé. Non pas que j'aie un système en peinture, car je ne suis pas peintre. Un système, dans l'artiste, c'est de l'amour; dans le critique, ce n'est que de la haine. Mais pour qu'un jugement puisse avoir quelque poids, il faut en dire clairement les motifs.

Je crois qu'une œuvre d'art, quelle qu'elle soit, vit à deux conditions : la première, de plaire à la foule, et la seconde, de plaire aux connaisseurs. Dans toute production qui atteint l'un de ces deux buts, il y a un talent incontestable, à mon avis. Mais le vrai talent, seul durable, doit les atteindre tous deux à la fois.

Je sais que cette façon de voir n'est pas celle de tout le monde. Il y a des gens qui font profession de mépriser le vulgaire, comme il y en a qui n'ont foi qu'en lui. Rien n'est plus fatal aux artistes; car qu'arrive-t-il? qu'on ne veut rien faire pour le public, ou qu'on lui sacrifie tout. Les uns, fiers d'un succès populaire, ne songent qu'au flot qui les entoure, et qui, demain, les laissera à sec. Les conseils qu'on leur donne se perdent dans le bruit; l'équite leur paraît envie. Couronnée une fois, leur ambition meurt de joie; ils craignent d'étudier, de peur de différer d'eux-mêmes, et que leur gloire ne les reconnaisse plus. Les autres, trompés par les louanges de leurs amis, le succès manquant, s'irritent; ils se croient méconnus, mal jugés, crient à l'injustice. « On les delaisse, disent-ils, et pourtant messieurs tels et tels, qui s'y connaissent, les ont applaudis. » Qui ne les goûte pas, ignorant; ils travaillent pour trois personnes; l'orgueil les prend, les concentre, les enivre, et le talent meurt étouffé.

Je voudrais, autant qu'il est en moi, pouvoir combattre cette double erreur Il faut consulter les connaisseurs, apprendre d'eux à se corriger, et se montrer fier de leurs éloges; mais il ne faut pas oublier le public. Il faut chercher à attirer la foule, à être compris et nommé par elle, car c'est par elle qu'on est de son temps; mais il ne faut pas lui sacrifier l'estime des connaisseurs, ou, qui pis est, son propre sentiment.

On se récriera sur la difficulté de réunir deux conditions pareilles. Il est vrai que c'est difficile, car il est difficile d'avoir un vrai talent. Mais qui aime la gloire, doit le tenter. Ne travailler que pour la foule, c'est faire un métier; ne travailler que pour les connaisseurs, c'est faire de la science. L'art n'est ni science ni métier.

Pour soutenir mon assertion, je choisirai quelques exemples. Que ceux qui ne cherchent que la popularité me disent ce qu'ils pensent des ouvrages de Maso Mansuoli, d'Arpino, de Santi Titi, du Laureti, du Ricci et de Zuggari. Ils ont regné en rois sur leur époque; ils ont été les favoris de Pie IV, de Grégoire XIII, de

Sixte V; ils ont été fêtés, enrichis, proclamés immortels; et Zuggari, appelé de Florence sur la demande expresse du pape, a sali de ses fresques la voûte de la chapelle Pauline, qu'avait ébauchée Michel-Ange.

A ceux qui dédaignent la foule, je ne citerai pas de pareils noms, mais je leur demanderai d'en citer un seul qui, glorieux aujourd'hui, ait été, de son temps, méconnu du public. Qui est-ce? J'ai entendu dire qu'on en a trouvé dans l'histoire; ce n'est qu'un rêve, ou pour mieux dire, qu'une gageure faite en haine des sots. Qu'il y ait eu des renommées tardives, je ne le nie pas. Le public est lent à arriver, il ne passe pas par les ruelles; mais s'il y a route, il arrive. Le Corrège, dit-on, mourut pauvre, après avoir vécu presque inconnu. C'est Vasari qui a fait ce conte. Sept écrivains ont prouvé le contraire : Ratti, Tiraboschi, le père Affo, Mengs, Lanzi, l'Orlandi et le Scannelli. Mais la fable, plus poétique sans doute, a prévalu, comme toujours. Parmi les grands artistes de toute espèce, il y en a, certes, de malheureux; Dante, le Tasse, Rousseau, le prouvent. Mais leur génie était-il méconnu? En quoi leur mauvaise fortune a-t-elle, de leur vivant, nui à leurs œuvres? Dante, proscrit, était un demi-dieu, terrible à ses ennemis même. Le Tasse était l'ami d'un roi qui a puni en lui le courtisan, et non le poète. Rousseau, lapidé par la populace, brûlé en effigie dans ses livres, remplissait l'Europe de son nom. Gilbert, ajoute-t-on, et André Chénier, sont morts ignorés. Chénier n'avait point imprimé ses ouvrages; sa mémoire n'accuse que Robespierre. Gilbert avait fait une satire médiocre contre toutes les gloires de son siècle; sa mort est affreuse, et le seul récit en fait horreur. Mais la route qu'il avait prise, il faut l'avouer, mène au malheur : c'est celle de la haine et de l'envie. Ce qu'on plaint en lui n'est pas son talent.

Mais, dira-t-on, mettez le premier venu devant un tableau de Raphaël, et, sans lui dire de qui est ce tableau, demandez-lui ce qu'il en pense. Ne pourra-t-il pas se tromper? Je répondrai d'abord que le public n'est pas le premier venu. Son jugement se compose de cent jugemens, son blâme ou son éloge de cent opinions confondues, mêlées, souvent diverses, mais en equilibre, et réunies par le contact. Le public est comme la mer, le flot n'y est rien sans la fluctuation. Ensuite je dirai : Mettez devant un tableau de Raphaël un homme de son temps. Ce temps était religieux; Raphaël n'a

guère peint que des sujets de religion. En obéissant à son cœur, il travaillait donc pour la foule; et la foule le comprenait donc, puisqu'elle aimait mieux voir la Vierge peinte par lui que par ses rivaux.

Il n'y a pas de plus grande erreur, dans les arts, que de croire à des sphères trop élevées pour les profanes. Ces sphères appartiennent à l'imagination. Qu'elle s'y recueille quand elle conçoit; mais, la main à l'ouvrage, il faut que la forme soit accessible à tous. L'exécution d'une œuvre d'art est une lutte contre la réalité; c'est le chemin par où l'artiste conduit les hommes jusqu'au sanctuaire de la pensée. Plus ce chemin est vaste, simple, ouvert, frayé, plus il est beau; et tout ce qui est beau est reconnu tel, et à son heure. La nature en cela, comme en tout, doit servir de modèle aux arts; ses ouvrages les plus parfaits sont les plus clairs et les plus compréhensibles, et nul n'y est profane. C'est pourquoi ils font aimer Dieu.

Dans l'examen que je vais faire, je m'attacherai donc au principe que je pose, et qui me semble, sauf meilleur avis, une base solide, Lorsque j'ai vu la foule, au salon, se porter devant un tableau. je l'y ai suivie, et j'ai écouté là ce qu'en disaient les connaisseurs; lorsque les artistes s'arrêtaient devant une toile, je m'y suis arrêté avec eux, et j'ai écouté ce qu'en disait la foule. C'est sur cette double épreuve que je fonderai mes jugemens, reconnaissant d'avance, je le répète, que toute espèce de succès prouve, à mon sens, un talent qu'il est impossible de nier.

II.

Le salon, au premier coup d'œil, offre un aspect si varié, et se compose d'élémens si divers, qu'il est difficile, en commençant, de rien dire sur son ensemble. De quoi est-on d'abord frappé? rien d'homogène, point de pensée commune, point d'écoles, point de familles; aucun lien entre les artistes, ni dans le choix de leurs sujets, ni dans la forme. Chaque peintre se présente isolé, et non seulement chaque peintre, mais parfois même chaque tableau du même peintre. Les toiles exposées au public n'ont, le plus souvent, ni mères ni sœurs. On se croirait à ces temps de décadence où l'é-

cole bolonaise, voulant réunir toutes les qualités qui distinguaient Florence, Rome et Venise, amena dans les arts tant de confusion. Ce serait en vain qu'on chercherait, dans une si grande quantité d'ouvrages, à faire quelques classifications; car à quoi servirait de dire, par exemple, il y a tant de tableaux d'église, tant de batailles, et tant de marines? Y a-t-il, à l'époque où nous vivons, un motif quelconque pour que les peintres fassent plutôt des marines que des batailles, ou des saintes familles que des paysages? Ils n'ont pour cela aucune raison probable, sinon que tel est leur caprice, ou qu'on le leur a demandé. On ne peut donc rien classer ainsi; car ce sera autre chose demain, et il en était hier autrement. Peut-on dire encore : là est une série de coloristes, là de dessinateurs? non. Chacun veut être à la fois dessinateur et coloriste, ou peut-être personne n'y pense; car on ne pense guère qu'à l'effet. Remarque-t-on d'ailleurs de ces grandes influences exercées de tout temps par les hommes supérieurs, et de ces volontés génératrices qui, à défaut d'élèves ou de rivaux, se créent du moins des imitateurs? non, ou trop peu pour que la critique puisse en prendre acte. Robert, pour les sujets italiens, M. Cabat pour le paysage, Ingres, Delaroche, sont quelquefois imités. Mais comme ce n'est que pure affaire de forme, et qu'on n'imite en eux rien de nécessaire, il n'en résulte rien d'utile. Cependant, l'unité manquant, trouve-t-on du moins une noble indépendance, et reconnaît-on dans cette multitude bizarre cette liberté de conscience dont la force mène à l'isolement? Je sais qu'on l'a dit, mais je ne le vois pas. Il me semble que le pastiche domine; de tous côtés on peut noter des ouvrages remarquables, où une préoccupation visible altère et contourne la pensée prémière; et je répète ici ce que je viens de dire plus haut : par quel motif? pourquoi imiter tel peintre lombard, espagnol, ou flamand, mort il y a deux ou trois cents ans? non pas que je blâme l'artiste qui s'inspire du maître. Mais, à dire vrai, copier certains fragmens, chercher certains tons qui souvent résultent chez le maître de l'effet du temps sur les couleurs, voir la nature avec d'autres yeux que les siens, gâter ce qu'on sent par ce qu'on sait, est-ce là s'inspirer? Un pareil travail sur soi-meme détruit l'originalité, tandis que l'inspiration véritable la ravive et la met en jeu. Il faut que l'enthousiasme pour les maîtres soit comme une huile dont on se frotte, non comme un voile dont on se couvre. Quand on se sent porté vers un

ancien peintre par l'admiration et la sympathie, quand, en un mot, on sent comme lui, qu'on l'étudie, à la bonne heure; qu'on le regarde, qu'on l'interroge, qu'on cherche comment il rendait sur la toile cette pensée et ce sentiment dont la nature vous est commune avec lui; puis, après cela, qu'on se mette à l'œuvre, et qu'on se livre sur de nouveaux sujets à l'inspiration ainsi appelée. Alors il sera possible qu'on fasse un bon tableau, et ceux qui verront ce tableau ne trouveront pas qu'il ressemble à tel ouvrage connu du maître, mais ils diront que le maître lui-même aurait pu faire ce tableau. Mais le pastiche, au contraire, au lieu de saisir le foyer, rassemble des rayons partiels; au lieu de chercher à pénétrer à travers la forme dans la grande ame de Titien ou de Rubens, il ne s'attache qu'à cette forme, il prend çà et là des figures, des torses, des draperies et des muscles; triste depouille! ce n'est plus l'homme, ce sont les membres de l'homme;

. . . . . Disjecti membra poetæ.

Comment prend-on goût à une pareille tâche, surtout en peinture, où on a affaire à la realité, et où la nature, qui pose devant l'artiste, n'a besoin que des yeux pour aller au cœur?

La première impression, en entrant au salon, est donc fâcheuse et peu favorable. Nous verrons cependant plus tard si cette impression se modifie, et si du défaut même d'ensemble il ne serait pas possible de tirer quelques conséquences générales. Bornons-nous à dire dès à présent que, tel qu'il puisse être chez nous, l'art n'est nulle part en meilleure route. Qui a peu vu est difficile; l'antiquité ou l'éloignement font respecter ce qu'on ignore. Par ennui de l'habitude, on médit des siens; mais quand on passe la frontière, on apprend ce que vaut la France. Il est certain qu'aucune nation, maintenant, n'a le pas sur elle. En matière d'art, comme en d'autres matières, l'avenir lui appartiendra.

III.

Le premier tableau qui s'offre aux regards, et devant lequel la foule se porte, est celui de M. Hesse. Il représente le Vinci venant d'acheter des oiseaux, et leur rendant la liberté.

Il respire sur cette toile un air de fraîcheur qui charme d'abord,

et qui invite à s'arrêter. L'aspect en est gai et aimable; la scène se passe sur un quai, et, si je ne me trompe, à Florence. Un groupe de femmes regarde le peintre, tandis que les marchands, assis à terre, comptent leur argent; un précepteur passe, l'enfant qui l'accompagne à regret se retourne d'un air boudeur; il voudrait bien tenir ces oiseaux. Un autre enfant les suit des yeux dans l'air; le ciel est pur, les figures délicates, les maisons blanches (trop blanches peut-être pour Florence, où tout est bâti avec une pierre brune, mais peu importe); il n'est pas jusqu'aux quatre lignes, qui expliquent ce tableau dans le livret, où l'on ne trouve une naïveté gracieuse :

« Souvent, en passant par les lieux où l'on vendait des oiseaux, de sa main il les tirait de la cage après en avoir payé le prix demandé, et leur restituait la liberté perdue. »

Je ne demanderai pas à M. Hesse d'après quel portrait ou quelle gravure il a peint son principal personnage, celui du Vinci; je l'ai entendu critiquer, et je le trouve bien. On lui reproche de manquer d'expression; mais il me semble que c'est mal raisonner. Quelle expression donner à un homme qui ouvre une cage et délivre des oiseaux? Toute idée profonde eût été niaise, et toute apparence d'affectation sentimentale cent fois plus niaise encore. La figure est calme, jeune et digne; c'est pour le mieux; j'aime cet homme à ronde encolure qui est appuyé sur le parapet du pont, et qui regarde; vrai badaud du temps, avec un grain de philosophie. La vieille femme qui lève la main est parlante, et semble un portrait achevé; mais la première figure du groupe des femmes, habillée de rose, est raide et déplaisante, elle n'a ni hanches ni poitrine; évidemment, dans ce personnage, M. Hesse a pensé aux vieux peintres allemands. Les deux autres femmes, les marchands, sont peints plus simplement; il y a là une touche excellente. Le précepteur a le même défaut que la femme vêtue de rose; les deux enfans sont charmans, pleins de naturel et de finesse. En somme, toutes les têtes sont bien; pourquoi, avec un talent hors de ligne et qui n'a besoin d'aucun aide, se souvenir de ce qu'il y a au monde de moins simple? Pourquoi cette robe rose, qui tombe sur un sol peint avec vérité, fait-elle des plis de convention? A quoi bon songer au gothique, dans un tableau qui est tout le contraire du gothique, c'est-à-dire vivant et gracieux? Du reste, je ne fais cette critique, quelque juste

qu'elle soit, qu'avec restriction, car dans les figures que je blâme, il n'y a que le contour de raide; on sent que la main qui les a peintes est originale malgré elle, et que, débarrassé de quelques légères entraves, le talent de M. Hesse prendra un vol libre et heureux, comme les oiseaux du Vinci.

Je passe devant le tableau de Robert, pour y revenir, et je trouve celui de M. Edouard Bertin. Il a une qualité rare aujourd'hui, de l'élévation et de la sévérité. M. Bertin semble avoir transporté dans le paysage, invention moderne, l'amour de la plastique, cher à l'antiquité. On sent qu'il cherche la beauté de la forme et du contour depuis les masses de ses rochers jusque dans les feuilles de ses arbres qui se découpent sur le ciel. Ses tons sont larges et fins, et la nature, qu'il étudie, est grave et noble sous son pinceau. Ce serait un beau frontispice à un missel qu'une gravure faite d'après son paysage. Je ne chercherai pas ce qui lui manque; rien ne me choque, et tout me plaît.

M. Le Poittevin avait, l'année dernière, exposé sa *Rentrée des Pêcheurs*, à la place même où est son nouveau tableau. Quoique celui-ci ait du merite, la comparaison lui fait tort. Les eaux sont belles et jetées hardiment; mais le sujet, perdu dans une scène trop vaste, ne produit pas l'effet désirable. Cette glorieuse fin du *Vengeur* est vue de trop loin; il faut la chercher. Ce n'est qu'avec de l'attention, et sur l'avertissement du livret, qu'on aperçoit les héros mourans et tout ce désordre de la défaite. Les trois mâts du vaisseau vainqueur, qui apparaissent dans le fond, se lèvent trop droits sur cette mer houleuse; ils ressemblent à un clocher. C'est un bon tableau de marine; mais ce n'est pas tout ce que ce pouvait être.

Le *Passage du Rhin* me semble préférable à la *Bataille de Fleurus*, qui lui sert de pendant dans le grand salon. Il n'y a pas dans la composition de M. Beaume la confusion qui fatigue dans celle de M. Bellangé; mais le paysage est terne, et on ne sait si c'est le soir ou le matin.

La *Vue prise à Naples*, de M. Gudin, est pleine de lumière et de chaleur. J'aime ces pêcheurs couchés sur le rivage, cette teinte matte des maisons, et ce flot mourant qui glisse sur le sable et vient tomber sur le premier plan. Peut-être l'ensemble est-il trop coquet et trop ajusté. C'est du satin et de la moire; mais il est impossible

de n'y pas reconnaître un vrai côté de la nature. Cette vue est bien supérieure à un effet de lune et de coucher de soleil qui est dans la première salle de la galerie. Ce n'est pas que ce dernier tableau manque de vérité; mais il est d'une dimension trop petite pour que les deux effets qui se contrarient n'aient pas quelque chose de bizarre et de puéril. Cette barque, qui se trouve précisément au milieu, comme pour séparer les deux teintes, rend ce défaut encore plus frappant; la même vague, bleue d'un côté, est verte de l'autre. M. Gudin n'a-t-il donc pas songé que lorsque la mer se revêt ainsi de deux nuances opposées, c'est sur une immense échelle et avec des degradations infinies?

Après *un Paysage*, de M. J.-V. Bertin, où l'on retrouve toujours de la grace, *la Plaine de Rivoli*, de M. Boguet, me paraît se distinguer par d'éminentes qualités. On peut lui reprocher de la froideur; et si je suivais toujours la foule, je passerais peut-être sans m'arrêter. Mais il y a dans cette toile un grand travail fait consciencieusement. On sent dans ce vaste horizon je ne sais quoi de pur et de triste. « L'auteur, dit le livret, fut chargé de dessiner ce champ de bataille. Napoléon voulait montrer une *localité* où vingt-cinq mille Français ont battu soixante-dix mille hommes qui occupaient toutes les positions. » M. Boguet a peint cette *localité*, et il avait une belle occasion de l'encombrer de shakos et de gibernes; mais il n'a mis dans la vallée qu'un pâtre et une chèvre. Assurément, il y a dans cette pensée, fût-elle involontaire, quelque chose du Poussin.

Sans la loi que je me suis imposée de constater tous les succès, j'aurais voulu ne pas parler du *J.-J. Rousseau*, de M. Roqueplan, car je reconnais à ce jeune peintre beaucoup d'habileté. S'il devient jamais sincèrement amoureux de la nature, il sentira la différence qu'il y a entre la popularité et la mode. Watteau est aux grands maîtres de la peinture ce qu'est à une statue antique une belle porcelaine de Saxe. M. Roqueplan est coloriste. Qu'il prenne garde d'être à Watteau ce qu'est à une porcelaine de Saxe une jolie imitation anglaise.

La *Retraite de Russie*, de M. Charlet, est un ouvrage de la plus haute portée. Il l'a intitulé *épisode*, et c'est une grande modestie; c'est tout un poème. En le voyant, on est d'abord frappé d'une horreur vague et inquiète. Que représente donc ce tableau? Est-ce

la Bérésina, est-ce la retraite de Ney? Où est le groupe de l'état-major? Où est le point qui attire les yeux, et qu'on est habitué à trouver dans les batailles de nos musées? Où sont les chevaux, les panaches, les capitaines, les maréchaux? Rien de tout cela; c'est la grande armée, c'est le soldat, ou plutôt c'est l'homme; c'est la misère humaine toute seule, sous un ciel brumeux, sur un sol de glace, sans guide, sans chef, sans distinction. C'est le désespoir dans le désert. Où est l'Empereur? Il est parti; au loin, là-bas, à l'horizon, dans ces tourbillons effroyables, sa voiture roule peut-être sur des monceaux de cadavres, emportant sa fortune trahie; mais on n'en voit pas même la poussière. Cependant cent mille malheureux marchent d'un pas égal, tête baissée, et la mort dans l'ame. Celui-ci s'arrête, las de souffrir; il se couche et s'endort pour toujours. Celui-là se dresse comme un spectre et tend les bras en suppliant : « Sauvez-moi, s'écrie-t-il, ne m'abandonnez pas! » Mais la foule passe, et il va retomber. Les corbeaux voltigent sur la neige, pleine de formes humaines. Les cieux ruissellent, et, chargés de frimas, semblent s'affaisser sur la terre. Quelques soldats ont trouvé des brigands qui dépouillent les morts; ils les fusillent. Mais de ces scènes partielles pas une n'attire et ne distrait. Partout où le regard se promène, il ne trouve qu'horreur, mais horreur sans laideur, comme sans exagération. Hors *la Méduse* de Géricault et *le Déluge* du Poussin, je ne connais point de tableau qui produise une impression pareille, non que je compare ces ouvrages, différens de forme et de procédé; mais la pensée en est la même, et (l'exécution à part) plus forte peut-être dans M. Charlet. Il est un des premiers qui ait peint le peuple, et il faut convenir que ses spirituelles caricatures, tout amusantes qu'elles sont, n'annonçaient pas ce coup d'essai. Je le loue avec d'autant plus de confiance, que je ne crois pas que la louange puisse lui faire du tort et le gâter; je n'en veux d'autre preuve que la vigueur et la simplicité de sa touche. Avec quel plaisir, en examinant sa toile, j'ai trouvé dans les premiers plans des coups de pinceau presque grossiers! Comme ces sapins sont faits largement! De près, on croit voir une ébauche; mais dès qu'on recule, ils sortent du tableau. D'ailleurs, nulle préoccupation; aucun modèle n'a pu servir, ni à la conception de l'ouvrage, ni à l'effet, ni à l'arrangement. C'est bien une œuvre

de ce temps-ci, claire, hardie et originale. Il me semble voir une page d'un poème épique écrit par Béranger.

Le portrait de Mlle R..., de M. Champmartin, n'est pas des meilleurs qu'il ait faits, et on doit doublement le lui reprocher; car si son tableau ne plaît pas, ce n'est pas la faute de son modèle. Le portrait de la marquise de M... vaut mieux; il est habilement exécuté. Les contours du front et du visage sont pleins de douceur et bien *fondus*. La main droite n'est pas heureusement posée; en voulant vaincre la difficulté, le peintre a trop accusé les plis de la peau; cette main a dix ans de plus que l'autre. Le portrait de M. D... est, à mon avis, le plus remarquable des trois, quoiqu'il ne soit pas le plus remarqué. Il y a, en général, dans les ouvrages de M. Champmartin, un éclat de couleur et une absence de plans, qui, je lui demande pardon du terme, donnent parfois à ses personnages l'air d'un joujou de Nuremberg. Qu'il ne croie pas pourtant que je plaisante, lorsqu'il s'agit de son talent. Je lui reprocherai plus sérieusement de se souvenir de Lawrence, surtout dans ses fonds; pour quoi faire? Ces demi-paysages, à peine entrevus, ces draperies, faites d'un coup de brosse, et qui ne sont vraies que pour un myope, ne sont pas le beau côté de la manière de Lawrence. C'est du convenu; M. Champmartin en a moins besoin que tout autre. J'ai vu dernièrement, au faubourg Saint-Germain, un portrait du jeune fils de la marquise de C..., peint par lui, et je n'ai qu'à le féliciter de l'effet du temps sur ses couleurs : elles acquièrent une rare solidité, sans perdre de leur prestige.

Je pourrais faire à M. Decaisne un beau compliment sur son *Ange gardien*. Durant les premiers jours où je visitais le Musée, je consultai l'un de nos poètes, et, si je ne craignais de le nommer, j'ajouterais que c'est le premier de tous. Après *Robert*, *l'Ange gardien* l'avait surtout frappé. « Dites hardiment, me répondit-il, que c'est un des plus beaux tableaux du salon. » J'ai cependant entendu depuis bien des critiques sur cet ouvrage : on veut retrouver dans l'enfant endormi un souvenir de Rubens; on reproche à l'ange d'être vêtu de soie, on le voudrait en robe blanche : on se rappelle certaines toiles du même auteur, qui étaient loin de valoir celle-ci; on les compare, on les oppose; enfin on dit que tout est médiocre; mais, pour profiter du conseil, je dirai hardiment

qu'on ne me convainc pas. La tête de l'ange est admirable, dans toute la force du terme; le reste est simple et harmonieux. Le sujet d'ailleurs est si beau, qu'il est de moitié dans l'émotion qu'on éprouve; un enfant couché dans son berceau, une mère qu'assoupit la fatigue, et un ange qui veille à sa place. Quel peintre oserait être médiocre en traitant un pareil sujet? la palette lui tomberait des mains. Que M. Decaisne conserve la sienne; et, s'il m'est permis de lui parler ainsi, qu'il regarde attentivement ce qu'il vient de faire. On dit que la tête de son ange est celle d'un enfant de quatorze ans; je souhaite que cette supposition soit vraie: elle prouverait beaucoup en faveur du peintre. Le grand principe qu'a posé Raphaël, et qui a fécondé tout un siècle, n'était pas autre que celui-ci: Se servir du réel pour aller à l'idéal. Il n'en a pas fallu davantage pour couvrir l'Italie de chefs-d'œuvre, et l'embraser du feu sacré. Quelle que soit la route qui ait conduit M. Decaisne au résultat qu'il nous montre aujourd'hui, il est arrivé. Qu'il saisisse cette phase de son talent; qu'il renonce pour toujours à ce cliquetis de couleurs, à ces petits effets mesquins, qu'il a cherchés, naguère encore, dans ses portraits; qu'il prenne confiance en son cœur, et, en même temps, qu'il se défie de sa main. Que les yeux calmes de son ange lui apprennent qu'il n'y a de beau que ce qui est simple. Qu'il ne veuille pas faire plus qu'il ne peut, mais qu'il soit ce qu'il doit être. Puisse-t-il trouver souvent une inspiration aussi heureuse? S'il voit des gens qui passent devant sa toile, et qui se contentent de ne pas dédaigner, qu'il laisse ceux-là aller à leurs affaires, ou se pâmer devant le bric-à-brac. Le temps n'est pas loin où le romantisme ne barbouillera plus que des enseignes. Si j'adresse à M. Decaisne, que je ne connais pas, ces conseils, peut-être un peu francs, c'est que j'ai été, sur une autre route, assurément plus dans le faux que lui; je n'ai pas fait son *Ange gardien*, mais je le sens peut-être mieux qu'un autre. Je le louerais moins si l'auteur avait mieux fait jusqu'à présent; mais qu'il tienne bon, et prenne courage; le cœur, quand il est sain, guérit toujours l'intelligence.

Le portrait du maréchal Grouchy, de M. Dubufe, atteste un progrès louable dans sa manière. Il est ressemblant; et, pour l'exécution, il n'y a point de reproches à lui faire. Il y a loin de là à ces tristes poupées qu'il habillait de satin blanc, et qu'il appelait regrets ou souvenirs.

L'Angelus du soir, de M. Bodinier, est une composition suave et pleine de mélancolie. Les teintes du soleil couchant, la sombre verdure de la campagne, les chiens blancs, le vieillard à genoux, le troupeau, tout est bien rendu. J'aime surtout ce berger debout, dont la tête se détache en noir sur l'horizon. C'est une idylle que ce petit tableau. Le sentiment qu'il éveille est si vrai, que la scène qu'il représente semble familière à tout le monde; cependant elle était difficile à exécuter. Les Napolitaines sont de bonnes études; mais ce sont trop des études seulement. *Le Repos à la fontaine* a le même mérite que *l'Angelus*, quoiqu'à un degré moins éminent; en somme, parmi tant de peintres que l'Italie a inspirés, M. Bodinier, à côté de Robert, de Schnetz et d'Horace Vernet, a su se marquer une place choisie. On ne peut ni l'oublier ni le confondre, et ne forçant jamais son talent, chaque tableau signé de lui est reconnu et adopté de tous.

La grande toile de M. Larivière ne me plaît pas, et j'en ai du regret; car c'est un immense travail dans lequel il y a de bonnes parties. Mais j'ai beau faire, ces grandes parades m'attristent, et je les laisse à plus robuste que moi.

J'entreprendrai cependant de parler des batailles de M. Horace Vernet, et, quoiqu'elles soient passablement longues, j'y adjoindrai celle de *Fontenoy*. Ce n'est pas là une petite affaire; mais je tâcherai d'être plus court que lui.

J'ai dit, en commençant cet article, que tout succès populaire prouvait, à mon avis, un incontestable talent. Il m'est impossible, en ceci, de partager une opinion émise autrefois dans la *Revue des Deux-Mondes*. Je ne puis comprendre par quelle raison une foule qui se renouvelle sans cesse, dont les jugemens sont si variables, et que tant d'efforts cherchent à attirer de tous côtés, se donnerait le mot pour admirer au hasard, entre mille, un homme que rien ne distinguerait de ses rivaux. Si on prétend que la politique et la passion s'en mêlent, je le veux bien; mais cette passion et cette politique, n'y a-t-il qu'un seul homme qui cherche à les flatter? Lorsque M. Horace Vernet, en butte à une censure odieuse, ouvrit les portes de son atelier, je conviendrai certainement que la circonstance lui fut favorable; mais quoi! n'y avait-il que lui? Le général Lejeune, par exemple, qui pense maintenant à ses tableaux? ils ont eu un succès d'un jour; pourquoi ne parle-

t-on plus de lui, et parle-t-on toujours d'Horace Vernet? c'est que le général Lejeune n'avait affaire qu'à la mode, et Horace Vernet à la popularité. Ce que je dis là pour un peintre, je le dirais, s'il s'agissait de littérature, pour deux hommes qu'on lui compare, MM. Scribe et Casimir Delavigne, talens avérés et positifs qu'attaquent des feuilletons désœuvrés. Le succès des *Messéniennes* ressemble beaucoup à celui des premières *Batailles* d'Horace Vernet. Aussi leur adresse-t-on quelquefois des critiques du même genre. Pour moi, qui sais encore par cœur les strophes qui commencent ainsi :

Eurotas, Eurotas, que font ces lauriers-roses
Sur ton rivage en deuil par la mort habité?

J'avoue que je ne puis me figurer que ce soit par passion politique que je les ai apprises au collége, lorsque j étais en quatrième; mais ce n'est assurément pas par passion politique que je les trouve encore très belles, et que je les ai récitées l'autre jour à souper à des amis qui sont de mon avis.

Mais sans plaider plus long-temps cette cause, et en reconnaissant d'abord à M. Horace Vernet la juste réputation qu'il s'est acquise, faut-il le citer à un autre tribunal, et lui demander un compte sévère de ces ouvrages si applaudis? Cette question peut être posée; mais j'y repondrais négativement. M. Vernet n'est pas un jeune homme, et encore moins un apprenti; ses défauts mêmes sentent la main du maître : il les connaît peut-être aussi bien que nous; il sait ce que sa facilité doit entraîner de négligences, et ce que la rapidité de son coup de pinceau doit lui faire perdre en profondeur; mais il sait aussi les avantages de sa manière, et, en tous cas, il veut être lui. Qui peut se tromper à ses tableaux? il n'y a que faire de signature; et cette seule preuve annonce un grand talent.

Le monde ne se doute guère que les réputations qu'il a consacrées sont remises en question tous les jours; que de gens, vivant à Paris, s'occupant des arts, et capables d'en juger, seraient étonnés si on leur lisait tout ce qui s'imprime sur les écrivains ou sur les peintres qu'ils préfèrent!

On voit, d'après ce que je viens de dire, que je ne m'appliquerai point à un examen approfondi des quatre *Batailles* que j'ai nom-

mées plus haut. Il me suffira de les citer et de remarquer que ce qu'on y peut trouver de plus blâmable, c'est le titre qu'on leur a donné; car ce ne sont pas des batailles, d'abord parce qu'on ne s'y bat point, et on ne pouvait pas s'y battre, puisque l'Empereur est là en personne.

A Iéna, l'Empereur entend sortir des rangs de la garde impériale les mots : *En avant!* « Qu'est-ce? dit-il, ce ne peut-être qu'un jeune homme sans barbe, qui veut préjuger de ce que je dois faire. » Tel est le sujet du premier épisode. Voyons ce qu'en fait M. Vernet : il lance l'Empereur au galop, Murat le suit, la colonne porte les armes. Un soldat pris d'enthousiasme crie en agitant son bonnet; l'Empereur s'arrête : le geste est sévère, l'expression vraie; et sans aller plus loin, n'y a-t-il pas là beaucoup d'habileté? Quel effet eût produit, je suppose, l'Empereur à pied, les mains derrière le dos? ou quelle que fût sa contenance, quel autre geste eût mieux rendu l'action? Ce cheval ardent qui trépigne, retenu soudain par une main irritée, cette tête qui se retourne, ce regard d'aigle, tout fait deviner la parole. Cependant, dans le creux d'un ravin, les grenadiers défilent en silence; au-delà du tertre, l'horizon. Assurément, je le répète, ce n'est pas la bataille d'Iéna; mais c'est le sujet, tel qu'il est donné, conçu adroitement et nettement rendu. Voudriez-vous voir une plaine? l'armée? que sais-je? pourquoi pas l'ennemi? et l'Empereur perdu au milieu de tout cela? eh! s'il était si petit et si loin, on n'entendrait pas ce qu'il dit.

David disait à Baour-Lormian : « Tu es bien heureux, toi, Baour, avec tes vers, tu fais ce que tu veux; tandis que moi, avec ma toile, je suis toujours horriblement gêné. Supposons que je veuille, par exemple, peindre deux amans dans les Alpes. Bon. Si je fais deux beaux amans, des amans de grandeur naturelle, me voilà avec des Alpes grosses comme rien; si au contraire je fais de belles Alpes, des Alpes convenables, me voilà avec de petits amans d'un demi-pied, qui ne signifient plus rien du tout! Mais toi, Baour, trente pages d'Alpes, trente pages d'amans; t'en faut-il encore? trente autres pages d'Alpes, trente autres pages d'amans, etc. »

Ainsi parlait le vieux David dans son langage trivial et profond, faisant la plus juste critique des critiques qu'on lui adressait. M. Vernet pourrait en dire autant à ceux qui lui demandent autre chose que ce qu'il a voulu faire. Puisque l'acteur est Napoléon,

et puisque l'action est exacte, que voudriez-vous qu'il vous montrât entre les quatre jambes de son cheval?

Ceci s'applique également à l'episode de Friedland et à celui de Wagram. Le vrai talent de M. Vernet, c'est la verve; à propos du premier de ces deux tableaux, je ne dirai pas : Voyez comme ce coucher du soleil est rendu, voyez ces teintes, ces dégradations, ces étoffes ou ces cuirasses; mais je dirai : Voyez ces poses; voyez ce général Oudinot qui s'incline à demi pour recevoir les ordres du maître; voyez ce hussard rouge, si fièrement campé, ce cheval qui flaire un mort; à Wagram, voyez cet autre cheval blessé, cette gravité de l'Empereur qui tend sa carte sans se détourner, tandis qu'un boulet tombe à deux pas de lui. A Fontenoy, voyez ce roi vainqueur, noble, souriant, ces vaincus consternés; comme tout cela est disposé, ou plutôt jeté, et quelle hardiesse! Certes il n'y a pas là la conscience d'un Holbein, la couleur d'un Titien, la grace d'un Vinci; ce n'est ni flamand, ni italien, ni espagnol; mais à coup sûr, c'est français. Ce n'est pas de la poésie, si vous voulez; mais c'est de la prose facile, rapide, presque de l'action, comme dit M. Michelet. En vérité, quand on y pense, la critique est bien difficile : chercher partout ce qui n'y est pas, au lieu de voir ce qui doit y être! Quant à moi, je critiquerai M. Vernet lorsque je ne trouverai plus dans ses œuvres les qualités qui le distinguent, et que je ne comprends pas qu'on puisse lui disputer; mais tant que je verrai cette verve, cette adresse et cette vigueur, je ne chercherai pas les ombres de ces précieux rayons de lumière.

La *Bataille de Fontenoy* m'amène à parler de M. Couder. Sa scène de Lawfeldt, considérée en elle-même et à part, est un ouvrage recommandable. Le roi et le maréchal de Saxe sont largement peints, et leurs habits sont en beau velours. Le vicomte d'Ligonier et les soldats qui l'amènent forment un groupe sagement composé. Mais reconnaît-on sur cette toile la touche de l'auteur du *Lévite?* pourquoi ce tableau, qui a du mérite, diffère-t-il si étrangement de son aîné qui le vaut bien? est-ce une manière nouvelle que M. Couder vient d'adopter, et le premier tableau que nous aurons de lui sera-t-il fait dans cette manière? non; M. Couder a peint pour Versailles une *Bataille de Louis XV*, et il a cherché, dans son exécution, à se rapprocher des peintres du temps de Louis XV. Je suis fâché

de retrouver, à côté de qualités solides, ce démon du pastiche qui me poursuit.

Ce n'est pas le manque d'une manière reconnaissable que l'on peut reprocher à M. Delacroix. C'est encore un homme, à mon avis, dont il ne faut pas chercher les défauts avec trop de sévérité. Pour parler de lui équitablement, il ne faut pas isoler ses ouvrages, ni porter sur tel ou tel de ses tableaux un jugement définitif; car dans tout ce qu'il fait il y a la même inspiration, et on le retrouve toujours le même dans ses plus beaux succès comme dans ses plus grands écarts. J'avoue que cette identité constante, quand je la rencontre, me rend la critique difficile; je serai aussi sévère qu'on voudra pour une œuvre qui se présente seule, qui ne tient à rien, que rien n'amène ni ne doit suivre; mais je ne puis m'empêcher de respecter ce lien magique, cette force plus forte que la volonté même, qui fait qu'un homme ne peut lever la main, sans que sa main ne le trahisse, et sans que son œuvre ne le nomme; je juge chaque ouvrage d'un peintre sans manière, comme je jugerais celui d'un mort; je n'y vois rien que ce qui est devant mes yeux; si je trouve alors un muscle de travers, un bras cassé, je suis impitoyable; je m'écrierai que c'est detestable, insupportable, ou, pour mieux faire, je m'en irai regarder autre chose. Mais dans un talent identique, il me semble qu'en parlant du passé, je parle aussi de l'avenir; je sens que j'ai affaire à un vivant, et en blâmant ce que je vois, j'ai peur de blâmer ce que je ne vois pas encore, ce qui va arriver tantôt; et notez bien que M. Delacroix, de qui il s'agit maintenant, imite quelquefois. On se souvient de cette grande toile de Sardanapale, où il était clair que l'auteur avait cherché à se rapprocher de Rubens. Eh! mon Dieu, c'était bien inutile, aussi le résultat l'a-t-il trompé. Mais c'est une belle victoire que de se tromper impunément. M. Delacroix peut demain, s'il veut, se mettre à imiter Michel-Ange, comme il a imité Rubens. Après demain, il imitera Rembrandt, et dimanche, le Caravage; mais lundi tout sera fini; il s'ennuiera de ce travail aride, et vaincu par sa propre force, redeviendra lui-même à son premier coup de pinceau.

Il y a dans le *Saint Sébastien* des défauts qui frappent le public; je les reconnais, et ne les signalerai pas; car le *Saint Sébastien* est le frère d'une famille déjà nombreuse, et je ne veux pas dire du mal

du *Massacre de Scio*, ni de cette *Liberté* que M. Auguste Barbier seul pourrait décrire, ni des *Anges du Christ aux Olives*, ni du *Dante*, ni du *Justinien;* et je serais bien plus fâché encore de dire du mal du premier tableau que M. Delacroix peut nous faire, de son plafond que je n'ai pas vu, de ses projets que je ne connais pas.

On a voulu faire de M. Delacroix le chef d'une école nouvelle, prête à renverser ce qu'on admire, et à usurper un trône en ruines. Je ne pense pas qu'il ait jamais eu ces noirs projets révolutionnaires. Je crois qu'il travaille en conscience, par conséquent sans parti pris. S'il a un système en peinture, c'est le résultat de son organisation, et je n'ai pas entendu dire qu'il cherche à l'imposer à personne : aussi ne le blâmerai-je pas d'aimer Rubens par-dessus tout; je partage son enthousiasme sans partager ses antipathies, et j'aime Rubens, quoique j'aime mieux Raphaël. Mais fussé-je l'ennemi déclaré de la manière de M. Delacroix, je n'en serais pas moins surpris qu'on ait, au jury d'admission, refusé un de ses tableaux. Je ne connais pas son *Hamlet*, et je n'en puis parler d'aucune façon; mais quelques défauts que puisse avoir cet ouvrage, comment se peut-il qu'on l'ait jugé indigne d'être condamné par le public? est-ce donc la contagion qu'on a repoussée dans cette toile? est elle peinte avec de l'aconit? Il semble que tant de sévérité n'est juste que si elle est impartiale; et comment croire qu'elle le soit, lorsqu'on voit de combien de croûtes le Musée est rempli? Mais ce n'est pas assez que de tous côtés on trouve les plus affreux barbouillages; on a reçu jusqu'à des copies, que le livret donne pour originaux. J'ai noté un de ces vols manifestes, au n° 1491. On y trouve un tableau, intitulé *une Bacchante*, de M. Poyet; or ce tableau est une copie, et une très mauvaise copie d'un magnifique ouvrage de David, qui appartient à M. Bouchet.

Je passe devant le tableau de M. Steuben, et puisque je parle de tout ce qu'on regarde, je conviens qu'on regarde sa *Jeanne-la-Folle*, mais j'en reviens à mon opinion; la mode n'est que l'apparence de la popularité, qui, elle-même, n'est pas toujours sûre. M. Steuben a, dans la galerie, un petit portrait d'une jeune fille qui sourit, appuyée sur son coude. Cette étude fine et naïve vaut mille fois mieux que ces grands mélodrames où on entasse le clinquant, et où l'œil cherche le trou du souffleur.

MM. Vauchelet, Alaux, Caminade, Rouillard, Saint-Evre, Le-

paulle, Gallait, ont exposé des portraits historiques faits pour le Musée de Versailles. Dans quelques-uns de ces portraits se retrouve toujours le même défaut, l'imitation des peintres contemporains des personnages représentés.

Le *Christ au tombeau* de M. Comeyras ne manque certainement pas de talent. Mais, bon Dieu, quelle étrange couleur! ces gens-là sont de cuivre et d'étain. Comment ne s'aperçoit-on pas que ce qui donne aux vieux tableaux des maîtres ces teintes qu'on imite, c'est le temps et la dégradation?

Avant de sortir de la grande salle, il ne me reste plus qu'à parler de *la Bataille des Pyramides;* je retrouverai M. Granet dans la galerie, et je reviendrai pour Robert. C'est avec respect et avec douleur qu'il faut prononcer le nom de Gros. Ce doit être aussi avec ces deux sentimens que M. Debay, son élève, a terminé l'œuvre, laissée imparfaite, du plus grand peintre de notre temps. Elle ne vaut pas, à beaucoup près, les autres; mais c'est la dernière page d'un si beau livre, que sa seule ressemblance avec le reste doit l'ennoblir et la consacrer.

IV.

Nous voici dans la galerie. J'aime la *Venise* de M. Flandin. Il a du moins fait sa lagune tranquille, et non agitée comme une mer, comme on s'obstine à nous la peindre en dépit de la vérité; car, n'en déplaise au Canaletto lui-même, la lagune est toujours dormante, hors dans les jours de grande tempête; encore ne s'émeut-elle guère aux entours de la Piazzetta. Puisque je fais de la science, je rappellerai à M. Flandin que l'ange du campanille de Saint-Marc est doré, et non pas blanc. Mais ne voilà-t-il pas une belle remarque! Les tons sont justes, les ombres bien jetées; c'est bien le moment du coucher du soleil.

Le *François de Lorraine* de M. Johannot, quoique assez habilement exécuté, a encore ce défaut inexorable qui dépare tant de toiles cette année. C'est évidemment un pastiche de Rubens.

Tout le monde se souvient du *Tobie* exposé l'année dernière par M. Lehmann. Il y avait, dans ce début, non-seulement tout ce qui annonce un beau talent, mais encore ce qui le constitue. C'était à la fois une espérance et un résultat. Aussi n'avait-on pas manqué d'encourager le jeune artiste; sa *Fille de Jephté* a fait changer quel-

ques journaux de langage, et il ne faut pas qu'il s'en étonne ni en même temps qu'il s'en inquiète. S'il regardait les critiques qu'on lui adresse comme injustes et mal raisonnées, il aurait tort, et s'engagerait peut-être dans une route qui n'est pas la vraie. Mais il se tromperait plus encore si, en reconnaissant la justice des critiques, il se laissait décourager. Le public ne blâme dans son ouvrage que de certaines parties, qu'en effet il me semble impossible d'approuver. Pour parler d'abord des defauts matériels, il y a, dans les sept figures de ses femmes, une monotonie qui fatigue; elles se ressemblent toutes entre elles, plus ou moins, une exceptée, qui est charmante, et dont la beauté fait tort à ses sœurs; c'est celle qui est assise et inclinée à la droite de la fille de Jephté. Toutes les autres (je suis fâché de faire une remarque qui a l'air d'une plaisanterie), toutes les autres ont la tête trop forte, et M. Lehmann connaît sans doute trop bien l'antique pour ne pas savoir que la grosseur de la tête est incompatible avec la grace des proportions; en outre, les chairs ont une teinte mate qui leur donne l'air d'être en ivoire, et qui les fait ressortir trop vivement sur les étoffes et sur le fond, comme dans certains tableaux de l'Albane. Si de ces premières observations on passe à l'examen moral de l'ouvrage, M. Lehmann me permettra de lui dire que dans la composition de sa scène il a oublié une maxime qui a été vraie de tous les temps : c'est qu'on n'arrive jamais à la simplicité par la réflexion. Il est certain qu'en cherchant ces lignes parallèles, en traçant cette sorte de triangle que dessine le groupe des femmes, et que suivent les montagnes mêmes, l'artiste a voulu être simple. Il l'eût été en y pensant moins. Voilà, je crois, ce qu'une juste critique doit reprocher à M. Lehmann. Maintenant il faut ajouter que le personnage de la fille de Jephté est très beau, vraiment simple d'expression, et parfaitement bien posé. Si le peintre qui l'a conçu n'eût voulu exprimer que la douleur, il se fût contenté avec raison d'avoir créé cette noble figure, et il eût groupé les autres autour d'elle avec moins d'apprêt et de recherche. Les deux femmes qui pleurent debout et qui s'appuient l'une sur l'autre méritent aussi beaucoup d'éloges; elles produiraient bien plus d'effet si l'artiste ne les avait pas fixées comme au sommet d'une pyramide, et si, les laissant au second plan, comme elles sont, il les eût placées à droite ou à gauche de leur sœur, et non pas au milieu de la toile. Que M. Lehmann pense au Poussin; qu'il voie comment

ce grand maître dispose ses groupes, les met en équilibre sans raideur, et les entremêle sans confusion. Non que je conseille à M. Lehmann d'imiter le Poussin, ni personne; mais il me fâche de voir que dans son tableau il y a non-seulement le talent, mais encore les élémens nécessaires pour conquérir l'assentiment de tous: je ne doute pas que ses personnages mêmes, sans y faire de grands changemens, mieux disposés, ne pussent plaire à tout le monde. Il me semble, en regardant cette toile, qu'il n'y a qu'à dire à ces deux femmes: « Vous, descendez de cette roche, éloignez-vous et pleurez à l'écart; » à cette autre, vue en plein profil: « Faites un mouvement, détournez-vous; » à cette autre: « Regardez le ciel; un geste, un rien va tout changer; la douleur de votre sœur est vraie, simple, sublime; ne la gâtez pas. »

En lisant dans le livret du Musée les dix lignes du chapitre des Juges qui servent d'explication au tableau de *la Fille de Jephté*, je fais une remarque, peut-être inutile, mais que je livre à l'artiste pour ce qu'elle vaut: c'est que dans ce fragment, qu'on a dû nécessairement abréger, la simplicité biblique est singulièrement outrée. Qui a donné ces dix lignes? Est-ce le peintre lui-meme? Je l'ignore. Jephté, dit le livret, en voyant sa fille, déchira ses vêtemens, et dit: « Ah! ma fille, tu m'as entièrement abaissé. » Or le latin dit, au lieu de cela: « *Heu me, filia mea, decepisti me, et ipsa decepta es.* — Hélas! ma fille, tu m'as trompé, et tu t'es trompée toi-même. » La fille de Jephté répond, dans le livret: « Fais-moi ce qui est sorti de ta bouche. » Le latin dit: « *Si aperuisti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es.* — Si tu as ouvert ta bouche au Seigneur, fais-moi tout ce que tu as promis. » Je ne relève pas par pédantisme ces petites altérations du texte. A tort ou à raison, elles me semblent avoir une parenté avec les défauts du tableau. Bien entendu que, si c'est le hasard qui en est cause, ma remarque est non avenue.

Mais je ne veux pas quitter M. Lehmann comme ces gens qui s'en vont au plus vite dès qu'ils ont dit un méchant bon mot. Je jette en partant un dernier regard sur cette belle fille désolée, sur sa charmante sœur aux yeux noirs, dont le corps plie comme un roseau, sur ces deux statues éplorées dont le contour est si délicat; et je me dis que la jeune main qui a rendu la douleur si belle, se consacrera tôt ou tard au culte de la vérité.

Un intérieur d'appartement gothique, de M. Lafaye, doit être remarqué avec éloge. Je trouve à côté un tableau de M. Schnetz qui n'a pas assez d'importance pour qu'on puisse parler dignement, à propos de si peu de chose, du talent de l'auteur. C'est à Notre-Dame-de-Lorette que nous verrons bientôt ses nouveaux titres à une réputation si bien méritée.

Le *Martyre de saint Saturnin*, de M. Bézard, est une composition importante, et qui a un grand mérite de dessin. On y sent la manière de M. Ingres et l'étude de l'ecole romaine. Mais il ne faut pas que l'ecole romaine fasse oublier à ceux qui l'admirent qu'après Raphaël est venu le Corrége, et que l'absence du clair-obscur, en donnant du grandiose, ôte du naturel. Que M. Bézard se souvienne de ce mot du grand Allegri : *Ed io anchè son pittore.*

Une *Voiture de masques* de M. Eugène Lami m'amuserait comme un vieux péché, quand bien même je n'aurais pas à constater dans son auteur un talent fin et distingué. J'aime mieux ce petit tableau que la *Bataille de Hondscoote,* dont le paysage est de M. Dupré. Cette toile, d'un effet bizarre, mais qui a bien aussi son mérite, perd à être vue au salon; placée isolément, elle gagnerait beaucoup.

Je remarque un *Site d'Italie* de M. Jules Cogniet, et je m'arrête devant *Le Dante* de M. Flandrin. Le Dante est bien; sa robe rouge est largement peinte; son mouvement exprime le sujet; j'aime la tête du *Virgile,* mais je n'aime pas ce bras qui retient son manteau, non à cause du bras, mais à cause du geste; car on dirait que le manteau va tomber. En général, tout le tableau plaît; c'est de la bonne et saine peinture. Les *Envieux* ne sont pas assez des envieux; la première de ces figures est très belle, la seconde et la troisième, celle qui regarde le Dante, sont bien drapées; mais la cinquième tête, correcte en elle-même, ne peut pas être celle d'un homme envoyé aux enfers pour le dernier et le plus dégradant des vices, celui de Zoïle et de Fréron. Ce front calme, cet air de noblesse, cette contenance résignée, appartiennent, si vous voulez, à un voleur ou à un faussaire, mais jamais à un envieux. M. Flandrin, qui, je crois, est encore à Rome, a un bel avenir devant lui. Son *Berger assis* est une charmante étude, qui annonce une intelligence heureuse de la nature, avec un air d'antiquité.

Dans le *Saint Hippolyte* de M. Dedreux il y a de la verve et de la

vigueur. Les chevaux sont trop des chevaux anglais; mais cela ne fait tort qu'au sujet, le tableau n'y perd qu'un peu de couleur locale, ce dont une palette bien employée du reste peut se passer sans inquiétude. Au-dessous du *Saint Hippolyte* est un bon *Portrait* de M. Jouy aîné. Je dois aussi citer avec éloge celui de *Madame C. et de sa sœur*, de M. Canzi. Il est d'une adroite ressemblance, et d'une gracieuse exécution.

C'est un très étrange tableau que celui de M. Brémond. Je voudrais en savoir le secret, car cette nature laide me répugne, et cependant cet ange debout, avec son auréole d'or, ou plutôt malgré l'auréole, me frappe et m'émeut. Singulier travail! Pour imité, il l'est à coup sûr, mais il l'est si bien qu'il me trompe, et que je crois voir un vieux tableau. Je consulte encore mon livret, pour éclaircir mon impression, et je lis : « On dévala de la croix ce corps tout froissé que la Vierge..... » Fi, M. Brémond, *dévala!* quel vilain mot vous allez choisir! Qu'est-ce que c'est donc que *dévala?* Est-ce qu'on dévale? et qui, juste Dieu! Cet affreux mot me fait presque comprendre pourquoi votre Christ est si maigre et si vieux, et toute la recherche d'horreur que je vois dans votre tableau. Mais je continue : « Un ange, ému de la douleur de la Vierge, se place devant elle pour lui dérober la vue de la croix où son fils a été supplicié. » Ma foi, je ne sais plus que dire, car cette pensée me paraît belle, et elle appartient à M. Brémond, tandis que *dévala* est dans la *Vie des Saints*.

Je fais de vains efforts pour critiquer les toiles citoyennes de M. Court; il est impossible d'en rien dire, pas même du mal. Quelle froideur dans cette signature de la proclamation royale! Ce pauvre M. Dugas-Montbel, on l'a mis là aussi pourtant; c'était le traducteur d'Homère, brave et digne homme, et très savant; en quoi a-t-il pu offenser M. Court? Mais je me rappelle de ce peintre une jolie Espagnole en mantille, et je vais regarder le tableau d'Isabey.

Cette toile mérite, à mon avis, des éloges sans restriction. L'exécution en est magnifique, et la conception tellement forte, qu'elle étonne au premier abord. J'ai entendu reprocher à l'auteur de n'avoir montré qu'une partie de son vaisseau. Rien n'est moins juste que cette critique, car c'est de cette disposition hardie que résulte toute l'importance de la scène. Si le tableau avait deux pieds

de plus, et si on en voyait davantage, la composition y perdrait moitié. M. Isabey n'a pas fait cette faute, qui nuit à M. Le Poittevin. Aussi produit-t-il le plus grand effet, et cet effet est un tour de force. Quelle difficulté n'y avait-il pas à fixer l'attention sur ce mort, qu'on lance dans la mer par une fenêtre! Et quelle autre difficulté à ce que la petite dimension et la position même du mort, attaché sur une planche, n'eussent rien de ridicule! Qu'il était aisé d'échouer, et d'arriver à un résultat d'autant plus fâcheux, que la prétention eût paru plus grande! M. Isabey a plus que réussi; il a trouvé moyen d'être sérieux, là où bien d'autres auraient été mesquins. Quand on regarde ces flots houleux, battus par le roulis, ce ciel sombre, cette cérémonie imposante, tout cet appareil religieux, on se sent pénétré de tristesse. Je ne sais de quelle angoisse invincible on est saisi à l'aspect de ce cadavre, qui, enveloppé d'un linceul blanc, au bruit du canon et devant tout l'équipage, descend solennellement dans la mer! Il semble que ce bâtiment va fuir, que cette planche va tomber, et que l'abîme, troublé un instant, va se refermer en silence.

Tous ceux qui ont lu la belle description de Constantinople, dans le *Voyage en Orient*, s'arrêtent avec intérêt devant le tableau de Mme Clerget; la multiplicité des détails, l'étendue du Bosphore, présentaient de grandes difficultés. Elles ont été heureusement vaincues par le talent original et distingué de l'artiste; ce tableau se fait remarquer par de vaporeux lointains, par la transparence des eaux et l'exactitude du panorama. La *Vue du lac de Genève*, du même auteur, présente le même genre de mérite; on regrette qu'il soit placé dans la partie sombre de la galerie, ce qui nuit à l'effet qu'il devrait produire; les ouvrages de Mme Clerget doivent fixer l'attention des amateurs, qui, en peinture, apprécient avant tout la vérité.

Le *Far-niente* de M. Winterhalter me plaît tellement, que je n'ose dire jusqu'à quel point. Ce n'est pas que j'aie peur de faire l'éloge d'un tableau où le talent me paraît évident; mais je crains que les beaux yeux d'une certaine jeune fille qui est accoudée près d'une fontaine, ne m'aient tant soit peu tourné la tête. Cette jeune fille me semble admirable, et tout le reste à l'avenant. Des paysans sont couchés à l'ombre. Une femme, assise au pied d'un arbre, présente à son enfant un sein blanc comme le lait. Une autre, éten-

due au soleil, rêve ou s'endort, ou fait semblant; tandis qu'un jeune pâtre indolent balance dans l'air une belle grappe de raisin qu'un enfant dévore des yeux. Plus loin un bosquet et des danses; à l'horizon, la mer et le volcan. Vers la gauche, un jeune homme assis, la guitare à la main, fredonne une canzonette :

Io son ricco, è tu sei bella:
Nina mia, che vuoi di piu?
. . . . . .
Ci fosse Nemorino!
Me lo vorei goder.
Ci fosse Nemorino!

Ce n'est peut-être pas cet air-là; mais je me le figure parce que je l'aime, et que, malgré moi, je marie ce qui me plaît. Voyez-vous ce petit moinillon, qui retrousse son froc, comme il écoute! Le petit drôle chante déjà au lutrin. Mais regardez ma belle paysanne. Elle est debout, le menton dans sa main; quels yeux! quelle bouche! à quoi songe-t-elle?

Si, si, l'avremo, cara.

Vous serez aimée et cajolée, autant qu'il vous plaira de l'être. Mais je m'en vais, crainte de prévariquer. Il est dangereux de s'ériger en juge, quand on n'est pas d'âge à être député.

L'Hiver de M. Cabat vient à propos, pour me sauver de la tentation. Il n'y a rien de plus calmant qu'une vieille femme morte de froid. Encore ne suis-je pas bien sûr que ce ne soit pas un bûcheron. Je ne reconnais pas, dans ce paysage, la touche ordinaire de l'artiste. C'est cependant le plus important qu'il ait exposé cette année. Si on le signait d'un nom flamand, même d'un nom célèbre, on pourrait s'y tromper.

Je regrette de n'avoir pas gardé une place distincte aux paysagistes, car je trouve tant de noms sous ma plume, que je suis sûr d'en oublier. Dans le premier salon, MM. Gué et Hostein doivent être cités honorablement; dans la galerie, MM. Mercey, Jolivard et Bucquet, talens remarquables, ainsi que M. Joyant, qui a exposé de jolies vues vénitiennes; MM. Rousseau, Danvin, Veillat, Corot,

dont *la Campagne de Rome* a de grands admirateurs; M. Paul Huet doit être mis à part; ce serait plutôt en Angleterre qu'en France qu'on trouverait à qui le comparer. Je ne vois pas la nature aussi vague, mais il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître à ce jeune peintre une belle entente des grandes masses.

La mémoire, du moins, ne me manquera pas pour citer Mme de Mirbel. La patience unie au talent est une des premières vertus féminines, et c'était bien à elle qu'il appartenait de conserver en France l'art précieux de la miniature. Les deux portraits que Mme de Mirbel a envoyés cette année au salon, ont toujours cette grace et cette finesse qu'on est habitué à trouver dans les petits chefs-d'œuvre signés de son nom. Je remarque en même temps, dans la travée opposée, une miniature de M. Bell, d'un rare fini.

Le Réveil du Juste, de M. Signol, a le défaut d'être théâtral, et il n'y a pas de défaut plus dangereux, car il ne doit chercher que l'effet, et fausser les moyens. Que le décor et les trompe-l'œil demandent une main habile, j'en conviens, et je suis prêt à rendre justice aux toiles de fond de nos théâtres, quoique je sois fermement persuadé qu'avec cette splendeur d'entourage, il n'y a pas d'art dramatique possible. Mais composer un tableau de chevalet comme une scène de tragédie, c'est commettre une grande erreur. M. Signol a du talent, et je regrette d'être si sévère. Mais pourquoi séparer son tableau en deux, et lui donner un air de famille avec la dernière scène des *Victimes Cloîtrées?* Son méchant qui sort de sa tombe est évidemment soutenu par une trappe, comme les nonnes de l'Opéra.

M. Granet est toujours lui, c'est-à-dire simple et admirable. Il est difficile de le louer d'une façon qui soit nouvelle. Le public préfère en général *les Catacombes* à la *Sainte-Marie-des-Anges*. Je ne fais point de différence entre ces deux ouvrages, marqués tous deux du même cachet. Il y a une fierté singulière dans l'espèce d'inhabileté avec laquelle M. Granet peint les personnages de ses tableaux; jamais on n'a mis tant de largeur dans les détails, ni tant de grandiose dans les petites choses. Je me souviens que, regardant un jour un petit tableau de bataille fait avec soin, je me demandais si, dans cette minutie scrupuleuse, il n'y avait pas beaucoup de convention. J'étais choqué de pouvoir compter jusqu'aux boutons des habits des soldats. Ne devrait-on pas, me di-

sais-je, lorsqu'on enferme un grand espace dans une toile si resserrée, laisser supposer au spectateur que ce qu'on lui montre est à distance? Un paysage, par exemple, ne devrait-il pas toujours être un lointain? car, autrement, quelle apparence de vérité pour celui qui regarde? Il lui semble être dans une chambre obscure, et voir la nature à travers un appareil microscopique. Cette réflexion m'est revenue en tête devant les ouvrages de M. Granet. Il n'y a point là de convenu, car ses tableaux veulent être vus à distance, comme s'ils étaient la nature même. Ce sont les seuls qui me fassent clairement comprendre que la réalité puisse être réduite, et que le talent produise l'illusion.

Il me semble qu'il doit y avoir dans la réputation de M. Granet, si juste, si calme, si incontestée, une leçon pour les artistes. Que de disputes, que de systèmes se sont succédés depuis dix ans dans les arts! Sont-ils allés jusqu'aux oreilles de l'auteur de *la Mort du Poussin*? Non; il a sans doute fermé au bavardage la porte de son atelier; il y est seul avec la nature, et, sûr de lui, n'interroge pas. Ce serait un exemple à suivre, si tout le reste s'apprenait à ce prix.

Je ne suis pas grand partisan de la caricature en peinture, mais si la gravité est un mystère du corps inventé pour cacher les défauts de l'esprit, j'imagine que les gens qui s'arrêtent devant *la Revue*, de M. Biard, courront le risque de perdre leur gravité, et par conséquent de montrer quelle est la dose de leur esprit. Tout est parfait, depuis le serpent de village jusqu'au maire, et depuis l'officier qui conduit la troupe jusqu'à cette inimitable petite-fille, qui, l'œil au ciel, rouge et essoufflée, s'écarquille pour marcher au pas.

Le Carnaval à Rome, de M. Bard, a de l'entraînement et du mouvement. *Le départ de la garde nationale*, de M. Cogniet, mérite des éloges, quoique les tons trop coquets y fassent un effet mesquin. *Le Tobie*, de M. Balthazar, ne manque pas de délicatesse, mais l'ange qui l'accompagne est faible; c'est une femme qui a posé.

Le Triomphe de Pétrarque, de M. Boulanger, annonce un progrès marqué dans son talent. C'est quelque chose de rare et de louable que de voir un jeune artiste, dont les débuts ont été vantés outre mesure, et qu'on a toujours essayé de gâter, ne se laisser prendre ni à la flatterie, ni à la paresse, et marcher sans relâche à la

poursuite du mieux. Quand je pense aux éloges effrayans dont j'ai vu M. Boulanger entouré, et comme accablé dès ses premiers pas dans la carrière des arts, je me sens tenté de donner maintenant à son courage et à sa persévérance ces louanges qu'on prodiguait jadis à ses essais. Pour qu'un jeune homme résiste à une pareille épreuve, il faut que la voix de sa conscience parle bien haut et bien impérieusement. Je ne veux pourtant pas lui dire que son Pétrarque soit un chef-d'œuvre, vraisemblablement il ne me croirait pas; mais c'est un ouvrage qui fait plaisir à voir, et qu'on regarde en souriant sans se demander ce qu'il y manque. Je pardonne de grand cœur à M. Boulanger ses chevaux à la Jules Romain, et la naïveté de ce sol jonché de fleurs, car j'aime à croire que plus il ira, moins il sera tenté d'imiter.

Quel beau sujet, du reste, et quelle journée! Cet homme, vêtu d'une robe de pourpre, traîné sur un char triomphal, entouré de l'élite de la noblesse, des poètes, des savans, des guerriers, marchant au milieu d'une ville sur un tapis de roses effeuillées, suivi d'un chœur de jeunes filles et précédé par la Rêverie, applaudi, fêté, admiré de tous, et qu'avait-il donc fait pour tant de gloire? Il avait aimé et chanté sa maîtresse. Ce n'était pas lui qu'on couronnait et qu'on menait au Capitole, c'étaient la douleur et l'amour. Les conquérans ont eu bien des trophées; l'épée a triomphé cent fois, l'amour une seule. Pétrarque est le premier des poètes. Que se passa-t-il ce jour-là dans ce grand cœur ainsi récompensé? Que regardait-il du haut de ce char? Hélas! sa Laura n'était plus; il cachait peut-être une larme et il se répétait tout bas : *Beati gli occhi che la vider viva!*

V.

Avant de descendre à la salle des sculptures, il ne faut pas oublier Mme Jaquotot ni les émaux de M. Kanz. C'est assurément un grand tort que de parler légèrement d'un tableau, et si j'ai eu ce tort dans cet article, je ne crois pas du moins avoir eu celui de parler trop légèrement d'un peintre. Mais quand il s'agit d'un travail aussi difficile, aussi pénible, que la peinture sur émail, il serait impardonnable de trancher au hasard. C'est le résultat de six ans d'études que M. Kanz apporte au salon, dans un cadre d'un pied de haut,

qu'on a accroché contre une fenêtre. Pour faire un portrait sur émail, il faut vingt-cinq séances de deux heures chaque, et pendant que l'artiste travaille, le four, constamment échauffé, est prêt à recevoir le résultat de la séance, et à changer, par l'action chimique, toutes les couleurs, laborieusement choisies. Ainsi le peintre recommence son ouvrage autant de fois qu'il le livre au feu. Mais le résultat est indestructible; c'est l'émail même qui devient portrait. M. Kanz doit à son père l'héritage d'un vrai talent. Il devra, je n'en doute pas, à sa rare persévérance, de se faire un nom dans l'art de Petitot.

Il n'y a qu'un seul mot à dire de la copie sur porcelaine que Mme Jaquotot a faite de la Vierge au voile : c'est aussi beau que Raphaël.

Je remercie M. Etex de n'avoir pas fait dans sa *Geneviève* de ce raide et faux style gothique, qu'on veut donner pour supportable. La tête de sa statue est belle, le geste simple; il y a de la grandeur. J'aime à voir sous ce corsage plat que c'est un être vivant qui le porte. Il était difficile de rester ainsi sur la lisière du gothique.

La statue de Bailly et celle de Mirabeau, par M. Jaley, ne manquent certainement pas de mérite. Je suis fâché qu'elles portent des habits, car il m'est impossible de comprendre le vetement moderne en sculpture. Le *Paria* du même sculpteur a de la pensée.

Le lion en bronze de M. Barye est effrayant comme la nature. Quelle vigueur et quelle vérité! Ce lion rugit, ce serpent siffle. Quelle rage dans ce mufle grincé, dans ce regard oblique, dans ce dos qui se hérisse! Quelle puissance dans cette patte posée sur la proie! et quelle soif de combat dans ce monstre tortueux, dans cette gueule affamée et béante! Où M. Barye a-t-il donc trouvé à faire poser de pareils modèles? Est-ce que son atelier est un désert de l'Afrique ou une forêt de l'Hindoustan?

L'*Anacréon* de M. Lequien, la *Baigneuse* de M. Espercieux, ont de la grace; mais ce sont des pastiches de l'antique. Il y a un sentiment naïf dans la *Jeune fille* de M. Lescorné; les pieds nus qui sortent de la robe ne produisent pas un bon effet. J'aime la *Renaissance* de M. Feuchère, quoique ce soit encore un pastiche; mais le sujet voulait que c'en fût un. L'*Esclave* de M. Debay plaît beaucoup au public, et le public se trompe bien plus rarement en sculpture qu'en peinture; la forme le frappe. C'est une enfant de quinze ans

qu'a représenté M. Debay; par conséquent c'est une nature faible, encore indécise, et dont les proportions ne sont pas développées. Ce genre d'étude est nouveau en sculpture.

Le *modèle de vase* de M. Triqueti est une imitation curieuse. Le buste de la baronne de G..., de M. Ruoltz, est charmant. Je dois citer celui de Philippe V, de M. Lescorné; celui de Mme de Fitz-James, de M. Foyatier; et celui de Bellini, de M. Dantan. Le *Chactas* de M. Duret est une composition poétique, vraie d'expression, et belle d'exécution; la tête est admirable.

J'arrive à la *Vénus* de M. Pradier, et j'avoue qu'il m'a été impossible de ne pas me presser d'y venir. Ce groupe me paraît si charmant, que j'aurais peur de commettre un sacrilége en disant ma pensée tout entière. Non-seulement je le trouve d'une parfaite exécution, mais la pensée m'en semble délicieuse. Cette *Vénus*, presque vierge encore, mais déjà coquette et rusée, qui se penche sur cet enfant boudeur, et l'interroge, capricieuse elle-même, sur un caprice léger : cette main qui se pose sur la tête chérie, plonge dans les cheveux, et invite au baiser; cette bouche de l'enfant qui rêve, et refuse de répondre pour se faire prier; ces petites jambes, vraies comme la nature, où le marbre semble animé; tout m'enchante; je me sens païen devant un si doux paganisme. Il y a là de quoi passer un jour, et oublier que la laideur existe. Pris seulement comme une étude, comme le portrait d'une femme et d'un enfant, ce marbre serait un morceau précieux, plein de grâce et de vérité. Car notez que, sauf la ligne grecque qui unit le nez avec le front, la *Vénus* est une femme de tous les temps et de tous les pays, ce qui, à mon sens, est un grand mérite; mais je serais bien fâché que M. Pradier eût appelé son groupe autrement que *Vénus et l'Amour;* car je vois là le parfait symbole de la Volupté et du Caprice, non de la Volupté grossière, ivre, échevelée, comme on nous la fait, mais délicate, sensuelle et un peu pâle, intelligente et pleine de désirs; non du Caprice effréné, furieux, qu'un rien déprave, et que tout dégoûte, mais rêveur, jeune, avide de jouissance, tendre pourtant, et aimant sa mère, sa fraîche nourrice, la blanche Volupté.

VI.

Je remonte maintenant dans la salle, pour dire un mot des *Pêcheurs* de Robert.

J'ai vu que, dans plusieurs des articles qui ont été faits sur ce tableau, on demandait pourquoi tous les personnages y sont si tristes, et qu'on croyait en trouver la raison dans la crainte d'une tempête que le ciel, disait-on, présage. Le ciel est clair, et le paraîtrait plus, sans le voisinage de la toile de M. Hesse, dont les couleurs tranchées lui font tort. Les pêcheurs que Robert a peints sont des Chiojotes; et le motif de leur tristesse, c'est qu'ils ont besoin pour vivre de deux sous par jour, à peu près, et qu'ils ne les ont pas tous les jours.

Les pêcheurs vénitiens n'ont point de lit; ils couchent sur les marches des escaliers du quai des Esclavons. Ils ne possèdent qu'un manteau et un pantalon qui, le plus souvent, est de toile. Le manteau est court, d'une étoffe grossière, très lourde, brune, et ils le portent été comme hiver. L'été seulement, ils n'en mettent pas les manches, qu'ils laissent tomber sur leurs épaules; le pêcheur assis dans le tableau a un manteau de cette espèce. C'est dans ce manteau qu'ils s'enveloppent pour dormir, se rapprochant le plus possible les uns des autres, afin d'éviter le froid des dalles. Il arrive souvent, surtout pendant le carême, que lorsqu'un d'eux s'éveille la nuit, il entonne un psaume à haute voix; alors ses camarades se relèvent et l'accompagnent en parties, car ils ne chantent jamais à l'unisson, comme nos ouvriers; leurs voix sont, en général, parfaitement justes, et d'un timbre très sonore et très profond; ils ne chantent guère plus d'un couplet à la fois, et se rendorment après l'avoir chanté; c'est pour eux l'équivalent d'un verre d'eau-de-vie ou d'une pipe. Quelques heures après, si un autre se réveille, ils recommencent. Leurs femmes, quand ils en ont, logent dans les greniers des palais déserts qu'on leur abandonne par charité. Elles ne se montrent guère qu'au départ ou au retour de la pêche, portant leurs enfans sur leurs bras, comme la jeune femme qu'on voit dans le tableau. Du reste, ils ne mendient jamais, differens en cela du peuple de Venise et de toute l'Italie, où tout mendie, même les soldats. Leur contenance a beaucoup de gravité, et l'étoffe dont ils sont vêtus ajoute à leur aspect sévère, par ses plis rares et immobiles; leurs poses sont souvent théâtrales, comme on peut le voir dans le tableau par celle de l'enfant qui déploie les filets. Leur seul moyen de subsistance est la pêche des huîtres et des poissons de mer, qui sont excellens dans l'Adriatique, mais qui se vendent à très bon

marché. Quoique leur misère soit profonde, ils sont très honnêtes et ne commettent jamais aucun désordre. Il est bien rare qu'on entende parler d'un vol dans la ville, dont les rues, véritable labyrinthe, faciliteraient tous les attentats. Les seuls voleurs à Venise sont les marchands, qui en sont aussi la seule aristocratie.

Tels sont, à peu de chose près que j'oublie peut-être, les pêcheurs vénitiens; les Chiojotes sont beaucoup plus pauvres, car le lieu qu'ils habitent, situé à quelque distance de la ville, est loin de leur fournir les occasions des petits gains partiels dont les autres font leur profit.

J'étais à Venise, il y a deux ans, et me trouvant mal à l'auberge, je cherchais vainement un logement. Je ne rencontrais partout que désert ou une misère épouvantable. A peine si, quand je sortais le soir pour aller à la Fenice, sur quatre palais du grand canal, j'en voyais un où, au troisième étage, tremblait une faible lueur; c'était la lampe d'un portier qui ne répondait qu'en secouant la tête, ou de pauvres diables qu'on y oubliait. J'avais essayé de louer le premier étage de l'un des palais Mocenigo, les seuls garnis de toute la ville, et où avait demeuré lord Byron; le loyer n'en coûtait pas cher, mais nous étions alors en hiver, et le soleil n'y pénètre jamais. Je frappai un jour à la porte d'un casin de modeste apparence, qui appartenait à une Française, nommée, je crois, Adèle; elle tenait maison garnie. Sur ma demande, elle m'introduisit dans un appartement délabré, chauffé par un seul poêle, et meublé de vieux canapés. C'était pourtant le plus propre que j'eusse vu, et je l'arrêtai pour un mois; mais je tombai malade peu de temps après, et ne pus venir l'habiter.

Comme je traversais la galerie pour sortir de ce casin, je vis une jeune fille assez jolie, brune, très fraîche, qui portait un plat. Je lui demandai si elle était parente de la maîtresse de la maison, et à qui était destiné ce qu'elle tenait à la main. Elle me dit que c'était pour un locataire français qui habitait, au second, une petite chambre près d'un autre Français. « Et quand je demeurerai ici, lui demandai-je encore, me ferez-vous aussi à déjeûner? » Elle répondit en faisant claquer sa langue sur ses dents, ce qui veut dire *non* en vénitien. « Fort bien, lui dis-je; et quel est ce Français privilégié qui sait se faire servir tout seul? C'est donc quelque grand personnage? — Non, répliqua-t-elle; c'est M. Robert, un peintre que personne

ne connaît.—Robert! m'écriai-je, Léopold Robert? Peut-on le voir? où est son atelier? — Il n'en a point, puisqu'il n'a qu'une petite chambre; on ne peut pas le voir; jamais personne ne vient. »

Je demandai, quelques jours après, à M. de Sacy, consul de France, si l'on pouvait obtenir de Robert la permission de le voir un instant; M. de Sacy me répondit que je ne serais pas reçu si j'y allais, à moins que je ne fusse connu de lui ou de l'ami qui demeurait avec lui; mais que si je voulais faire une demande, elle serait accueillie avec bonté. Ma démarche n'eut pas de suite, et je ne voulus pas insister, de peur d'importuner le grand peintre. Mais jamais, depuis ce temps-là, je n'ai passé sur le petit canal qui baignait les murs de la maison, sans regarder les fenêtres avec tristesse. Cette solitude, cette crainte du monde, qui fuyait même les compatriotes, non par mépris, mais par ennui sans doute; ce mot: « que personne ne connaît; » cette misère du casin, que le soin et la propreté même faisaient ressortir; tout me pénétrait et m'affligeait; à cette époque, Léopold Robert terminait son *Départ pour la pêche*.

Ah! Dieu! la main qui a fait cela, et qui a peint dans six personnages tout un peuple et tout un pays! cette main puissante, sage, patiente, sublime, la seule capable de renouveler les arts et de ramener la vérité! cette main qui, dans le peu qu'elle a fait, n'a retracé de la nature que ce qui est beau, noble, immortel! cette main qui peignait le peuple, et à qui le seul instinct du génie faisait chercher la route de l'avenir là où elle est, dans l'humanité! cette main, Léopold, la tienne! cette main qui a fait cela, briser le front qui l'avait conçu!

ALFRED DE MUSSET.

LES
COLONIES A SUCRE
ET
LA PRODUCTION INDIGÈNE.

Sir Roger de Coverley told us that much might be said on both sides.

THE SPECTATOR, N° 122.

I.

Histoire du sucre. — Fondation et commerce des colonies actuelles.

Les découvertes merveilleuses que la hardiesse des navigateurs européens a opérées vers la fin du XVe siècle et pendant tout le cours du XVIe, ont donné naissance à un système d'intérêts nouveaux, sous l'empire duquel les nations commerçantes se trouvent encore placées. Favorisés par d'heureuses circonstances, les peuples de la Péninsule ibérique étendirent leur domination exclusive sur une grande partie de l'Amérique septentrionale et sur l'Amérique méridionale tout entière. Ils y joignirent bientôt des comptoirs et des possessions nombreuses dans les mers de l'Orient.

L'Angleterre, qui devait recueillir une si large part de cette fortune ouverte à tous; la Hollande, dont la destinée, si long-temps brillante, a justifié sa touchante devise : *Concordiâ res parvæ crescunt;* la France enfin, aujourd'hui presque déshéritée, ont eu tour à tour leurs jours

d'éclat et de gloire. Arrivées tardivement pour prendre part au premier partage d'une moitié du globe, ces trois puissances ont, pendant le cours du XVIIe siècle, trouvé, dans l'esprit d'entreprise et d'aventure, les moyens de fonder, en Amérique et sur la route des Indes, des établissemens dont on ne peut méconnaître l'influence sur les richesses et le bien-être des générations actuelles.

Les premiers essais de colonisation n'ont pas toujours été heureux. Les émigrations se faisaient sous la direction de quelques hommes entreprenans qui sollicitaient et obtenaient des concessions de souverains, et regardaient les pays découverts comme dévolus aux premiers occupans. Les nouveaux venus avaient à lutter contre les sauvages habitans des terres à coloniser, contre les prétentions des plus anciens explorateurs, contre la jalousie des colons voisins, plus que tout cela, contre l'influence et les inconvéniens de climats peu favorables, enfin contre le manque d'abris et de vivres. Souvent la colonie périssait avant d'avoir pu se constituer, et de faibles débris regagnaient le pays natal, ou allaient se fondre dans des établissemens plus heureux. De semblables exemples n'avaient cependant pas le pouvoir de décourager de nouvelles tentatives. D'autres aventuriers, quelquefois sortis d'une nation différente, se présentaient à leur tour. Guidés par des chefs plus habiles, mieux pourvus des ressources nécessaires, ils finissaient par vaincre les difficultés et par constituer une colonie régulière que la métropole avait intérêt de protéger et de secourir, car un sentiment presque instinctif faisait dès-lors reconnaître qu'elle deviendrait pour la mère-patrie une source de richesse et de prospérité.

La domination de l'Espagne et celle du Portugal s'étaient rapidement consolidées dans la majeure partie des deux continens de l'Amérique; mais, outre le littoral tout entier de l'Amérique septentrionale, les îles nombreuses dont l'archipel forme une ceinture autour du golfe du Mexique et de la mer des Antilles, offraient aux autres peuples européens des chances d'établissement. La suprématie espagnole n'était là que nominale. Elle ne pouvait suffire à défendre l'immense étendue des pays sur lesquels ses prétentions s'étendaient. Aussi, pendant toute la première moitié du XVIIe siècle, les Anglais, les Français, les Hollandais, plus tard les Danois, vinrent-ils occuper les points le plus à leur convenance. Les faibles héritiers du trône de Charles-Quint ne pouvaient y mettre obstacle; et les traités successifs qui ont réglé le droit public de l'Europe, ont en même temps reconnu les changemens de domination que le temps et les guerres avaient déjà consacrés.

Les premiers chefs des colons, concessionnaires ou compagnies privilégiées, avaient à diriger, vers un but utile, les travaux des hommes

qui s'étaient décidés à suivre leur fortune dans les îles américaines. On comptait sur les avantages d'un commerce interlope lucratif avec la terre ferme possédée par les Espagnols; mais cette ressource était incertaine. Il fallut donc s'adresser à l'agriculture, et lui demander, par la culture, les choses nécessaires à l'existence, puis ensuite produire des objets susceptibles de servir à des échanges pour tout ce qu'on ne pouvait attendre que de l'industrie européenne. Les produits furent d'abord fort misérables. Le tabac, dont le goût commençait à se répandre, et dont la culture est facile, fut l'un des premiers articles dont on s'occupa. L'impôt au profit du chef de la colonie se prélevait, par tête d'habitans, dans plusieurs des Antilles, au moyen d'une redevance de vingt-cinq à trente livres de cette substance. Le cacao, croissant presque spontanément, un peu de coton, des bois de teinture et de marqueterie, étaient tout ce que les colons pouvaient livrer au commerce. Aussi les rapports de navigation des colons français et anglais avec leur mère-patrie étaient-ils irréguliers et peu suivis. L'attention, en France, était absorbée par la Fronde et les troubles de la minorité de Louis XIV. En Angleterre, Charles Ier luttait contre le parlement, et accomplissait sa malheureuse destinée dans la défense du pouvoir absolu. Rien ne contrariait donc une autre nation persévérante et laborieuse, qui, attentive à ne pas laisser échapper la moindre occasion de bénéfice, trouvait les colons fort disposés à trafiquer avec elle de l'échange de leurs produits. Malgré les efforts des concessionnaires français qui s'étaient réservé le monopole des approvisionnemens, malgré la jalousie du commerce anglais, les Hollandais, favorisés par le voisinage de leurs propres établissemens, ne pouvaient être écartés que par des mesures rigoureuses. Les autres gouvernemens se décidèrent d'autant plus aisément à réprimer cette atteinte à leurs droits, que l'introduction de la canne à sucre venait donner une importance nouvelle aux colonies qui se formaient. Cette culture, qui a opéré une si grande révolution commerciale, nous paraît mériter que nous en retracions l'origine.

Le sucre n'a été connu que fort tard en Europe. Les anciens écrivains n'en font aucune mention, et il est à peine indiqué par un court passage de Théophrastes, qui a terminé sa carrière trois siècles avant Jésus-Christ. Pline et Dioscorides, qui écrivaient dans le premier siècle de notre ère, le décrivent avec des caractères d'après lesquels il est facile de juger que la substance dont ils parlent devait être du sucre candi. Selon Paul d'Égine, au VIIe siècle, le sucre était encore peu répandu; et de longues années se sont depuis écoulées avant que l'usage en soit devenu général.

La canne à sucre est originaire de l'Asie orientale; elle croît dans le sud de la Chine, dans l'archipel indien et dans les royaumes de Siam et

de Cochinchine. C'est de là qu'elle paraît avoir passé dans l'Indostan, puis, beaucoup plus tard, en Arabie, et enfin dans les parties de l'Asie et de l'Afrique qui bordent la Méditerranée, en Éthiopie, en Nubie, etc.

Avant ces transmigrations de la plante elle-même, qui ont donné les moyens de fabriquer le sucre plus près du consommateur, l'usage s'en introduisait avec lenteur chez les Occidentaux. Il fallait que cet article passât, de mains en mains, de la Chine dans les ports de l'Inde, de là dans le golfe Persique ou dans la mer Rouge, et qu'il achevât par la voie des caravanes, jusqu'au littoral de la Méditerranée, la route qu'il avait à parcourir. Les traficans de ces temps éloignés avaient à se charger d'articles plus précieux, et dont l'encombrement était moins grand; il n'est donc pas étonnant que le sucre soit resté une chose rare et presque de curiosité. Ce sont vraisemblablement les conquêtes des Arabes ou Sarrasins qui ont développé en Europe le besoin de cette consommation.

Dans le cours du IXe siècle, les Sarrasins, devenus maîtres des îles de Rhodes, de Chypre, de Crète et de la Sicile, y introduisirent la canne à sucre, dont la culture et la préparation leur étaient familières. Déjà les royaumes de Valence, de Grenade et de Murcie, en Espagne, en avaient dû la naturalisation à la conquête qui venait d'en être faite. Les plantations s'y sont conservées au point qu'en 1664 elles avaient encore de l'importance, et qu'à présent quelques-unes subsistent encore.

Vers le XIIe siècle, les commerçans vénitiens trouvaient à s'approvisionner de sucre à meilleur marché en Sicile qu'en Égypte, et le voyageur Marco Polo, en remarquant que la culture en existait au Bengale, ne donne pas à penser que l'Europe eût besoin de recourir à ce pays lointain.

Les croisades, en mettant les peuples de l'Occident en rapport avec les Orientaux, puis l'activité de la navigation des Vénitiens et des autres nations italiennes, étendirent le goût et le besoin du sucre dans toute l'Europe occidentale. Au commencement du XVe siècle, les Espagnols et les Portugais portèrent des plants de canne aux îles Canaries et à Madère. On suppose même que c'est de ce dernier endroit que la canne a passé dans le Nouveau-Monde, bien que quelques historiens prétendent qu'elle croissait déjà naturellement dans divers lieux d'Amérique.

Le sucre était de qualité différente, suivant les pays de culture et l'habileté des producteurs. Celui de Madère paraît avoir joui d'une certaine supériorité; celui de l'Arabie et de l'Égypte était au contraire resté fort défectueux. Vers la fin du XVe siècle, les Vénitiens inventèrent le procédé du raffinage, art qui a été porté, de notre temps, à une si grande perfection.

La petite île de Saint-Thomé, sous l'équateur, appartenant aux Portugais, avait, au commencement du XVIe siècle (vers 1520), un grand nombre de sucreries. Les auteurs contemporains estiment qu'elle produisait plus de deux millions de kilogrammes. A la même époque, la canne portée à Haïti par les Espagnols y avait fait de grands progrès. Favorisée par le climat et le sol, elle donnait trois à quatre fois autant de produits qu'en Espagne, et vingt-huit presses étaient occupées par la fabrication du sucre.

Cette culture, propagée sur différens points du continent américain, acquit de l'importance au Brésil. C'est de là que les Portugais exercèrent le monopole de l'approvisionnement de l'Europe, pendant la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. Lisbonne dut à ce trafic, réuni au commerce de l'Inde, l'époque de sa plus grande splendeur.

Diverses causes contribuèrent à déplacer cette source de richesses. Le Portugal tomba sous le joug de l'Espagne, et les établissemens des autres nations européennes, dans les Indes occidentales, s'apercevant que les consommateurs manquaient pour le tabac et les autres produits peu nombreux auxquels ils s'étaient adonnés, commencèrent à songer au sucre.

La culture de la canne s'était, à la vérité, conservée dans les grandes Antilles soumises à l'Espagne, mais avec si peu d'importance, que lorsque les Anglais s'emparèrent de la Jamaïque en 1656, ils n'y trouvèrent que trois sucreries, dont ils ne tardèrent pas à augmenter le nombre. A la Barbade, dès 1646, on commença à exporter du sucre, et les habitans se montrèrent si actifs, que le commerce de cette île occupait, trente ans plus tard, quatre cents navires faisant ensemble soixante mille tonneaux.

Cette colonie ne produisait qu'un peu de mauvais tabac, du gingembre et du coton, lorsque, vers 1641, quelques planteurs industrieux se procurèrent du Brésil des plants de canne qui réussirent bien, et dans un nouveau voyage, ils achevèrent de recueillir les instructions nécessaires pour en tirer bon parti.

Ainsi que nous l'avons dit, le commerce des Antilles était, dans les premiers temps, ouvert à toutes les nations, et il était difficile qu'il en fût autrement. Les communications d'îles si voisines et encore si peu peuplées ne pouvaient guère être entravées. Ces parages étaient surtout visités par les Hollandais, que leur merveilleuse activité faisait accourir partout où il y avait quelque profit à recueillir.

Les navires hollandais, en raison de leur bas prix de frêt, obtenaient, même des négocians anglais, la préférence pour les transports d'aller et de retour des colonies anglaises à la métropole. Le commerce entier du pays passait dans leurs mains. La marine anglaise déclinait et ses matelots s'expatriaient. La gravité de cet état ne pouvait échapper à la considé-

ration du parlement, en qui résidait alors le pouvoir, et qui était d'ailleurs aigri par les mauvais traitemens que ses envoyés avaient reçus dans les Provinces-Unies. Il fut donc porté un bill, mis en vigueur au 1er décembre 1651, qui, sous des stipulations générales, était entièrement dirigé contre la nation hollandaise. Là se trouve la première édition du fameux *Acte de navigation*, qui, après bientôt deux siècles, est encore la règle du commerce anglais. Ce bill amena, entre les deux puissances, une guerre qui dura jusqu'en avril 1654. Cromwell, devenu protecteur, termina les hostilités par un traité qui, en faisant cesser les autres causes de mésintelligence, ne stipula cependant aucune dérogation à l'acte de navigation.

Cet acte, renouvelé et confirmé sous Charles II en 1660, a été regardé, par la plupart des écrivains, comme la cause de l'accroissement de la puissance anglaise. Sans entrer ici dans la discussion du mérite de cette opinion, qui exigerait une étude spéciale, nous nous bornerons à en citer les dispositions principales. Aux navires anglais seuls était réservé le droit d'importer, en Angleterre, les denrées ou marchandises du crû d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique, et des établissemens anglais dans ces trois parties du monde. Quant aux articles d'Europe, ils ne pouvaient arriver que sur des navires anglais ou sur des navires du pays de production et qui y auraient été construits.

L'acte de navigation assura à la métropole le commerce exclusif de ses nouvelles colonies; mais l'Angleterre, en même temps attentive à ne pas contrarier ces établissemens dans le développement de leurs productions, prohiba dès 1652 la culture du tabac, qui s'était répandue dans plusieurs comtés d'Angleterre, et qui y réussissait. Les doubles motifs de l'acte sont la conservation des droits d'entrée, et d'un autre coté l'obligation de ne pas nuire aux planteurs de la Virginie. Cromwell, en 1654, nomma des commissaires pour veiller à l'exécution stricte de cet acte, qui, sous Charles II en 1660, fut confirmé et appuyé de peines sévères. Si dès-lors la Grande-Bretagne entrait dans le système prohibitif, elle ne se laissait cependant pas emporter à l'injustice envers ses colons, par la considération des intérêts intérieurs.

En France, les ordonnances de prohibition de trafic aux colonies françaises, des 25 novembre 1634 et 12 février 1635, ne s'adressaient qu'aux sujets nationaux disposés à violer le privilége accordé aux compagnies à qui avaient été concédés ces établissemens. Plus tard, le 10 septembre 1668, il fut ordonné que le commerce des îles ne serait fait que par la compagnie des Indes occidentales, ou par les bâtimens français avec la permission de cette compagnie. Le 10 juin 1670, il ut défendu aux navires étrangers d'aborder dans ces colonies; le 18 juillet 1671, il fut inter-

dit aux propriétaires de navires construits dans les colonies, de faire le commerce étranger; et le 4 novembre 1671, il fut ajouté à ces défenses celle de transporter des marchandises des pays étrangers dans les îles; enfin, le 21 janvier 1684, on porta la défense d'y établir de nouvelles raffineries.

Les guerres de la fin du XVIIe siècle amenèrent, par nécessité, quelques infractions à ces prohibitions : aussi furent-elles renouvelées et confirmées par un réglement du 20 août 1698, qui prend en considération que les marchandises étrangères qui ont été introduites dans les colonies ont empêché le débit de celles qu'on y a envoyées de France depuis la paix.

De nouvelles déclarations, édits ou réglemens des 20 avril 1717, 23 juillet 1720, 14 mars 1722, 25 juin 1723, et enfin du 10 octobre 1727, pourvurent à la continuation d'une sévère exclusion du commerce étranger. Ce n'est qu'en faveur de la Guiane, colonie dont la prospérité avait de la peine à se développer, que des lettres-patentes du 1er mai 1768 accordèrent pour douze années la liberté de commerce avec toutes les nations, faculté qui fut prorogée le 15 mai 1784, et qui subsiste encore en partie.

Un arrêt du 30 août 1784, adoucissant la sévérité de quelques dispositions, est le dernier acte officiel qui ait précédé la révolution de 1789. Nous verrons plus loin comment il a été remis en vigueur.

Sous l'empire des lois qui garantissaient à chaque métropole le commerce exclusif de ses colonies, et quelquefois en dépit de ces lois, la production du sucre s'est développée avec la richesse des consommateurs. Après avoir satisfait les besoins, généralement grands, des producteurs eux-mêmes, il a fallu approvisionner l'Europe et le bassin de la Méditerranée, que le commerce européen alimente. Les colonies ont suivi la fortune de leur mère-patrie particulière, et elles ont tour à tour été appelées à prendre une part plus ou moins grande à l'approvisionnement général. Il nous manque des documens exacts sur l'état de ce commerce à diverses époques; seulement de loin en loin on trouve quelques traces des variations principales. La production de Madère et de Saint-Thomé a remplacé et fait languir celle de la Sicile, de l'Égypte et de l'Arabie. Plus tard la culture de la Terre-Ferme et du Mexique a amené la réduction de celle de l'Andalousie. Le Brésil enfin, sous la domination portugaise, est devenu le centre principal de la production, et jusque vers le milieu du XVIIe siècle, il a été en possession d'approvisionner, par la voie de Lisbonne, presque tous les marchés de l'Europe. Il a continué à y prendre part pendant toute la période du développement des colonies rivales, et ce n'est que vers 1720 à 1750, que les autres nations ont pu se pourvoir ailleurs. Le Brésil, au milieu de ses diverses fortunes, est resté un des points les plus importans de la production actuelle.

Le prix du sucre fourni par le Brésil, vers 1650, et dont la quantité s'élevait de 60 à 75 millions de kilog., était fort élevé, et suivant le témoignage des anciens auteurs, roulait de 3 francs à 3 francs 50 cent. par kilog. La concurrence des Antilles amena une baisse graduelle. Les Anglais, vers 1728, se félicitent de ce que la prospérité de leurs colonies a réduit à 52 ou 53 shill. (80 à 82 cent. le kilog.) le prix du sucre qu'ils payaient auparavant aux Portugais 4 à 5 liv. sterl. le quintal (2 francs à 2 francs 50 cent. le kilog.). Le coton, le piment, le gingembre, l'indigo et les bois de teinture avaient éprouvé une réduction semblable.

Cependant, vers 1736, le Brésil exportait encore 40 millions de kilog., et les colonies hollandaises de l'Amérique du sud, 20 à 25 millions de kilog. de sucre.

Dans les possessions françaises, Saint-Domingue, la seule île où la culture se fût développée, fournissait, dès 1726, 20 millions de kilog.

Cette quantité s'élevait à 62 millions, tant brut que terré, en 1767; à 75 millions en 1776; et à près de 82 millions en 1790, année de la révolution.

Vers 1775, la Martinique, la Guadeloupe et Cayenne exportaient ensemble environ 22 millions de kilog. de sucre.

La culture entreprise par les Anglais à la Barbade, vers 1641, et poussée par eux, à la Jamaïque, avec beaucoup de vigueur, immédiatement après la conquête de cette dernière île, avait, comme dans toutes les autres colonies, à l'imitation des planteurs portugais, nécessité l'introduction des esclaves d'Afrique. Les résultats furent rapides et donnèrent une grande impulsion au commerce britannique.

L'importance croissante des produits coloniaux détermina, en 1685, première année du règne de Jacques II, le parlement à établir une taxe spéciale sur le sucre et sur le tabac, qui n'avaient jusque-là acquitté que l'impôt général (*poundage*) de 5 pour 100 sur la valeur. Cet impôt fixe, mis sur deux substances d'un usage si récent, est devenu une des principales ressources de l'empire britannique, et nous verrons qu'il fournit aujourd'hui au trésor près de 200 millions de francs.

La quantité de sucre importé dans la Grande-Bretagne pour la consommation et le raffinage, vers 1731, était d'environ 7 à 800 mille quintaux. Elle s'est graduellement élevée à 12 ou 1300 mille quintaux, vers 1780. Le total de ces cinquante années a été de 2,567,448 tonneaux de 1,000 kilog., donnant en moyenne, par année, 40 millions 125 mille kil., de 1731 à 1760; et 68 millions 183 mille kilog., de 1761 à 1780.

En suivant, à une époque encore plus rapprochée, la production du sucre dans les colonies anglaises, on trouve qu'elles ont importé annuellement dans la Grande-Bretagne

79 millions 533 mille kilog. en moyenne, de 1773 à 1782;

Sur quoi l'exportation a repris 9 millions, 76 mille kilog.

En 1787, l'importation s'est élevée à 79 millions 337 mille kilog. et l'exportation à 9 millions 970 mille.

Ce n'est que vers 1760 que les colonies de Cuba et de Porto-Ricco ont donné de l'extension à la production du sucre. Jusque-là les possessions espagnoles du continent et des îles n'ont guère fait que subvenir aux besoins des divers pays soumis à la même domination en Amérique et en Europe. On peut donc calculer que le sucre qui passait dans le commerce européen, il y a à présent un siècle, provenait pour

40,000,000 de kilogrammes du Brésil,
25,000,000 des possessions hollandaises,
40,000,000 des îles anglaises,
20,000,000 des îles françaises,

125,000,000 de kilogrammes de sucre,

dans lesquels on ne comprend pas la production et la consommation espagnoles.

Vers 1775-76, ou il y a soixante ans, le mouvement commercial pouvait s'estimer ainsi :

22,000,000 de kilogrammes brut et terré, du Brésil,
80,000,000 brut, des îles anglaises, où la Jamaïque est comprise pour 45 millions.
30,000,000 brut des possessions hollandaises et danoises,
30,000,000 brut et terré, des îles espagnoles,
83,000,000 brut et terré, de Saint-Domingue et des autres Antilles françaises.

245,000,000 de kilogrammes de sucre,

distraction faite des consommations locales et des rapports établis entre les colonies du même peuple.

Quinze années plus tard, c'est-à-dire à l'époque de la révolution française, cet état de choses avait éprouvé quelques changemens. La guerre entreprise pour l'indépendance des États-Unis avait d'abord troublé la production sur divers points; mais six ou sept années de paix, écoulées depuis le traité de 1783, avaient vu se développer la culture avec un nouvel essor, et surtout dans les possessions françaises. En 1789, la France se trouvait en mesure de dominer les marchés de l'Europe, et elle n'a pas dû recevoir, en 1790, moins de 95 millions de kilogrammes de sucre de ses diverses colonies, ce qui représenterait, vu la proportion du sucre terré, au moins 120 millions de sucre brut.

Les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent pas de suivre les différentes phases du commerce des sucres pendant la longue période de guerre qui s'est écoulée depuis 1792 jusqu'en 1815. Ce quart de siècle a présenté des phénomènes extraordinaires, résultats de la vive lutte engagée entre les nations européennes. Le sort des armes a fait successivement tomber entre les mains des Anglais une grande partie des colonies à sucre; et, en raison de la situation du continent européen, celles qui n'étaient point occupées par eux n'avaient également que leur marché pour débouché. La seule exception résidait dans les États-Unis, tant qu'il leur fut donné de conserver leur neutralité.

De 1801 à 1812 compris, les États-Unis importèrent chez eux en moyenne et annuellement

54,000,000 de kilogrammes de sucre, dont ils gardèrent pour leur consommation
23,000,000. Ils en revendirent
31,000,000 sur les autres marchés.

Les États-Unis exportaient les produits des colonies françaises, qui résistaient encore, et des autres colonies étrangères; mais dans leurs rapports avec les colonies anglaises, rétablis en 1794, et qui durèrent jusqu'à 1806, il leur était défendu d'exporter en échange de leurs merrains, bois de construction, poissons salés, etc., plus de 6,000 barriques de sucre ou environ 3 millions et demi de kilogrammes. Une concession aussi restreinte, et qui ne reposait que sur une tolérance du gouvernement, devait, sans aucun doute, réserver au commerce anglais le mouvement des produits coloniaux; mais elle embarrassait d'autant plus les colons, qu'elle les forçait de payer en numéraire des objets dont ils ne pouvaient se passer; numéraire que, dans l'état des choses en Angleterre, la métropole avait de la peine à leur fournir en échange de leurs produits. Cependant l'aveuglement était si grand, que cette concession même fut retirée en 1806, et dès-lors tous les sucres furent dirigés sur l'Angleterre.

L'encombrement des marchés de la Grande-Bretagne, en 1807, doit se comprendre, puisqu'on n'évaluait pas alors à moins de 100 millions de kilogr. l'augmentation de la production annuelle, comparée avec celle qui existait quinze ans auparavant. Aussi, une crise dont il y a peu d'exemples se manifesta lorsqu'on reconnut que la surcharge, dont on ne pouvait trouver l'emploi, s'élevait à 75 mille barriques (45 millions de kilogr.) de sucre, dont il aurait fallu se débarrasser pour rétablir l'équilibre. Les prix tombèrent à 60 shillings (droit de 27 shillings compris),

ou 33 shellings en entrepôt, et cela, au milieu d'une guerre qui renchérissait tous les élémens de la production, les frêts et les assurances.

Le prix moyen du sucre en entrepôt avait été de 57 shillings dans les quatre années de 1794 à 1797. Que l'on juge, d'après cela, de la situation des importateurs. Il n'y eut après 1807, pour relever les prix, que le système des licences accordées en France, et plus tard, la réouverture des débouchés à mesure que les revers de l'empire rapprochaient de la France les armées qui gardaient le système continental. La hausse se manifesta, et la moyenne de 1814, qui vit rétablir les communications, fut de 70 shill. pour le prix en entrepôt.

La paix de 1815, la restitution d'une partie des colonies conquises par l'Angleterre, la baisse des frêts et des assurances, la diminution de tous les objets de consommation, et plus tard, en Angleterre, le rétablissement des paiemens en numéraire, amenèrent encore de nouvelles réductions dans le prix du sucre. Ces réductions ont excédé toutes les bornes en 1830 et 1831, mais le marché d'Angleterre s'en est depuis bien relevé.

La production actuelle du sucre de cannes, autant qu'elle intéresse le commerce général, peut être évaluée dans son mouvement pour l'Europe, la Méditerranée et l'Amérique septentrionale :

230,000,000 de kilogrammes, des plantations britanniques, Indes-Occidentales, Guiane et Maurice.
85,000,000 de Cuba et Porto-Rico.
86,000,000 des Antilles françaises, Guiane et Bourbon.
32,000,000 des îles hollandaises et Guiane.
10,000,000 des îles danoises et suédoises.
80,000,000 du Brésil.
7,000,000 de Manille et des Philippines.
20,000,000 de Java.
14,000,000 du Bengale et des pays qui trafiquent à Sincapore.
16,000,000 de la Chine et des pays qui l'avoisinent.
40,000,000 de la Louisiane.

620,000,000 de kilogrammes en total.

Il n'est pas possible de suivre avec exactitude dans les chemins divers, et sur les marchés des États-Unis et de l'Europe, l'emploi et la consommation de toute cette production; on s'exposerait à retrouver deux fois la même marchandise arrivant sur des points divers par les déplacemens commerciaux. On s'est, d'un autre côté, abstenu de comprendre, dans l'évaluation qui précède, ce qui reste dans les diverses contrées de l'Asie et dans les pays de l'Amérique, que l'on peut considérer comme lieux de

production. Seulement, on remarquera que les colonies anglaises de l'Amérique-Nord, prennent dans les Antilles de la même nation

5 à 6,000,000 de kilogr. de sucre qui sont à imputer sur nos calculs.

Les États-Unis absorbent les

40,000,000 de sucre de la Louisiane, dont la production, soumise à une température déjà rigoureuse, est nécessairement variable. Ils consomment de plus, une partie du sucre étranger qu'ils importent. La moyenne de trois années, finissant le 30 septembre 1834, de ce sucre étranger passé dans leur consommation, a été de :

37,000,000 de kilogr.

Comme il n'existe pas aux États-Unis de droits différentiels, et que le sucre imposé paie indistinctement 2 dollars 50 c. pour 100 livres, ou 28 fr. 94 c. par 100 kil., pour le sucre brun, et 3 dollars, ou 34 fr. 75 c. par 100 kil., pour le sucre blanc, il en résulte que leurs importations servent assez naturellement à indiquer les points où il leur a été le plus avantageux de se pourvoir, en raison de leur commerce d'échanges. Le pavillon des états de l'Union étant reçu partout où il n'y a pas de système de répulsion, des conclusions faciles peuvent être tirées du mouvement commercial d'un peuple aussi éclairé qu'entreprenant.

Les États-Unis ont importé dans leurs divers ports, pendant les trois années qui ont commencé le 1er octobre 1831 et fini le 30 septembre 1834,

126,729,026 kil. de sucre,

qui provenaient des pays suivans :

94,967,144 kilogrammes des colonies espagnoles Cuba et Porto-Ricco.
18,188,915 des colonies danoises Sainte-Croix, etc.
2,141,197 des possessions britanniques.
6,459,664 du Brésil.
756,878 des îles suédoises, françaises, hollandaises, et un peu du continent américain.
2,989,393 de Manille et des Philippines.
508,862 de la Chine.
227,393 de l'île Maurice.
362,335 du Bengale, de Java, et de tous les pays de l'Inde.
127,245 de contrées diverses, de l'Europe même, etc.

Nous ne nous arrêterons pas sur tous les enseignemens qui ressortent, pour nous, de ce tableau, mais il nous semble qu'il suffit pour redresser les idées fausses que l'on entretient encore sur les ressources de diverses contrées. Les États-Unis, qui ont le choix de tous les marchés, ont im-

porté de l'Inde, en trois ans, la valeur de deux petites cargaisons de retour de nos Antilles françaises.

La réexportation des ports de l'Union s'est élevée, dans les trois années, à :

16,887,603 kilogrammes de sucre étranger.

Nous avons déjà estimé la moyenne de ce qui est resté dans le pays pour la consommation.

En jetant un dernier coup d'œil sur les faits que nous avons analysés, nous trouvons que la Grande-Bretagne emploie pour la consommation du royaume-uni :

194,000,000 de kilogrammes de sucre et
6,000,000 pour ses colonies du nord.

Les Etats-Unis.

40,000,000 de leur propre production et
37,000,000 de sucre étranger importé.

La France.

65,000,000 de sucre colonial, moyenne de 1834 et 1835, après déduction des sucres raffinés et des mélasses réexportées, mais non compris la production indigène, ce qui fait

342,000,000 de kilogrammes.

employés dans les pays dont on a pu se procurer les documens officiels.

En estimant, comme nous l'avons fait, la production normale à :

620,000,000, il resterait
278,000,000 de kilogrammes pour alimenter l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, et enfin les états de l'est et du nord de l'Europe.

Ce tableau est fait pour rassurer les producteurs coloniaux, lorsqu'ils se trouveront dans les limites d'une concurrence loyale et dégagée d'entraves. C'est là ce que nous allons essayer d'expliquer.

§ II.

Les lois actuelles des colonies. — Le sucre de canne et le sucre indigène. — Lutte des deux intérêts. L'émancipation commerciale des colonies seul remède de la situation.

Les hommes qui sont appelés à faire les lois du pays et à régler les intérêts divers qui sont soumis à leur discussion, ne sauraient trop se péné-

trer de la nécessité d'examiner l'ensemble d'une législation, à chaque modification importante qu'elle est dans le cas de subir.

La culture de la betterave diminuant les revenus du trésor, appelle en France l'attention du gouvernement, et amène la proposition d'une loi qui agite et soulève de graves questions. Une de ces questions, et non la moins importante, est celle de l'avenir des quatre colonies françaises qui sont en possession de la culture de la canne.

Les pays qui produisent le sucre de cannes, et dont nous avons fait l'énumération, sont placés sous deux régimes différens. Les uns, comme les contrées de l'Asie, et en Amérique le Brésil et les anciennes colonies espagnoles, ainsi que les îles danoises et suédoises, sont ouverts à tous les peuples commerçans; les autres, comme les possessions britanniques des Indes occidentales, la Guiane anglaise, les possessions hollandaises en Amérique et les colonies françaises de la Guadeloupe, la Martinique, Cayenne et Bourbon, sont entièrement réservés au commerce de leurs métropoles. Des possessions hollandaises nous aurons peu à dire. Le peuple hollandais, difficile à décourager, cherche à réparer les désastres qu'un demi-siècle d'évènemens a fait peser sur son commerce et son industrie; mais il travaille en silence, ne rend nul compte officiel et statistique de ses progrès, ne fait point d'exposition et se soumet patiemment aux restrictions, si elles lui semblent encore dans l'intérêt général.

Il nous reste donc à examiner le véritable effet de l'ancien privilége conservé au commerce des métropoles, sur l'état actuel des colonies anglaises et sur celui des colonies françaises. Là, de légères concessions consacrent le principe plutôt qu'elles ne l'affaiblissent.

Le royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande a importé, année moyenne de 1851, 1852 et 1853,

250,000,000 de kilogrammes de sucre dont il a été réexporté
56,000,000 tant en nature qu'après l'opération du raffinage.

Il est donc resté dans la consommation 194 millions de kilogr. sur lesquels le trésor a perçu un revenu net, déduction faite des primes et drawbacks, de 4,587,000 liv. sterl., ou environ 112 millions de francs.

L'importation se composait de :

218,600,000 kilogrammes sucre des colonies britanniques dans les Indes occidentales, l'Amérique du sud et à Maurice.
10,600,000 des Indes-Orientales, Sincapore, Java et Philippines.
20,800,000 des colonies étrangères, Brésil, Havane, etc.

250,000,000.

On voit que l'importation des colonies non affranchies, après qu'elles

ont pourvu aux besoins de l'Amérique nord et aux échanges avec les États-Unis, excède encore, à son état normal, de 12 pour 100 la consommation du royaume-uni. Cet excédant doit être employé en revente, aussi bien que la totalité des importations de l'étranger. Cette revente est singulièrement facilitée par la prime accordée aux sucres raffinés, prime qui excède la proportion du droit payé; et elle offre peu d'inconvéniens, parce qu'aucun produit du sol ne vient y participer.

Une autre cause plus puissante, et dont tous les effets ne peuvent encore être appréciés, est venue agir sur le prix des sucres importés en Angleterre; c'est la diminution de production que fait prévoir le régime nouveau des travailleurs noirs. Un déficit de récolte résultant de la sécheresse de l'année est survenu en 1855, et a contribué à l'élévation des cours. Cette circonstance atmosphérique a agi également dans les Antilles françaises; mais l'effet sur les prix a été annulé par la concurrence du sucre de betterave, dont nous aurons tout à l'heure à parler.

Depuis quelques années les planteurs anglais, et principalement ceux des Indes occidentales, n'ont cessé de témoigner à leur gouvernement le dommage immense qui résultait pour eux de la continuation du système établi par l'acte de navigation et par les bills qui l'ont consolidé. Des enquêtes ont eu lieu, et par suite divers rapports ont été faits au parlement : tous, notamment celui du 13 avril 1832, démontrent les inconvéniens du monopole métropolitain. Les intérêts des planteurs ont été sacrifiés de mille manières, pour assurer aux négocians et aux armateurs des avantages qui se sont trouvés, pour ces derniers, illusoires dans la pratique, et qui ont entravé le commerce réel sans faire la fortune de personne.

Lord Ripon, alors M. Robinson, avait, dès 1822, fait reconnaître par les deux chambres l'existence du principe qui devait renverser le système colonial en même temps que tout l'échafaudage du système prohibitif. Les mesures provoquées par M. Huskisson en 1825, en détruisant une partie des anciennes erreurs, ont, malheureusement pour la Grande-Bretagne, laissé subsister l'acte de navigation et les restrictions imposées au commerce des colonies de l'Occident. Tandis que les possessions anglaises dans l'Inde étaient ouvertes à toutes les nations, et recueillaient les fruits de cette liberté, les planteurs des Indes occidentales et de l'Amérique du sud étaient obligés de plier sous toutes les exigences de la mère-patrie, et voyaient leur production renchérie, sans que le marché où on les forçait de la conduire fût susceptible d'amélioration. Ainsi ils subissent la défense de terrer leurs sucres, et encore plus de les raffiner, afin que des mélasses inutiles à la métropole fournissent une charge aux navires qu'elle leur envoie. Ils ne peuvent, quelque prix qu'on leur en

puisse offrir, vendre ces sucres à l'étranger, s'ils n'ont été d'abord conduits dans un port anglais. Arrivés en Angleterre on leur défend de les employer à la fabrication des spiritueux, afin que le prix des grains n'en souffre pas.

La Grande-Bretagne et ses colonies du nord ont, jusqu'en 1830, été seules autorisées à fournir aux planteurs les vivres et le bois qu'ils peuvent consommer. Les articles divers, qui ne provenaient pas d'un pays soumis à la métropole, étaient depuis 1825 taxés à une variété de droits dont l'importance annuelle s'est élevée à peu près à 1,900,000 francs, tandis que les frais de perception arrivaient à 1,700,000 francs. Cet impôt renchérissait plusieurs objets de 25 pour cent, sans profiter au fisc.

Quelques modifications ont depuis été apportées à ce tarif, en faveur des rapports directs avec les États-Unis; mais c'est encore avec une telle réserve que, par exemple, on a laissé subsister sur la farine une taxe de 5 shill. (6 fr. 25 cent.) par baril, tandis qu'elle arrive du Canada franche de droits. Cet article, sortant des ports de l'Union, doit donc remonter au nord, être débarqué à Quebec ou Montreal, puis rechargé sur d'autres navires pour redescendre aux Indes occidentales, en parcourant deux fois une partie du chemin, afin d'échapper à un droit exagéré. On impose ainsi, en frais inutiles, des millions aux colons, pour faire gagner quelques milliers de francs aux armateurs.

Si nous nous bornons à indiquer en peu de mots le vice du système colonial de l'Angleterre à l'égard de ses établissemens des Indes occidentales, nous devons au moins montrer que le remède s'est trouvé, pour le colon, dans le développement de la richesse de la métropole, dans l'étendue de son commerce et dans l'immense débouché qu'elle a offert aux produits tropicaux. La production occidentale du sucre étant, depuis quelques années, stationnaire et même rétrograde, s'est trouvée à peine en rapport avec la consommation intérieure et les besoins du commerce extérieur. Là la betterave n'a pas ouvert une concurrence qu'il eût été impossible de soutenir devant des taxes qui produisent au trésor anglais un revenu net de 112 millions de francs. L'équilibre rétabli entre l'importation et les besoins a ramené une pondération des prix qui se sont basés sur les récoltes, et dont nous présentons ici les fluctuations.

Prix à Londres du sucre brut Jamaïque, qualité moyenne à fine :

En janvier des années suivantes.	Le quintal anglais, droit payé.	Rapport du prix, aux conditions de l'entrepôt du Havre et droit déduit, par 100 kilogrammes.
1830	— — 64 à 68 sh.	96 fr. 97 c. à 107 fr. 45 c.
1831	— — 56 61	83 85 96 97
1832	— — 56 58	83 85 89 08
1833	— — 59 60	91 70 94 32
1834	— — 58 63	89 08 102 18
1835	— — 59 65	91 70 107 45
1836	— — 63 68	102 18 115 28

Dans la première semaine d'avril de cette année, la mercuriale de la *Gazette de Londres* a donné pour prix moyen du sucre (ce qui n'exclut aucune des nuances) :

38 shil. 0 3/4, équivalant à 99 fr. 62 cent. les 100 kil.

Dans le même moment, le sucre colonial valait au Havre, pour la qualité appelée bonne ordinaire quatrième, 61 fr. 50 cent. le quintal, ce qui ne fait que 73 fr. 50 cent. les 100 kilog. en entrepôt, et montre que le colon français a un désavantage de 26 pour 100 dans la réalisation de ses produits.

Une proportion inverse, à l'avantage des colons anglais, existe cependant dans le prix des choses dont ils doivent s'approvisionner. Si, comme ils s'en sont plaints quelquefois, il y a un certain nombre d'objets de nécess té première qu'ils auraient plus d'avantage à tirer des États-Unis ou du nord de l'Europe, il n'en est pas moins évident que, pour tout ce qui est des manufactures de laine et de coton, pour les machines, les instrumens aratoires, la quincaillerie et les métaux, la Grande-Bretagne est le pays qui produit au meilleur marché. Il n'existe, par conséquent, aucune surcharge pour cette partie considérable de leurs consommations. Si, cependant, les colons anglais ont pu démontrer que le monopole forcé de la métropole impose à leur production de sucre un surenchérissement de 5 shill. 6 d. par cwt, ou 14 fr. 40 cent. par 100 kil., quelle ne doit pas être la position du colon français!

L'arrêt du 30 août 1784, remis en vigueur après les évènemens de 1815, règle encore à cette heure la législation du commerce des Antilles françaises. Les modifications que l'ordonnance du 5 février 1826 et quelques réglemens locaux lui ont fait subir, les exceptions en faveur de la Guiane, n'altèrent pas la substance de ce code particu-

puisse offrir, vendre ces sucres à l'étranger, s'ils n'ont été d'abord conduits dans un port anglais. Arrivés en Angleterre on leur défend de les employer à la fabrication des spiritueux, afin que le prix des grains n'en souffre pas.

La Grande-Bretagne et ses colonies du nord ont, jusqu'en 1830, été seules autorisées à fournir aux planteurs les vivres et le bois qu'ils peuvent consommer. Les articles divers, qui ne provenaient pas d'un pays soumis à la métropole, étaient depuis 1825 taxés à une variété de droits dont l'importance annuelle s'est élevée à peu près à 1,900,000 francs, tandis que les frais de perception arrivaient à 1,700,000 francs. Cet impôt renchérissait plusieurs objets de 25 pour cent, sans profiter au fisc.

Quelques modifications ont depuis été apportées à ce tarif, en faveur des rapports directs avec les États-Unis; mais c'est encore avec une telle réserve que, par exemple, on a laissé subsister sur la farine une taxe de 5 shill. (6 fr. 25 cent.) par baril, tandis qu'elle arrive du Canada franche de droits. Cet article, sortant des ports de l'Union, doit donc remonter au nord, être débarqué à Quebec ou Montreal, puis rechargé sur d'autres navires pour redescendre aux Indes occidentales, en parcourant deux fois une partie du chemin, afin d'échapper à un droit exagéré. On impose ainsi, en frais inutiles, des millions aux colons, pour faire gagner quelques milliers de francs aux armateurs.

Si nous nous bornons à indiquer en peu de mots le vice du système colonial de l'Angleterre à l'égard de ses établissemens des Indes occidentales, nous devons au moins montrer que le remède s'est trouvé, pour le colon, dans le développement de la richesse de la métropole, dans l'étendue de son commerce et dans l'immense débouché qu'elle a offert aux produits tropicaux. La production occidentale du sucre étant, depuis quelques années, stationnaire et même rétrograde, s'est trouvée à peine en rapport avec la consommation intérieure et les besoins du commerce extérieur. Là la betterave n'a pas ouvert une concurrence qu'il eût été impossible de soutenir devant des taxes qui produisent au trésor anglais un revenu net de 112 millions de francs. L'équilibre rétabli entre l'importation et les besoins a ramené une pondération des prix qui se sont basés sur les récoltes, et dont nous présentons ici les fluctuations.

Prix à Londres du sucre brut Jamaïque, qualité moyenne à fine :

En janvier des années suivantes.	Le quintal anglais, droit payé.	Rapport du prix, aux conditions de l'entrepôt du Havre et droit déduit, par 100 kilogrammes.
1830	— — 64 à 68 sh.	96 fr. 97 c. à 107 fr. 45 c.
1831	— — 56 61	83 85 96 97
1832	— — 56 58	83 85 89 08
1833	— — 59 60	91 70 94 32
1834	— — 58 63	89 08 102 18
1835	— — 59 65	91 70 107 45
1836	— — 63 68	102 18 115 28

Dans la première semaine d'avril de cette année, la mercuriale de la *Gazette de Londres* a donné pour prix moyen du sucre (ce qui n'exclut aucune des nuances) :

38 shil. 0 3/4, équivalant à 99 fr. 62 cent. les 100 kil.

Dans le même moment, le sucre colonial valait au Havre, pour la qualité appelée bonne ordinaire quatrième, 61 fr. 50 cent. le quintal, ce qui ne fait que 73 fr. 50 cent. les 100 kilog. en entrepôt, et montre que le colon français a un désavantage de 26 pour 100 dans la réalisation de ses produits.

Une proportion inverse, à l'avantage des colons anglais, existe cependant dans le prix des choses dont ils doivent s'approvisionner. Si, comme ils s'en sont plaints quelquefois, il y a un certain nombre d'objets de nécess té première qu'ils auraient plus d'avantage à tirer des États-Unis ou du nord de l'Europe, il n'en est pas moins évident que, pour tout ce qui est des manufactures de laine et de coton, pour les machines, les instrumens aratoires, la quincaillerie et les métaux, la Grande-Bretagne est le pays qui produit au meilleur marché. Il n'existe, par conséquent, aucune surcharge pour cette partie considérable de leurs consommations. Si, cependant, les colons anglais ont pu démontrer que le monopole forcé de la métropole impose à leur production de sucre un surenchérissement de 5 shill. 6 d. par cwt, ou 14 fr. 40 cent. par 100 kil., quelle ne doit pas être la position du colon français!

L'arrêt du 30 août 1784, remis en vigueur après les évènemens de 1815, règle encore à cette heure la législation du commerce des Antilles françaises. Les modifications que l'ordonnance du 5 février 1826 et quelques réglemens locaux lui ont fait subir, les exceptions en faveur de la Guiane, n'altèrent pas la substance de ce code particu-

lier. Par exemple, pour les fers et aciers bruts étrangers, une ordonnance de 1818 les admet, venant des ports de France, au cinquième des droits portés au tarif général de la France. Une autre ordonnance du 9 novembre 1832 rend permanente la faculté d'importer des farines aux Antilles sous un droit de 21 fr. 50 cent. par baril; mais que peut-il résulter de ces facultés nouvelles?

Les droits établis par l'ordonnance du 5 février portent avec modération sur une longue liste d'articles dont la consommation est à peu près nulle dans les colonies, et qui ne sont énumérés que pour être recensés occasionellement dans des tableaux de douane. Ils frappent durement, en revanche, les objets qui peuvent fournir aux besoins de la vie et à l'économie domestique, surtout lorsque la métropole en produit d'analogues. Les farines étrangères, taxées d'une manière prohibitive, sont destinées, ainsi que l'avoue le rapport qui précède l'ordonnance, à n'être importées que lorsque le prix de la farine de Moissac dépassera, à Bordeaux, 46 francs. Quant au fer brut, quel grand emploi peut-il avoir dans des colonies où il n'y a pas d'industrie manufacturière et où la main-d'œuvre est si chère?

Le prix de la farine, variable suivant les récoltes et aussi suivant les bénéfices que peuvent promettre d'autres cultures, a été, aux États-Unis, souvent pendant des périodes fort longues, à 4 ou 4 dollars 1/2 le baril. Le frêt de Norfolk aux Antilles ne peut dépasser 3 francs, de sorte que si ces farines payaient le même droit que les farines françaises, soit 52 centimes, la valeur, même en supposant le prix d'achat à 5 dollars, ne pourrait s'en établir au-dessus de 25 à 30 francs. L'époque actuelle est à la vérité peu favorable à ce calcul, la farine étant fort chère cette année aux États-Unis, bien qu'au-dessous des prix de France; mais à 2 ou 3 francs près, le cours des farines de la métropole es généralement supérieur de toute la valeur du droit au prix de revient qu'établirait la concurrence. Les colons, en raison des variations de hausse qu'amène la dépendance, dans laquelle ont les tient, des plaines du Languedoc, pour cette partie de leur subsistance, supportent donc réellement une extravaleur de 21 francs par chaque baril de farine qu'ils consomment. Avant que ce régime, tout mauvais qu'il est, fût établi, les Antilles étaient à la discrétion tellement complète de la métropole, que la crise commerciale de 1831 détournant toutes les idées d'entreprises, les armateurs de nos ports oublièrent leurs correspondans des colonies. Aucun renfort de farine n'arrivait, et cet article devint si rare et si cher, que la taxe du pain, à la Martinique, finit par dépasser 2 francs le kilog. Cette époque est bien près de nous, et tout ce qu'elle a amené, c'est un droit prohibitif permanent qui impose les deux îles à 1,200,000 francs de valeur accrue,

au profit de l'agriculture d'une seule province de la métropole. Les notes commerciales de Bordeaux indiquent la sortie, en 1835, de 58,652 barils de farine pour la Martinique et la Guadeloupe, et concordent à peu près avec les relevés officiels de la douane, portés au *Moniteur* pour 49,527 quintaux métriques. La majeure partie des menus grains exportés de France a reçu également la destination de nos colonies, seuls pays qui soient forcés de s'adresser à nous pour les céréales. Cette consommation a été beaucoup plus considérable tant que nos établissemens ont conservé quelque lueur de prospérité; mais qui peut résister à l'obligation d'acheter cher et de vendre bon marché?

Heureuses de revenir sous la domination de la mère-patrie, les colonies, lors de la restauration, n'avaient pas à stipuler avec la métropole à laquelle des liens si intimes les attachaient. Elles sont donc rentrées naturellement dans le régime qui existait avant la révolution, et se sont trouvées en dehors du commerce général du monde sans prendre garde aux développemens que ce commerce allait recevoir. Elles n'ont pas même réclamé quand on a taxé à 49 fr. 50 c. leur sucre, que la loi de 1791 n'imposait qu'à 4 fr. 28 c. Les colons ne pouvaient comprendre qu'ils allaient passer sous le joug du funeste système prohibitif créé pour la France par la loi du 10 brumaire an v, et si soigneusement conservé par tous les gouvernemens qui se sont succédé. Au lieu de demander un relâchement, profitable à tous, des liens réciproques dans lesquels ils étaient engagés avec la métropole, ils dirigèrent tous leurs efforts et leurs réclamations contre l'introduction en France du sucre étranger. Ils n'eurent pas de contradicteurs, tant l'intelligence était peu avancée; on leur accorda des surtaxes et des primes qui ne pouvaient pour longtemps remédier à leur malaise, et dont les abus se font aujourd'hui si vivement sentir.

On ne saurait cependant, sans injustice, reprocher aux colons les mesures qu'ils provoquaient. Ils sentaient le poids de leur situation, mais le pouvoir législatif n'était pas en leurs mains, et ce qu'on leur a accordé, ou pour mieux dire ce qu'on a stipulé pour eux, a eu pour résultat final de développer les causes qui font l'embarras actuel. Au lieu de diminuer le prix de la production des colonies par l'ouverture de leurs ports aux articles de consommation de l'étranger, on a rigoureusement maintenu la prohibition, et forcé l'élévation du prix par les surtaxes d'un côté, et de l'autre par les primes affectées aux produits des raffineries. C'est ainsi que l'on est arrivé à amener dans la discussion un élément nouveau, vu avec intérêt par l'agriculture française, mais qui met en question à la fois l'existence des colonies, le commerce et la navigation des ports, le débouché assuré à notre production territoriale et industrielle, et enfin

une branche importante du revenu de l'état. Cet élément, c'est le *sucre de betteraves*.

Fruit du progrès des sciences et de l'avancement de l'esprit humain, le sucre de betteraves, traité d'abord avec dédain, puis mieux apprécié dans ses conséquences lors de l'enquête de 1828, s'est agrandi par l'effet des mesures prises pour la protection du sucre colonial. De nouveaux intérêts s'y sont rattachés, et comme toutes les industries qui ne se sont développées que par les taxes et les primes, on ne peut aujourd'hui songer à le soumettre à l'impôt sans exciter des réclamations bien naturelles.

Tel sera toujours le sort des gouvernans qui croiront pouvoir impunément sortir dans leurs actes des vrais principes d'une sage économie politique qui sont plus applicables qu'on ne le suppose. En refusant les faveurs qu'on leur demande, les monopoles dont on veut s'emparer, qu'ils songent par prévision aux embarras futurs auxquels ils échappent, et alors s'ils ne ramènent pas les solliciteurs jusqu'au régime de liberté complete, au moins ils les conduiront bien près de la limite, afin que cette ligne de séparation puisse être aisément franchie. Aujourd'hui, il ne peut manquer d'y avoir une secousse, mais la question des sucres est engagée et ne peut plus échapper à une solution. Nous allons en examiner les principaux termes.

L'existence des colonies est peu populaire en France. On y oublie que les colons sont Français, et, pour avoir le droit de leur être défavorable, on leur reproche les défauts qui leur sont communs avec les hommes même qui les accusent. Quelques-uns voudraient pouvoir être impunément injustes envers eux, et, pour se débarrasser de l'idée fâcheuse que la nation française a été puissante sur mer, grande par ses possessions éloignées, ils voudraient l'abandon de ces derniers restes de sa domination.

Que n'avons-nous pas entendu à la tribune française, de la part de ces hommes légers dont l'opinion se forme, sans recherches et sans étude, d'après de fugitives impressions? L'utilité des colonies, leur état social, qu'elles n'ont pas créé, mais qu'elles ont reçu de nos ancêtres à tous, et auquel elles adhèrent comme les hommes tiennent à tout ce qui fait leur richesse et leur fortune, leur valeur et le courage de leurs habitans pendant la lutte que soutenait la mère-patrie, tout cela est méconnu ou mal apprécié. Les colons néanmoins gardent le souvenir de leur origine et un profond sentiment de leur qualité de Français, et dans une circonstance aussi grave, tout ce qu'ils réclament, c'est que la métropole n'abuse pas du pouvoir qu'elle a de faire des lois pour eux.

La métropole et ses colonies n'ont pas de traité à faire ensemble; ce ne sont pas des puissances égales, et l'une d'elles décide seule. Elle doit

donc être d'autant plus attentive à ne rien ordonner que de parfaitement juste. Quand les surtaxes du sucre étranger et les primes du sucre colonial ont été établies, ce n'est pas au colon producteur qu'elles ont profité, car il ne s'est pas enrichi, et ses dépenses ont égalé son revenu, quand elles ne l'ont pas surpassé. C'est le commerce de la métropole, sa production agricole, son industrie manufacturière, sa navigation, qui étaient protégés par le monopole que l'on conservait. A cette heure, que le sucre colonial trouve en France un produit qui lui fait concurrence dans la consommation, qui partage ses primes ou drawbacks à l'exportation, c'est à la fois le colon et le producteur des objets destinés à la colonie qui souffrent.

Quand un pays métropole se met à produire un objet qui lui est ordinairement fourni par une de ses colonies, il ne peut plus retarder de donner à cette colonie son émancipation commerciale, ou de lui accorder l'abolition complète de l'impôt qui pèse sur cet objet; car, s'il cherche, par des taxes inégalement réparties, à équilibrer la valeur des deux produits, qui le garantira des erreurs des enquêtes, des chances des récoltes, des variations des transports, des efforts enfin des concurrens? Si la législation a la mobilité de ces élémens, quelles plaintes chacun des changemens à y introduire ne soulèvera-t-il pas? Les législateurs, qui ont sous les yeux les intéressés de l'un des partis, ne subiront-ils pas une influence qui peut, jusqu'à un certain point, égarer leur jugement? Se feront-ils accuser de l'usage monstrueux du droit de la force? Le mieux est donc d'arriver, dès l'abord, à un état normal, qui doit finir par être celui de tous les pays producteurs.

Les colonies anglaises des Indes occidentales et de l'Amérique du sud trouvent dans la consommation croissante de la Grande-Bretagne un motif suffisant de ne pas souhaiter un changement qui se fera plus tard. Les colonies françaises, moins favorisées, ne peuvent trop ardemment le provoquer. Nous avons montré que, sur un seul article, la farine, il existait une surcharge de 1,200,000 fr., imposée à nos Antilles; mais que, si nous passions en revue tous les objets de consommation qu'elles reçoivent forcément de nos ports, si à cela nous ajoutions la différence du frêt de notre navigation avec les navigations étrangères, nous ne trouverions pas moins de 12 millions de francs à économiser pour elles, à s'adresser sur d'autres points, pour les articles que la France ne produit pas à assez bas prix. La production moyenne du sucre s'en trouve renchérie de 15 fr. par 100 kilog. Nous pourrions, par un travail prolongé, établir les détails de cette espèce d'enquête; mais il n'est pas de commerçant qui ne puisse les suppléer.

Nous ne faisons aucun doute que, si l'émancipation commerciale vient

à être accordée, nos colonies des Antilles lutteront très bien, sur les marchés du nord de l'Europe et de la Méditerranée, avec les colonies espagnoles, si prospères, avec le Brésil, et surtout avec l'Inde, dont les savans de ce pays-ci nous menacent sans s'enquérir des points qui fournissent du sucre, des développemens que cette culture peut prendre, et encore moins des débouchés que déjà l'Inde est tenue d'alimenter.

Il ne suffit pas, pour créer une production, qu'un climat puisse produire, qu'il ait même une population suffisante. Nous en avons assez d'exemples. Toute notre excitation et nos sociétés agricoles ont-elles amené la France à se passer des 40 et 50 millions de soie qu'elle prend de ses voisins? Démontrer les avantages d'une production, l'encourager par des prix et des médailles, cela peut stimuler un petit nombre d'hommes; mais cela ne suffit pas toujours pour vaincre la routine et la résistance d'inertie.

La concurrence de Cuba, du Brésil et de l'Inde sera moins dangereuse que celle du sucre de betteraves pour nos colonies, dès qu'on leur permettra de recevoir, avec le pavillon français, les pavillons d'Anvers, de Hambourg, de Brême, de l'Angleterre, de Gênes, de Trieste, et surtout des États-Unis. L'échange de leurs produits contre les besoins de leurs consommations se fera alors en dehors des obligations forcées qui les enchaînent, et les avantages seront réciproques.

Le poète italien l'a dit : Les cités meurent, les empires meurent; *muojono le città, mujono i regni*. Et les colonies ne sont pas exceptées de la loi commune; mais la mort, que des économistes de mauvais augure paraissent leur prédire avec tant de plaisir, est-elle une chose si certaine et destinée à arriver si soudainement, qu'une grande mesure comme l'émancipation commerciale ne pût la conjurer? Qui parle de l'extinction de Cuba, de la Louisiane, qui est aussi une colonie, bien qu'appelée au rang des états? Et qui pourrait assigner un terme aux longs jours de leur prospérité?

Le commerce et la navigation de nos ports, nos industries diverses ont bien certainement quelque chose à redouter de l'émancipation commerciale de nos colonies; cependant il faut se rappeler que quelques-unes de nos grandes cités ont souvent sollicité l'égalisation des droits sur les produits coloniaux de toutes les provenances. Cette mesure en serait la conséquence, et dans nos colonies, comme à Cuba, à Java, à Manille, chaque peuple porterait ce qu'il a de plus avantageux à vendre, pour rapporter en retour ce qui convient le mieux chez lui sans se croire chargé de fournir les choses pour lesquelles il ne peut solliciter de préférence.

Il reste la question du trésor public. Après l'avoir bien méditée, elle nous a paru indépendante de l'émancipation commerciale des colonies.

Le sucre colonial sera taxé, et alors il n'arrivera sur nos marchés qu'autant que la concurrence du sucre de betterave le lui permettra. Le tarif sera simple et concordera avec celui que l'on voudra exiger de la production indigène, si on entend la soumettre à un impôt. Comme il n'y aura plus de coërcition à apporter du sucre en France, ce qu'il en viendra servira de mesure pour l'établissement de la taxe locale. Quand on cessera d'en apporter, c'est que la taxe étrangère sera trop forte ou la taxe intérieure trop faible, et on verra où il convient d'appliquer le remède, pour conserver le revenu.

Sous l'empire d'une législation semblable rien de plus simple que les débats, tandis qu'à présent il est impossible de s'entendre en raison d'une concurrence forcée à laquelle ni l'une ni l'autre des espèces de sucre ne peut échapper. Laissez le sucre colonial libre de prendre une autre direction, et le mouvement commercial vous indiquera ce qu'il faudra faire. Le revenu public ne peut pas être plus compromis qu'il ne l'est à présent, car enfin les Anglais paient leur sucre colonial chez eux vingt-six pour cent de plus que nous ne payons le nôtre. C'est là une indication assez forte que la concurrence intérieure, en France, peut arriver au point de forcer, comme cela a déjà eu lieu, la réexportation d'une grande partie du sucre colonial. Mais de combien de dommages pour le producteur cette réexportation n'est-elle pas accompagnée! Sa production est déjà surchargée par l'effet du monopole d'importation en faveur de la métropole, et il lui faudra supporter une correspondance nouvelle, un fret et des assurances, des frais de mise à terre, de magasinage, de commission, de réembarquement, tout cela en pure perte! Qui pourrait y résister? Une campagne ou deux au plus termineront la ruine des colonies, et c'est pour un ajournement de deux ans avec un déficit sur chaque prévision du budget, que l'on voudrait ne pas prendre immédiatement le seul parti que la raison avoue.

Nous ne songeons pas à indiquer la suppression de la culture de la betterave. En Angleterre on hésite moins dans les questions qui intéressent le fisc et le commerce. L'Irlande avait été oubliée dans la prohibition de culture du tabac; cette partie du royaume-uni a été ramenée, il y a cinq à six ans, à la loi commune : aussi les tabacs rendent avec les licences 80 millions de francs, les spiritueux 75 millions, et le sucre, comme nous l'avons dit, 112 millions, ce qui avance beaucoup la somme de 425 à 450 millions perçue par les douanes.

L'accise, branche qui rapporte autant que la précédente, a sous sa direction le thé qui rend 85 millions et la drèche qui produit 125 millions. Avec de pareils *items* on a pu renoncer à bien des taxes insignifiantes.

Pour revenir à notre situation particulière, la loi proposée repose sur

des considérations fiscales. La France a consommé 65 millions de kilog. de sucre colonial, dont elle a retiré par l'impôt 31 millions de francs ou 48 fr. par 100 kilog. en moyenne; mais elle a aussi consommé 35 millions de kilog. de sucre de betterave qui n'ont rien payé, et dont le ministre espère retirer avec une taxe de 16 fr. 50 c. la somme de 5,775,000 fr. C'est donc 37 millions environ que le trésor demande à une consommation de 100 millions de kilog. Certainement nous croyons cette consommation de 3 kilog. par personne, pour toute la France, susceptible de s'accroître encore, et la taxe moyenne n'est pas exagérée, mais la répartition de cette taxe entre les sucres des deux origines est-elle faite de manière à assurer l'existence des deux classes de producteurs? Il sera impossible de le démontrer, tant qu'on n'aura pas concédé au sucre colonial la faculté de se diriger sur le point le plus avantageux pour lui, et qu'on n'aura pas laissé le colon se pourvoir pour ses consommations au meilleur marché possible. Alors seulement vous pourrez dire que la loi ne lui est pas onéreuse, car enfin, si l'on conserve des colonies, ce n'est pas, vraisemblablement, pour les faire lentement périr dans ses mains.

M. le ministre demande si nos colonies trouveraient à placer habituellement leurs produits sur les marchés étrangers, et, mal servi par ses renseignemens, il se hâte de répondre que les sucres de la Havane, de Porto-Ricco, des Antilles anglaises et de l'Inde, y mettraient un *invincible obstacle*. Que M. le ministre se rassure, s'il met nos colonies dans la situation où sont Cuba et Porto-Ricco, ou même les Antilles anglaises. Quant à l'Inde, mot bien vague et qui indique sans doute la vallée du Gange, le commerce de Calcutta a trop d'expérience pour ne pas savoir combien une augmentation de culture y est difficile à un prix qui rivalise avec celui des Antilles.

Le ralentissement de la production à la Jamaïque n'est pas la seule cause de la hausse des sucres. La production générale a de la peine à suivre la progression des consommations. Dans les pays producteurs, la variété des saisons et des causes locales ne laisse pas subsister chaque année le chiffre normal des récoltes. Ainsi, il y aura cette année un déficit dans la Louisiane, et déjà les marchés des États-Unis en sont affectés. Des qualités de sucre, analogues à celles des Antilles, valaient à New-York, le 16 mars dernier, de dix dollars et demi à 11 dollars et demi les cent livres, ce qui, en tenant compte des différences de condition à la vente, représente une moyenne de 103 fr. 35 c. les 100 kilog. en entrepôt, par comparaison avec notre cours de 73 fr. 50 c. au Havre. On peut juger par là des avantages qu'auraient nos colons à obtenir le choix de leurs marchés. Le ralentissement de la culture à la Jamaïque, et l'accroissement dans l'Inde, qui, selon M. le ministre, s'annulent l'un par l'autre,

ne sont donc pas pris en considération chez un peuple qui n'exclut aucune provenance.

Nous arrêterons là nos observations, bien que nous soyons loin d'avoir épuisé un sujet si important. La loi proposée touche dans le pays à des intérêts qui nous sont précieux, comme à tous les Français, et que nous sommes loin de méconnaître. Mais il nous a paru qu'il y avait pour la France quelque chose de plus précieux encore que ces intérêts, c'est la justice, et elle est due aux colons comme aux autres citoyens. Nous serions heureux si des explications aussi précises de leur situation contribuaient à la leur faire rendre.

Nous n'entrerons donc pas dans la polémique que la loi a soulevée. Nous croirions alors devoir commencer par examiner la nature et l'action sur le corps social de l'impôt indirect ou des droits du fisc sur les consommations qui ne sont pas toujours la mesure de la fortune. Nous chercherions à discerner si, dans le choix des objets que la nécessité du revenu a dû frapper, il n'en est pas quelques-uns dont la consommation, égale pour tous les individus, rétablit le droit inique de capitation au profit des classes riches en foulant les classes pauvres. Nous considérerions l'effet de ces taxes, non-seulement sur notre agriculture, mais sur toutes les branches de travail social. Les inductions que nous en tirerions seraient certainement favorables au bien-être et à l'amélioration des classes les plus nombreuses, et à la progression de la liberté, et peut-être le seraient-elles à la loi modifiée dans ses dispositions et dans ses réglemens.

D. L. Rodet.

LES

NUITS FLORENTINES.

I.

Maximilien trouva dans l'antichambre le médecin, qui mettait ses gants noirs. — Je suis très pressé, lui dit vivement celui-ci. Signora Maria n'a pas dormi de tout le jour, et elle vient à l'instant même de s'assoupir un peu. Je n'ai pas besoin de vous recommander de ne l'éveiller sous aucun prétexte, et si elle s'éveille, il faut pour tout au monde qu'elle ne parle pas. Elle doit rester calme, ne point s'agiter, ne faire aucun mouvement. L'action seule de l'esprit lui est salutaire. Remettez-vous, je vous prie, à lui raconter toutes sortes d'histoires folles, pour qu'elle ait à écouter dans un complet repos.

— Soyez sans inquiétude, docteur, répondit Maximilien avec un sourire mélancolique; j'ai déjà fait mon apprentissage de conteur et je ne lui laisserai pas prendre la parole. J'ai dans le genre fantastique, autant d'histoires que vous en pouvez désirer. Mais combien de temps a-t-elle encore à vivre?

— Je suis très pressé, répliqua le médecin, et il s'échappa.

La noire Déborah, à l'oreille fine, avait déjà reconnu à son pas le nouvel arrivant, et elle lui ouvrit doucement la porte. Au premier

signe elle quitta la chambre, et Maximilien se trouva seul auprès de son amie Maria. L'appartement ne recevait que la lumière crépusculaire d'une seule lampe, qui jetait de temps à autre quelques lueurs à demi furtives, à demi curieuses, sur la figure de la dame. Celle-ci, entièrement vêtue de mousseline blanche, était étendue sur un sopha de soie verte et sommeillait.

Les bras croisés, Maximilien se tint quelque temps en silence devant la dormeuse, et considéra ses belles formes, que le vêtement léger révélait plus qu'il ne les voilait; et chaque fois que la lampe envoyait un trait lumineux sur ce pâle visage, son cœur tressaillait. Pour Dieu! se dit-il tout bas, qu'est cela? Quel souvenir s'éveille? Oui, je le sais maintenant : cette figure blanche sur un fond vert... oh! oui, maintenant....

En ce moment la malade s'éveilla, et, cherchant autour d'elle, comme au milieu d'un songe, ses yeux doux et d'un bleu profond jetèrent sur son ami des regards interrogateurs et supplians... — A quoi pensiez-vous, Maximilien? dit-elle avec cette voix soyeuse et fêlée qu'on reconnaît aux phthisiques, et qui a du vagissement de l'enfant, du gazouillement de l'oiseau et du râle du mourant; à quoi pensiez-vous dans ce moment, Maximilien? reprit-elle, et elle se leva si précipitamment, que ses longues tresses se déroulèrent autour de sa tête comme des bandelettes d'or.

— Pour Dieu! s'écria Maximilien, en la forçant doucement à se recoucher sur le sopha, demeurez en repos, ne parlez pas; je vais tout vous dire, tout ce que je pense, tout ce que j'éprouve, peut-être tout ce que moi-même j'ignore encore.

En effet, continua-t-il, je ne sais pas bien au juste ce que je pensais et sentais tout à l'heure. Des images du temps de mon enfance surgissaient dans le demi-jour de ma mémoire; je songeais au château de ma mère, au jardin délaissé, à la belle statue de marbre renversée sur le gazon.... J'ai dit le château de ma mère; mais, en vérité, ne vous figurez, je vous prie, rien de magnifique ni de splendide. Je me suis habitué depuis long-temps à cette dénomination. Mon père donnait une singulière expression à ces mots : le château! et il souriait en même temps d'une façon toute particulière. Je ne compris le sens de ce sourire que plus tard, quand, à l'âge de douze ans, je fis, avec ma mère, un voyage au château. C'était mon premier voyage. Nous roulâmes tout le jour dans une forêt

épaisse, dont les sombres horreurs sont toujours présentes à ma mémoire; vers le soir nous nous arrêtâmes devant une longue barre de traverse qui nous séparait d'une grande prairie; il nous fallut attendre près d'une demi-heure avant que, d'une cabane voisine construite en terre, nous vissions sortir *le petit*, qui vint tirer la barre et nous admettre. Je dis *le petit*, parce que la vieille Marthe nommait toujours ainsi son neveu de quarante ans. Celui-ci, pour recevoir dignement ses gracieux maîtres, avait endossé le vieil habit de livrée de son oncle défunt; et comme il avait fallu préalablement l'épousseter un peu, il nous avait fait attendre tout ce temps. Si on lui en eût accordé davantage, il aurait également mis des bas; mais ses longues jambes nues et rouges ne juraient pas trop avec l'éclat de son habit écarlate. Je ne sais plus s'il portait par-dessous une culotte. Jean, notre domestique, qui avait, lui aussi, entendu souvent le mot de château, fit une mine fort étonnée quand *le petit* nous conduisit au pauvre bâtiment démoli qu'avait habité le défunt seigneur. Mais il demeura tout consterné quand ma mère lui ordonna d'y apporter les lits. Comment supposer qu'il ne se trouvait pas de lits dans le château! et l'ordre que ma mère lui avait donné d'emporter des lits pour nous avait été complètement oublié ou regardé par lui comme une précaution superflue. La petite maison, qui n'avait qu'un étage, et n'offrait dans le bon temps que cinq pièces habitables, était devenue une désolante image de destruction. Les meubles brisés, les tapis déchirés, les fenêtres pour la plupart sans vitres, les dalles arrachées par places, attestaient tristement le passage de la bruyante soldatesque. La troupe s'est toujours beaucoup amusée chez nous, dit *le petit* avec un rire imbécille. Ma mère fit signe qu'on nous laissât seuls; et pendant que *le petit* s'occupait avec Jean, je m'en fus visiter le jardin, qui offrait, comme la bâtisse, le plus affligeant aspect de dévastation. Les grands arbres, jonchaient le sol, mutilés ou brisés, et d'insolentes berbes parasites s'élevaient sur les troncs renversés. Çà et là, par l'emplacement des ifs démesurément accrus, on pouvait reconnaître l'ancien passage des chemins. On voyait aussi quelques statues auxquelles manquait toujours le nez quand ce n'était pas la tête. Je me souviens d'une Diane dont la partie inférieure était habillée de la façon la plus grotesque par les sombres branches du lierre; comme aussi je me rappelle une déesse de l'Abondance dont la corne débordait de

ciguës en pleine pousse. Une seule divinité, comme par miracle, avait échappé aux outrages du temps et des hommes. On l'avait probablement arrachée de son piédestal, mais elle était restée intacte sur le gazon, la belle déesse de marbre, avec les lignes pures et harmonieuses de son visage, avec son noble sein bien partagé, qui dominait toute cette pelouse touffue comme une apparition de l'olympe grec. J'eus presque peur quand je la vis : cette figure m'inspira un trouble étrange ; un secret embarras de pudeur ne me permit pas de me livrer long-temps à cette contemplation séduisante.

Quand je revins auprès de ma mère, elle était à la fenêtre, absorbée dans ses pensées, la tête appuyée sur sa main droite, et des larmes ruisselaient sur ses joues. Je ne l'avais jamais vue pleurer ainsi. Elle m'embrassa avec une tendresse véhémente, et me demanda pardon de ce que, par la négligence de Jean, je ne pourrais avoir un lit bien fait. « La vieille Marthe, me dit-elle, est gravement malade, et ne peut, cher enfant, te céder son lit. Mais Jean va t'arranger les coussins de la voiture de façon que tu puisses coucher dessus, et il te donnera son manteau pour te servir de couverture. Moi, je reposerai ici sur la paille : c'était la chambre de mon père : ce local avait jadis bien meilleur air. Laisse-moi seule ! » Et les larmes coulèrent encore plus abondantes de ses yeux.

Soit que ce lit improvisé ne fut pas de mon goût, soit à cause de l'agitation de mon cœur, je ne pus dormir. Les rayons de la lune entraient sans obstacle par les vitres brisées, et semblaient me convier à jouir de cette claire nuit d'été. J'eus beau me tourner à droite et à gauche sur mes coussins, fermer les yeux ou les rouvrir avec un dépit impatient, je revenais toujours à penser à la belle statue de marbre que j'avais vue couchée dans le gazon. Je ne pouvais m'expliquer la confusion honteuse qui m'avait saisi à cet aspect ; je m'en voulais de ce sentiment puéril. « Demain, me dis-je tout bas, demain nous te baiserons, beau visage de marbre ; nous te baiserons sur ces beaux coins de la bouche où les lèvres se perdent dans une fossette si harmonieuse. » Cependant, une impatience que je n'avais jamais ressentie circulait dans toutes mes veines : je ne pus résister long-temps à cet étrange entraînement ; je bondis par un mouvement impétueux : « Je gage, dis-je enfin, je gage, belle figure, que je vais te baiser aujourd'hui même. » Marchant à pas légers pour que ma mère ne m'entendît pas, je sortis, ce qui était

d'autant plus facile que le portail, bien que décoré d'un grand écusson blasonné, n'avait plus de porte, et je me frayai vivement un chemin au travers de la végétation inculte du jardin. Aucun bruit ne se faisait entendre, et tout reposait, dans un calme solennel, sous les rayons silencieux de la lune. Les ombres des arbres étaient comme clouées sur la terre. Dans l'herbe verte gisait la belle déesse, également immobile. Pourtant ce n'était pas l'immobilité de la mort; un sommeil profond semblait seulement avoir enchaîné ses membres délicats, et peu s'en fallut, quand je m'approchai, que je craignisse de l'éveiller par le moindre bruit. Je retins mon haleine quand je me penchai pour contempler les lignes pures de son visage: une angoisse confuse m'en éloignait, une concupiscence d'enfant m'y attirait de nouveau; mon cœur battait comme si j'allais commettre un meurtre; à la fin j'embrassai la belle déesse avec une ferveur, une tendresse, un délire tel que je n'en ai jamais ressenti de ma vie en donnant un baiser. Je ne saurais non plus oublier le frisson doux et glacial qui courut dans mon ame quand le froid enivrant de ces lèvres de marbre toucha ma bouche. Et voyez-vous, Maria, au moment où je suis arrivé devant vous, et vous ai vue, dans votre vêtement blanc, étendue sur ce sopha vert, vous m'avez rappelé la blanche statue de marbre couchée sur le gazon. Si vous eussiez dormi plus long-temps, mes lèvres n'auraient pu résister.....

— Max! Max! s'écria la jeune femme du plus profond de son ame, c'est affreux! vous savez qu'un baiser de votre bouche....

— Assez! je vous prie. Je sais que pour vous ce serait quelque chose d'horrible! Ne me regardez seulement pas avec cet air suppliant. Je n'ai pas mal interprété vos sentimens, quoique la cause dernière m'en reste cachée. Je n'ai jamais osé imprimer mes lèvres sur votre bouche.....

Mais Maria ne me laissa pas achever; elle avait saisi ma main, et la couvrit des baisers les plus vifs, puis elle ajouta en riant : « Je vous en supplie, racontez-moi encore quelque chose de vos amours. Combien de temps avez-vous aimé cette belle de marbre que vous avez embrassée dans le jardin féodal de votre mère? »

— Nous repartîmes le jour suivant, et je ne l'ai plus revue depuis, reprit Maximilien; mais elle occupa bien mon cœur pendant quatre années. Depuis ce moment, une étonnante passion pour les statues de marbre s'est développée dans mon ame; et, ce matin encore,

j'en ai ressenti l'irrésistible puissance. Revenant de la Laurenziana, bibliothèque des Médicis, j'entrai, je ne sais comment, dans la chapelle où cette race, la plus fastueuse de l'Italie, s'est fait tailler de pierres précieuses la couche où elle sommeille tranquillement. J'y demeurai une heure entière, perdu dans la contemplation d'une femme de marbre dont l'énergique structure témoigne d'une force audacieuse, tandis que la figure paraît flotter comme dans une douceur éthérée qu'on n'a pas coutume de chercher dans les œuvres du même sculpteur. Dans ce marbre est enfermé l'empire entier des songes avec ses enchantemens silencieux; un calme tendre et délicat repose dans ces beaux membres, un clair de lune assoupissant semble couler dans ses veines... C'est la Nuit de Michel-Ange Buonarotti. Oh! que je voudrais dormir du sommeil éternel dans les bras de cette Nuit!...

Les femmes peintes, continua Maximilien après une pause, m'ont toujours moins vivement intéressé que la nature de marbre. Une fois seulement je devins amoureux d'un tableau. C'était une admirable madone, dont j'avais fait la connaissance dans une église à Cologne sur le Rhin. Je devins alors un visiteur d'église fort assidu, et mon ame s'enfonça dans le mysticisme de la foi catholique. A cette époque, j'aurais volontiers, comme certain chevalier espagnol, soutenu tous les jours un combat mortel en l'honneur de l'immaculée conception de Marie, reine des anges, la plus belle dame du ciel et de la terre. Je devins froid à l'égard de Dieu le père, chose très pardonnable dans la fausse position où je me trouvais vis-à-vis de lui. Pour le Fils, au contraire, j'éprouvais un penchant bienveillant et presque paternel. J'aimais son caractère noble et enthousiaste. Qu'il se fût sacrifié avec tant de désintéressement pour le salut de l'humanité, je ne pouvais sans doute l'approuver tout-à-fait, à cause de la grande douleur que cela fit à sa mère. Je m'intéressai pendant ce temps à toute la sainte famille, et je tirais mon chapeau avec grand empressement quand je passais devant une image de saint Joseph. Mais cet état ne dura pas long-temps, et je quittai presque sans cérémonie la sainte Vierge, quand j'eus fait dans le musée de Cassel la rencontre d'une nymphe grecque qui me retint long-temps captif dans ses chaînes de marbre.

— Et n'avez vous donc aimé jamais que des femmes sculptées ou peintes? dit en ricanant Maria.

— Oh! j'ai aimé aussi des femmes mortes, répondit Maximilien sur les traits duquel se répandit un grand sérieux. Sans remarquer qu'à ces mots Maria tressaillit d'effroi, il continua tranquillement en ces termes.

— Oui, cela est vraiment singulier, mais j'ai aimé une fois une jeune fille qui était morte depuis sept ans. Quand je connus la petite Véry, elle me plut extraordinairement. Pendant trois jours, je m'occupai de cette jeune personne, et trouvai grand plaisir à tout ce qu'elle faisait et disait, à tous les actes de ce charmant petit être, sans pourtant que mon ame en ressentît un ébranlement de tendresse excessif. Je n'éprouvai pas, non plus, une commotion trop violente quand j'appris, quelques mois après, qu'elle était morte d'une fièvre nerveuse. Je l'oubliai complètement, et suis certain d'être resté des années sans avoir pensé à elle une seule fois. Sept grandes années s'étaient écoulées, et je me trouvais à Potsdam pour y jouir d'un bel été dans une solitude paisible. Je n'y fréquentais pas une ame, et n'avais de relations qu'avec les statues du jardin de Sans-Souci. Il arriva un jour que ma mémoire me représenta quelques traits d'une figure, et une singulière amabilité dans le langage et dans les manières, sans que je pusse me rappeler à quelle personne je les devais rapporter. Rien ne tourmente plus que de chercher ainsi à tâtons dans de vieux souvenirs. Aussi, fus-je agréablement surpris quand, au bout de quelques jours, je me souvins de la petite Véry, et je m'aperçus que cette image aimable et oubliée qui revenait troubler mon imagination, était justement la sienne. Oh! certes, je me réjouis de cette découverte comme un homme qui retrouve, dans un moment inespéré, son ami le plus intime. Les couleurs effacées se ravivèrent, et la charmante petite personne apparut de nouveau à mon esprit, rieuse, spirituelle, boudeuse, et surtout plus belle que jamais. Depuis lors, cette douce image ne voulut plus me quitter, elle remplit toute mon ame. En quelque endroit que je me tinsse, ou que j'allasse, elle se tenait ou marchait à mes côtés, parlait avec moi, riait avec moi, mais fort innocemment et sans grande tendresse. Moi, au contraire, je tombai de plus en plus sous le charme de cette image, qui prit à mes yeux une réalité chaque jour plus certaine. Il est facile d'évoquer les esprits, mais c'est une grosse affaire de les renvoyer dans leur ténébreux néant : ils nous adres-

sent alors des regards si supplians, notre propre cœur intercède si puissamment pour eux !... Je ne pus me dégager, et devins amoureux de la petite Véry sept ans après sa mort. Je vécus pendant six mois de cette vie à Potsdam, entièrement enfermé dans cet amour. J'évitai plus soigneusement encore qu'auparavant le contact du monde exterieur, et si quelqu'un venait à me frôler en passant dans la rue, je ressentais l'angoisse la plus pénible. J'avais, contre toute rencontre de cette nature, la même horreur qu'éprouvent peut-être, en pareil cas, les morts dans leurs promenades nocturnes; car on dit que les vivans effraient les esprits qu'ils rencontrent, autant qu'ils sont effrayés eux-mêmes à la vue des spectres. Le hasard voulut qu'alors passât à Potsdam un voyageur que je ne pouvais éviter, c'était mon frère. A son aspect, et pendant ses récits des derniers évènemens de l'histoire contemporaine, je me réveillai comme d'un songe profond, et reconnus avec un soudain effroi l'horrible isolement dans lequel je m'étais perdu. Tel était cet état, que je n'avais fait aucune attention au changement des saisons, et je remarquai avec surprise que les arbres, effeuillés depuis longtemps, étaient couverts du givre d'automne. Je quittai aussitôt Potsdam et la petite Véry, que je ne revis plus depuis, et dans une autre ville où des affaires importantes m'appelèrent, des relations et des circonstances très dures m'eurent bientôt repoussé dans la grossière réalité.

Dieu du ciel ! continua Maximilien, pendant qu'un triste sourire fronçait douloureusement sa lèvre supérieure, Dieu du ciel ! combien les femmes vivantes avec lesquelles j'eus alors des relations inévitables, ne m'ont-elles pas tourmenté, tendrement martyrisé avec leurs bouderies, leurs manies jalouses et leur système de me tenir sans cesse en haleine ! Que de bals me fallut-il courir avec elles ! A combien de commérages ai-je dû me mêler ! Quelle pétulante vanité, quel bonheur dans le mensonge, quels baisers traîtres, quelles fleurs empoisonnées ! Ces dames finirent par me faire prendre l'amour en haine, et pendant quelque temps, je devins ennemi des femmes au point de maudire le sexe en masse. Je me trouvai dans un état analogue à celui de cet officier français, qui, dans la campagne de Russie, échappé aux glaces de la Bérésina, en avait rapporté une telle aversion contre toute espèce de gelée, que plus tard il repoussait avec terreur même les sorbets les plus

délicats et les plus parfumés de Tortoni. Certainement le souvenir de la Bérésina de l'amour, que je passai à cette époque, m'empêcha, pendant quelque temps, de goûter même les dames les plus parfaites, des femmes semblables aux anges, des jeunes filles douces comme des glaces à la vanille.

— Je vous en prie, s'écria Maria, ne dites point de mal des femmes. Ce sont des façons de parler rebattues, propres aux hommes. Mais à la fin, pour être heureux, vous avez pourtant besoin des femmes.

— Oh! dit Maximilien avec un soupir, je ne le nie point. Mais les femmes n'ont, hélas! qu'une seule manière de nous rendre heureux, tandis qu'elles en connaissent trente mille de faire notre malheur.

— Cher ami, répliqua Maria en comprimant un léger sourire, je parle de l'accord de deux ames animées des mêmes sentimens. N'avez-vous jamais connu cette félicité?... Mais je vois courir sur vos joues une rougeur inaccoutumée... Dites donc, Max?

— Il est vrai, reprit Maximilien, j'éprouve presque un embarras d'enfant à vous avouer l'amour qui jadis m'a comblé de bonheur! Ce souvenir n'est point encore évanoui, et c'est sous ses frais ombrages que mon ame se réfugie souvent encore quand la poussière brûlante et la chaleur de la vie journalière deviennent insupportables. Mais je ne suis point en état de vous donner une juste idée de cette maîtresse; elle était d'une nature si éthérée, qu'elle ne put se révéler à moi qu'en rêve. Je pense, Maria, que vous n'avez contre les rêves aucun préjugé banal; ces apparitions nocturnes ont certainement autant de réalité que les apparitions plus grossières du jour, que nous pouvons toucher de la main, et contre lesquelles nous nous salissons assez souvent. Oui, c'était en songe que je la voyais, cette charmante créature qui m'a rendu le plus heureux des hommes. J'ai peu de choses à dire sur son extérieur. Je ne suis point à même de détailler les traits de son visage; c'était une figure que je n'avais jamais vue auparavant et que je n'ai jamais revue dans la vie. Je me rappelle seulement qu'elle n'était point blanche ni rose, mais d'une seule couleur, d'une blancheur jaunâtre, et transparente comme l'ambre. Le charme de cette figure ne résidait, ni dans une parfaite régularité de traits, ni dans une intéressante mobilité. Ce qui la distinguait, était un caractère de sin-

cérité séduisante, ravissante, presque effrayante; c'était une figure pleine d'amour consciencieux et de sainte bonté; c'était plutôt une âme qu'une figure: c'est pourquoi je ne pus jamais la fixer complètement dans mon souvenir. Les yeux étaient doux comme des fleurs, les lèvres un peu blafardes, mais de courbe gracieuse; elle portait un peignoir de soie couleur barbeau; c'était là tout son vêtement. Ses pieds et son cou étaient nus, et au travers de ce voile souple et fin se trahissait quelquefois, comme à la dérobée, la svelte délicatesse des membres. Quant aux discours que nous tenions ensemble, je ne suis guère plus en état de les reproduire; je sais seulement que nous nous fiançâmes, et que nos caresses étaient sereines et heureuses, ingénues et intimes comme celles de fiancés, des caresses presque fraternelles. Il arriva même souvent que nous ne nous parlions pas, mais que nous confondions nos regards et demeurions des éternités plongés dans cette extatique contemplation..... Comment vint le réveil? je ne saurais le dire, mais je vécus long-temps sur les arrière-délices de cet amour. Long-temps je restai comme abreuvé de joies inouies; mon ame semblait plongée dans une langoureuse et profonde béatitude; un contentement inconnu vivifiait toutes mes sensations et je me maintins heureux et satisfait, quoique ma bien-aimée ne m'apparût plus depuis dans mes songes. Mais n'avais-je pas puisé dans son regard une éternité de bonheur? Elle me connaissait aussi trop bien pour ignorer que je n'aime pas les répétitions.

— Vraiment, s'écria Maria, vous êtes un homme à bonnes fortunes... Mais, dites-moi, mademoiselle Laurence était-elle statue de marbre ou toile peinte? morte ou songe?

— Peut-être tout cela ensemble, répondit très sérieusement Maximilien.

— Je pourrais me figurer, cher ami, que cette maîtresse devait être d'une substance fort douteuse. Et quand me raconterez-vous cette histoire?

— Demain. Elle est longue et je suis fatigué aujourd'hui. Je viens de l'Opéra; j'ai encore trop de musique dans les oreilles.

— Vous fréquentez maintenant beaucoup l'Opéra, et je crois, Max, que vous y allez plus pour voir que pour entendre.

— Vous ne vous trompez point, Maria, j'y vais réellement pour contempler les figures des belles Italiennes. En vérité, elles sont

déjà assez belles hors du théâtre, et un physionomiste pourrait très facilement démontrer, par l'idéal de leurs traits, l'influence des beaux-arts sur les formes corporelles du peuple italien. La nature a repris ici aux artistes le capital qu'elle leur avait jadis prêté, et voyez comme elle fait rendre à ce capital les intérets les plus agréables. La nature, après avoir fourni jadis des modèles aux artistes, copie aujourd'hui, à son tour, les chefs-d'œuvre auxquels ces modèles ont servi. Le sentiment du beau a pénétré le peuple entier, et de même que la chair agit autrefois sur l'esprit, aujourd'hui l'esprit réagit sur la chair. C'est un culte qui n'est pas stérile que cette dévotion aux belles madones, aux beaux tableaux d'autel, qui s'impriment dans l'ame du fiancé, pendant que la fiancée porte dévotement au fond du cœur l'image d'un beau saint. Ces affinités électives ont créé ici une race encore plus belle que la douce terre sur laquelle elle fleurit et que le ciel lumineux qui les entoure de ses rayons comme d'un cadre doré. Les hommes ne m'intéressent jamais beaucoup, quand ils ne sont ni peints ni sculptés, et je vous laisse, Maria, tout l'enthousiasme que vous voudrez pour ces beaux et souples Italiens, qui ont des favoris noir-brigand, de grands nez nobles et des yeux si doucement circonspects. On dit que les hommes de Lombardie sont les plus beaux. Je n'ai jamais fait de recherches à cet égard, et j'ai, au contraire, sérieusement étudié les Lombardes. Elles sont, je l'ai bien remarqué, aussi réellement belles que la renommée le publie. Il paraît d'ailleurs qu'elles l'étaient déjà suffisamment dans le moyen-âge. On raconte, en effet, que la réputation des belles Milanaises fut un des motifs secrets qui poussèrent François Ier à entreprendre sa campagne d'Italie. Le roi chevalier était certainement curieux de connaître si ses cousines spirituelles, les filles de son parrain, étaient aussi jolies qu'on le rapportait... Malheureux prince! cette curiosité, il la paya bien cher à Pavie.

Mais qu'elles deviennent belles, ces Italiennes, quand la musique illumine leurs visages! Je dis illumine, car l'effet de la musique, que j'ai observé à l'Opéra sur la figure des belles femmes, ressemble tout-à-fait à la magie mouvante des ombres et des lumières qui se jouent sur les statues, quand, la nuit, nous les considérons à la clarté des flambeaux. Ces figures de marbre nous révèlent alors, avec une effrayante vérité, leur esprit intime et leurs secrets silen-

cieux. C'est de la même manière que se révèle à nos yeux la vie des belles Italiennes, quand nous les voyons à l'Opéra. La succession des mélodies éveille alors dans leur ame un enchaînement de sentimens, de souvenirs, de souhaits et de douleurs, qui se manifestent à chaque instant dans le mouvement de leurs traits, dans leur rougeur, dans leur pâleur, dans toutes les nuances de leur sourire. Celui qui sait lire, peut lire alors sur ces belles figures bien des choses douces et intéressantes, des histoires aussi attachantes que les nouvelles de Boccace, aussi tendres que les sonnets de Pétrarque, aussi folles que les octaves de l'Arioste, quelquefois aussi des trahisons affreuses, et une méchanceté sublime, aussi poétique que l'enfer de Dante. A certains passages de Rossini, c'est plaisir de regarder les loges. Si du moins les hommes prenaient garde pendant ce temps d'exprimer leur enthousiasme par un vacarme moins horrible! Cet extravagant tapage des théâtres italiens m'est souvent insupportable. Mais la musique est pour ces hommes l'ame, la vie, la nationalité. Il y a sans doute en d'autres pays des musiciens qui jouissent d'une réputation égale à celle des grands noms italiens, mais non un peuple musical. La musique est représentée en Italie, non par des individus, mais par la population entière chez qui elle se manifeste : ici, la musique s'est faite peuple. Chez nous autres gens du Nord, c'est tout autre chose, la musique se borne à se faire homme, et s'appelle Mozart ou Meyerbeer. Encore, quand on examine de près les chefs-d'œuvre de ces deux génies septentrionaux, y retrouve-t-on le soleil de l'Italie et le parfum de ses orangers, et ils appartiennent bien moins à notre Allemagne qu'à la belle Italie, patrie de la musique. Oui, l'Italie est toujours la patrie de la musique, encore que ses grands maîtres descendent dans la tombe ou deviennent muets, bien que Bellini meure et que Rossini se taise.

— En vérité, dit Maria, Rossini garde un silence obstiné. Voilà, si je ne me trompe, dix ans qu'il est muet.

— C'est peut-être un trait d'esprit de sa part, répondit Maximilien; il aura voulu prouver que le surnom de *Cigne de Pesaro*, qu'on lui a décerné, ne lui allait pas du tout. Les cignes chantent à la fin de leur vie, mais Rossini a cessé de chanter dès le milieu de sa carrière; et je crois qu'il a bien fait, et montré par là qu'il est véritablement un génie. Un artiste qui n'a que du talent conserve jusqu'à la fin

de sa vie l'impulsion qui lui fait exercer ce talent. L'ambition l'aiguillonne; il sent qu'il se perfectionne chaque jour, et s'efforce d'atteindre l'apogée de son art. Le génie, au contraire, ayant atteint de bonne heure le degré le plus élevé, est satisfait, méprise le monde et l'ambition vulgaire, et s'en retourne chez lui à Strafford-sur-l'Avon, comme William Shakspeare, ou se promène en riant et plaisantant sur le boulevart Italien, à Paris, comme Gioachimo Rossini. Quand le génie n'a pas une constitution tout-à-fait mauvaise, il vit de cette façon, long-temps après avoir fait ses chefs-d'œuvre, ou, comme on dit aujourd'hui, après avoir rempli sa mission. C'est un préjugé de croire que le génie doit mourir de bonne heure. Je crois qu'on a assigné l'espace compris entre trente et trente-cinq ans, comme l'époque la plus pernicieuse pour le génie. Que de fois j'ai plaisanté et taquiné à ce sujet le pauvre Bellini, en lui prédisant qu'en sa qualité de génie, il devait mourir bientôt, parce qu'il atteignait l'âge critique. Chose étrange! malgré notre ton de gaieté, cette prophétie lui faisait éprouver un trouble involontaire : il m'appelait son *jettatore*, et ne manquait jamais de faire le signe conjurateur..... Il avait tant envie de vivre! Le mot de mort excitait en lui un délire d'aversion : il ne voulait pas entendre parler de mourir; il en avait peur comme un enfant qui craint de dormir dans l'obscurité..... C'était un bon et aimable enfant, un peu suffisant parfois; mais on n'avait qu'à le menacer de sa mort prochaine pour lui rendre une voix modeste et suppliante, et lui faire faire, avec deux doigts élevés, le signe conjurateur du *jettatore*..... Pauvre Bellini!

— Vous l'avez donc connu personnellement? Était-il bien?

— Il n'était pas laid. Nous autres hommes, nous ne pouvons guère plus que vous répondre affirmativement à une pareille question sur quelqu'un de notre sexe C'était un être svelte et élancé, ayant des mouvemens gracieux et presque coquets, toujours *tiré à quatre épingles;* figure régulière, alongée, rosâtre; cheveux blond-clair presque dorés, frisés à boucles légères; front noble, élevé, très élevé; nez droit; yeux pâles et bleus; bouche bien proportionnée; menton rond. Ses traits avaient quelque chose de vague et sans caractère, comme le lait, et cette face laiteuse tournait quelquefois à une expression aigre-douce de tristesse. Cette tristesse remplaçait l'esprit sur le visage de Bellini; mais c'était une tristesse sans profondeur, dont la lueur va-

cillait sans poésie dans les yeux, et tressaillait sans passion autour des lèvres. Le jeune maestro semblait vouloir étaler dans toute sa personne cette douleur molle et flasque. Ses cheveux étaient frisés avec une sentimentalité si rêveuse, ses habits se collaient avec une langueur si souple autour de ce corps élancé; il portait son jonc d'Espagne d'un air si idyllique, qu'il me rappelait toujours ces bergers que nous avons vus minauder dans les pastorales avec houlette enrubannée et culotte de taffetas rose. Sa démarche était si demoiselle, si élégiaque, si éthérée! Toute sa personne avait l'air d'un soupir en escarpins. Il a eu beaucoup de succès auprès des femmes, mais je doute qu'il ait fait naître une grande passion. Pour moi, son apparition avait quelque chose de plaisamment gênant, dont on pouvait tout d'abord trouver la raison dans son mauvais langage français. Quoique Bellini vécût en France depuis plusieurs années, il parlait le français aussi mal peut-être qu'on le pourrait parler en Angleterre. Je ne devrais pas qualifier ce langage de mauvais : mauvais est ici trop bon. Il faudrait dire : effroyable! à faire dresser les cheveux! Quand on était dans le même salon que Bellini, son voisinage inspirait toujours une certaine anxiété mêlée à un attrait d'effroi qui repoussait et retenait tout ensemble. Ses calembours involontaires n'étaient souvent que d'une nature amusante, et rappelaient le château de son compatriote, le prince de Pallagonie que Goethe, dans son voyage d'Italie, représente comme un musée d'extravagances baroques et de monstruosités entassées sans raison. Comme en semblable occasion Bellini croyait toujours avoir dit une chose toute innocente et toute sérieuse, sa figure formait avec ses paroles le contraste le plus bouffon. Ce qui pouvait me déplaire dans ses traits ressortait alors avec d'autant plus de force; mais ce qui me déplaisait n'était pas précisément ce qu'on pourrait appeler un défaut, du moins cet effet n'était-il pas ressenti au même degré par les femmes. La figure de Bellini, comme toute sa personne, avait cette fraîcheur physique, cette fleur de carnation, cette couleur rose qui me fait une impression désagréable, à moi qui préfère la couleur de mort ou de marbre. Ce ne fut que plus tard, après des relations plus fréquentes, que je ressentis pour lui un penchant réel. Cela vint surtout quand j'eus remarqué que son caractère était tout-à-fait bon et noble. Son ame est certainement restée sans souillure, au milieu

des indignes contacts de la vie. Il n'était pas non plus dépourvu de cette bonhomie naïve et enfantine qu'on est toujours sûr de rencontrer chez les hommes de génie, quoiqu'il ne la laissât pas voir au premier venu.

— Oui, je me souviens, continua Maximilien en s'asseyant sur le siége au dossier duquel il s'était appuyé jusque-là, je me souviens du moment où Bellini m'apparut sous un jour si aimable, que je l'observai avec plaisir, et me promis de faire avec lui connaissance plus intime. Mais ce fut, hélas! notre dernière entrevue dans cette vie. C'était un soir que nous avions dîné ensemble chez un ami, nous étions de fort bonne humeur, et les plus douces mélodies résonnaient au piano.... Je le vois encore, le bon Bellini, tout épuisé de cette masse d'amusans bellinismes qu'il avait débités, s'asseoir sur un siége... Ce siége était très bas, presque aussi bas qu'un escabeau, de sorte que Bellini était presque assis aux pieds d'une belle dame qui s'était étendue sur un sofa en face de lui. Elle le regardait avec une douce malice pendant qu'il travaillait à l'amuser de quelques phrases françaises; travail qui l'obligeait toujours à commenter dans son jargon sicilien ce qu'il venait de dire pour prouver qu'il n'avait pas dit de sottise, mais au contraire, fait un compliment délicat. Je crois que la belle dame n'écoutait pas beaucoup les propos de Bellini. Elle lui avait pris des mains son jonc d'Espagne dont il voulait appuyer parfois sa faible rhétorique, et elle s'en servait pour démolir fort tranquillement l'élégant édifice de frisure sur les tempes du jeune maestro. C'était cette maligne occupation qui appelait sur les lèvres de la belle dame un sourire comme je n'en ai jamais vu à aucune autre bouche humaine. Cette figure ne me sort pas de la mémoire. C'était un de ces visages qui semblent appartenir au domaine des rêves poétiques plus qu'à la grossière réalité de la vie. Des contours qui rappellent Léonard de Vinci, ce noble ovale avec les naïves fossettes des joues et le sentimental menton pointu de l'école lombarde. La couleur avait plutôt la douceur romaine, l'éclat mat de la perle, une pâleur distinguée, la morbidezza. Enfin, c'était une figure comme on ne peut la trouver que dans quelque vieux portrait italien qui représente une de ces grandes dames dont les artistes italiens du XVIe siècle étaient amoureux quand ils créaient leurs chefs-d'œuvre, et auxquelles pensaient les héros allemands et français quand ils

ceignaient le glaive et passaient les Alpes..... Oh! oui, c'était une figure de cette famille qu'animait un sourire de la malice la plus douce et de l'espiéglerie du meilleur goût, pendant que la belle dame détruisait avec le jonc d'Espagne la blonde frisure du bon Bellini. En ce moment, Bellini me parut comme touché d'une baguette magique, métamorphosé en apparition amie, et il me devint soudain un être sympathique. Son visage éclatait sous le reflet de ce sourire : ce fut peut-être le moment le plus brillant de sa vie.... je ne l'oublierai jamais.... quinze jours après, je lus dans les journaux que l'Italie avait perdu l'un de ses fils les plus glorieux!

Chose bizarre! on annonça en même temps la mort de Paganini. Je ne doutai pas un instant de cette mort, parce que le blafard et vieux Paganini a toujours eu l'air d'un mourant; mais celle du jeune et frais Bellini me parut incroyable, et pourtant la nouvelle de la mort du premier n'était qu'une erreur de gazette. Paganini se trouve sain et dispos à Gênes, et Bellini gît dans la tombe à Paris!

— Aimez-vous Paganini? dit Maria.

— Cet homme, dit Maximilien, est l'ornement de sa patrie, et mérite sans doute la mention la plus distinguée quand on veut parler des notabilités musicales d'Italie.

— Je ne l'ai jamais vu, reprit Maria, mais selon la renommée, son extérieur ne satisfait pas complètement le sentiment du beau. J'ai vu des portraits de lui....

— Dont aucun n'est ressemblant, dit, en l'interrompant, Maximilien. On l'a enlaidi ou embelli, mais sans jamais rendre son véritable caractère. Je crois qu'un seul homme a réussi à retracer sur le papier la véritable physionomie de Paganini. C'est un peintre sourd, nommé Lyser, qui, dans sa spirituelle folie, a si bien saisi en quelques coups de crayon la tête de Paganini, que la verité du dessin vous fait rire et vous effraie tout à la fois. « Le diable m'a conduit la main, » me disait le pauvre peintre sourd en ricanant en dessous, et hochant la tête avec une honhomie ironique, comme il avait coutume de faire à propos de ses charges. Ce peintre fut toujours un singulier original. En depit de sa surdité, il était enthousiaste de musique, et il paraît qu'il la comprenait quand il se trouvait assez près de l'orchestre pour lire sur la figure des musiciens, et juger, d'après le mouvement de leurs doigts, le plus ou

moins de mérite de l'exécution. Il faisait aussi la critique des opéras dans un journal estimé à Hambourg. Qu'y a-t-il là d'étonnant? le peintre sourd pouvait voir les sons dans la forme visible du jeu. Il y a bien des hommes pour lesquels les sons eux-mêmes ne sont que des formes invisibles dans lesquelles ils entendent les figures et les couleurs.

— Et vous êtes un de ces hommes! dit Maria.

— Je regrette de ne plus posséder le petit dessin de Lyser : il vous aurait peut-être donné une idée de l'extérieur de Paganini. Des traits noirs cruement arrêtés pouvaient seuls saisir cette physionomie fabuleuse qui semblait appartenir plutôt au royaume sulfureux des ombres qu'au monde lumineux des vivans. « En vérité, le diable m'a conduit la main, » me répétait le peintre sourd devant le pavillon de l'Alster, à Hambourg, le jour même où Paganini donna son premier concert. « Oui, mon ami, continua-t-il, le monde soutient une chose vraie en disant que Paganini s'est donné corps et ame au diable pour devenir le meilleur violoniste de l'Europe, gagner des millions à la pointe de son archet, et enfin pour se libérer des galères où il a déjà langui bien des années. Car voyez-vous, mon ami, quand il était maître de chapelle à Lucques, il devint amoureux d'une princesse de théâtre, prit de la jalousie contre quelque petit singe d'abbé, fut peut-être trompé, poignarda en bon Italien son amante infidèle, fut envoyé aux galères à Gênes, et, comme je vous l'ai dit, finit par se donner au diable pour devenir libre d'abord, puis le meilleur violoniste de l'Europe, et enfin pour pouvoir imposer ce soir à chacun de nous une contribution de 2 thalers. Mais voyez-vous! *tous les bons esprits louent le Seigneur!* Tenez! le voilà lui-même qui vient là-bas dans l'allée avec son équivoque *Famulus!* »

En effet, c'était Paganini en personne que je reconnus aussitôt. Il portait une redingote gris foncé qui lui tombait jusqu'aux talons, ce qui faisait paraître sa taille très haute. Sa longue chevelure sombre descendait sur ses épaules en mèches tordues, et y formait une sorte de cadre noir autour de sa figure pâle et cadavéreuse où le chagrin, le génie et l'enfer avaient imprimé leurs ineffaçables stigmates. Près de lui sautillait une petite figure bien portante et nettement prosaïque, visage rose ridé, habit gris clair à boutons d'acier, saluant de tous côtés avec une gracieuseté insoutenable,

quoique d'ailleurs il semblât jeter parfois des regards louches et inquiets sur cette ténébreuse figure qui marchait d'un air sérieux et pensif à ses côtés. On croyait voir la gravure où Retsch a représenté Faust se promenant avec Wagner devant les portes de Leipzig. Le peintre sourd me fit à sa manière un commentaire bouffon sur ces deux personnages, et appela particulièrement mon attention sur la démarche compassée et alongée de Paganini.

« Ne semble-t-il pas, dit-il, qu'il porte encore les fers aux jambes? Il s'est habitué pour toujours à cette démarche. Voyez aussi avec quelle méprisante ironie il regarde parfois son compagnon, quand celui-ci l'importune de son caquet prosaïque. Il ne peut cependant se passer de lui; un contrat sanglant le lie à ce serviteur, qui n'est autre que Satan. Le peuple ignorant croit certainement que ce compagnon est M. George Harrys, le faiseur de comédies et d'anecdotes de Hanovre, que Paganini a emmené avec lui dans ses voyages pour prendre soin de la partie pécuniaire dans les concerts. Le peuple ne sait pas que le diable n'a pris à M. George Harrys que sa figure, et que la pauvre ame de ce pauvre homme demeure, pendant ce temps, enfermée avec d'autres guenilles dans une armoire de sa maison, à Hanovre, jusqu'à ce que le diable lui rende son enveloppe charnelle, en se décidant peut-être à accompagner par le monde son maître Paganini, sous une forme plus digne, en caniche noir par exemple. »

Si Paganini, en plein jour, sous les arbres verts du *Jungfernsteg* de Hambourg, m'avait déjà paru passablement fantastique et fabuleux, combien fus-je saisi le soir, au concert, par cet aspect bizarre et sinistre. La salle de la comédie de Hambourg était le théâtre de cette solennité, et le public amateur s'y était rassemblé de si bonne heure et en si grand nombre, que je pus, à grand'peine, enlever une petite place à l'orchestre. Quoique ce fût jour de poste, j'y aperçus aux premières loges tout le beau monde du commerce; un olympe entier de banquiers et autres millionnaires; les dieux du café et du sucre, avec leurs grasses déesses légitimes, Junons de la rue Wrantram, et Vénus de l'impasse Dreckwall. Un religieux silence régnait d'ailleurs dans toute la salle. Tous les yeux étaient braqués sur la scène. Les oreilles s'apprêtaient à entendre. Mon voisin, honnête courtier en fourrures, retira de ses oreilles de vieux bouchons de coton, pour mieux pomper les sons précieux qui coûtaient

deux thalers d'entrée. Enfin sur la scène s'avança une sombre figure qui paraissait arriver du monde des ténèbres. C'était Paganini dans son noir costume de gala : habit noir et gilet noir de coupe effroyable, comme l'étiquette infernale le prescrit peut-être à la cour de Proserpine. Un pantalon noir flottait pauvrement autour de ses jambes fluettes. Ses longs bras parurent alongés encore par le violon qu'il tenait d'une main, et par l'archet qu'il tenait de l'autre, et avec lequel il touchait presque la terre, quand il débita devant le public ses révérences inouies. Dans les courbures anguleuses de son corps apparaissaient une répugnante flexibilité de mannequin, et en même temps une sorte de servilité animale, qui nous donna grande envie de rire ; mais sa figure, dont l'éclairage éblouissant de l'orchestre faisait ressortir la pâleur cadavéreuse, avait quelque chose de si suppliant, de si niaisement humble, qu'une singulière pitié étouffa en nous toute velléité rieuse. A-t-il appris ces révérences d'un automate ou d'un chien? Ce regard suppliant est-il celui d'un être frappé à mort, ou sert-il de masque à l'ironie d'un avare? Est-ce un vivant qui va s'éteindre, et qui, dans l'arène de l'art, se prépare, comme un gladiateur mourant, à récréer le public par ses dernières convulsions? Est-ce un mort sorti du tombeau, violon-vampire, qui vient sucer, sinon le sang de notre cœur, du moins l'argent de notre poche?

Toutes ces questions se croisaient dans notre tête pendant que Paganini faisait ses interminables politesses ; mais toutes ces pensées se turent quand le merveilleux virtuose plaça son violon sous son menton et commença à jouer. En ce qui me touche, vous connaissez déjà ma seconde vue musicale, ma faculté d'apercevoir, à chaque son que j'entends, la figure corrélative. Il arriva donc que Paganini fit passer devant mes yeux, avec chaque coup d'archet, des figures visibles et des situations, qu'il me raconta en images sonores toutes sortes de curieuses histoires, où lui-même, avec sa musique, jouait le principal personnage. Les coulisses s'étaient métamorphosées dès le premier coup d'archet. Il m'apparut avec son pupitre dans une chambre claire, et décorée, dans un plaisant désordre, avec des meubles de rocailles dans le goût Pompadour. Partout de petites glaces, partout de petits amours, des porcelaines chinoises, un delicieux chaos de rubans, de guirlandes de fleurs, de gants blancs, de blondes déchirées, de fausses perles, de dia-

dèmes de chrysocale et autres oripaux divins qu'on trouve ordinairement dans le cabinet d'étude d'une *prima donna*. L'extérieur de Paganini s'était également métamorphosé, et de la façon la plus flatteuse. Il portait une culotte courte de satin lilas, une veste blanche brodée, un habit de velours bleu clair à boutons d'argent filigrané, et ses cheveux, soigneusement frisés en petites boucles, se jouaient autour de sa figure qui brillait de jeunesse, de fraîcheur et d'une douce tendresse, quand il lorgnait la jolie signorina qui se tenait à côté de son pupitre.

Dans le fait, j'aperçus près de lui une jeune et jolie créature habillée à l'ancienne mode, aux paniers de satin, à la taille fine et séduisante, aux cheveux poudrés et crêpés en montagne, sous lesquels brillait d'un air plus dégagé un joli visage rond avec des yeux étincelans, de jolies petites joues fardées, de petites mouches et un petit nez impertinent. Elle tenait à la main un rouleau de papier blanc, et d'après le mouvement de ses lèvres et le balancement coquet de son corsage, je pus conjecturer qu'elle chantait; mais je n'entendais aucun de ses trilles, et ne pus deviner que par le jeu de Paganini, qui l'accompagnait sur le violon, ce qu'elle chantait, et ce que lui-même éprouvait au fond du cœur en l'entendant chanter. Oh! c'étaient des mélodies telles que le rossignol en module dans les ombres du soir, quand le parfum de la rose enivre son cœur de désirs printaniers. C'était une béatitude de langueur et de tressaillemens voluptueux! C'étaient des sons amoureux qui se caressaient, se fuyaient avec une bouderie agaçante, puis se rejoignaient et s'enlaçaient, enfin mouraient dans un enivrant unisson. Oui, tous ces sons se livraient à des jeux charmans, comme des papillons qui se poursuivent, s'évitent, se cachent derrière une fleur, se retrouvent et s'enchaînant dans un bonheur aérien, se perdent dans la lumière du soleil. Mais une araignée, une hideuse araignée peut soudain préparer un sort tragique à ces papillons amoureux. Le jeune cœur avait-il de semblables pressentimens? une mélodie plaintive et touchante, comme le pressentiment d'une infortune prochaine, glissa doucement parmi les chants qui jaillissaient du violon de Paganini... Ses yeux deviennent humides... Il s'agenouille avec dévotion devant son *amata*... Mais, hélas! pendant qu'il se courbe pour baiser ses pieds, il aperçoit sous le lit un petit *abbate!* Je ne sais ce qu'il pouvait avoir contre ce pauvre homme, mais le Génois devint pâle

comme la mort, il saisit le pauvret avec des mains crispées de rage, lui donna des soufflets, ainsi que bon nombre de coups de pied, le jeta ensuite à la porte, puis tira de sa poche un long stylet et le plongea dans le sein de la jeune beauté.....

Mais en ce moment la salle retentit de bravos. La population mâle et femelle de Hambourg payait un bruyant tribut d'enthousiasme au grand artiste qui venait de finir la première partie de son concerto, et s'inclinait avec un surcroît d'angles et de courbes. Il me sembla voir sur sa figure une expression d'humilité plus suppliante qu'auparavant. Ses yeux étaient fixes, d'une inquiétude de criminel.

— Divin ! s'écria, en se grattant les oreilles, mon voisin, le connaisseur en fourrures; ce morceau vaut à lui seul les deux thalers.

— Quand Paganini recommença à jouer, tout devint plus sombre à mes yeux. La figure du maître se voila d'ombres plus épaisses, et de cette obscurité, sa musique sortit avec les sons les plus douloureux et les plus déchirans. Ce ne fut que rarement, et quand une petite lampe suspendue sur sa tête l'éclairait d'une maigre lueur, que je pus voir son visage pâle où cependant n'était pas encore éteint le charme de la jeunesse. Son costume était bizarrement mi-parti de deux couleurs, rouge et jaune. A ses pieds pesaient de lourdes chaînes. Derrière lui s'agitait une figure dont la physionomie tenait de la lascive nature du bouc, et de longues mains velues m'apparaissaient quelquefois comme des auxiliaires qui s'allongeaient sur le manche du violon de Paganini. Elles lui conduisaient même parfois la main, et des bravos participant du belement et du rire accompagnaient les sons qui ruisselaient du violon, sons toujours plus plaintifs et plus sanglans. C'etaient des sons pareils au chant des anges déchus qui, ayant fait l'amour avec les filles de la terre, furent bannis du royaume des bienheureux, et tombèrent dans l'abîme avec la rougeur de la honte sur le front. C'étaient des sons dans l'obscure profondeur desquels ne brillait plus ni consolation ni espérance. Quand les saints du ciel entendent de tels sons, la louange de Dieu meurt sur leurs lèvres pâlissantes, et ils voilent en pleurant leurs faces éplorées. Quelquefois, quand le rire de bouc *obligato* chevrotait à travers ces tortures mélodiques, je voyais au fond de la scène une foule de petites femmes qui balançaient avec une joie cruelle leurs laides figures, et exprimaient leur malice en

râclant leurs doigts croisés. Des vibrations d'angoisses sortaient alors du violon, avec des soupirs déchirans et des sanglots comme on n'en a jamais entendu sur la terre, et comme on n'en entendra peut-être jamais de pareils, si ce n'est dans la vallée de Josaphat, quand sonneront les gigantesques trombones du grand jugement, que les cadavres sortiront de leurs tombes et attendront leur sort... Mais le violoniste poussa soudain un grand coup d'archet, un coup de delire et de désespoir tel, que ses chaînes se brisèrent avec fracas, et que son infernal auxiliaire disparut, ainsi que les railleuses sorcières.

En ce moment, mon voisin, le courtier fourreur, s'écria : « Quel dommage! sa chanterelle vient de casser. Cela vient de son continuel pizzicato! »

Une corde s'était-elle réellement cassée à son violon? Je ne sais. J'étais tout entier à la transformation des sons, et Paganini m'apparut de nouveau changé complètement ainsi que son entourage. Je pus à peine le reconnaître sous un sombre froc de moine qui le revêtait moins qu'il ne le cachait. La tête à moitié perdue dans le capuchon, les reins ceints d'une corde, les pieds nus, cette figure solitaire et orgueilleuse se tenait sur un promontoire de roches, au bord de la mer, et jouait du violon. C'était, à ce qu'il me semblait, au moment du crépuscule. Les lueurs pourprées du soir s'épandaient sur les flots lointains de la mer, qui se coloraient d'une teinte toujours plus rouge, et roulaient avec un murmure plus solennel, et ce murmure s'accordait avec les sons du violon. Mais plus la mer rougissait, plus le ciel devenait blafard, et quand enfin les flots agités furent arrivés à la couleur du sang le plus vermeil, le ciel avait pris une pâleur cadavéreuse, une blancheur de spectre, et les étoiles y perçaient avec un développement menaçant... et ces étoiles étaient noires, d'un noir étincelant comme le charbon de terre. Cependant les sons du violon devenaient toujours plus hardis et plus impétueux; dans les yeux du violoniste brillait une railleuse soif de destruction, et ses lèvres minces se remuaient avec une si horrible vivacité, qu'il avait l'air de murmurer ces anciennes formules magiques qui servaient jadis à évoquer la tempête et à déchaîner les mauvais esprits et les démons captifs au fond de la mer. Quand parfois, sortant son bras nu, son long bras desséché, de l'ample manche du froc, il fouettait l'air avec son archet, il devenait un véritable magicien qui commande aux élémens avec

sa baguette, et l'on entendait des hurlemens insensés retentir sous l'abîme, et les vagues sanglantes bondissaient à une telle hauteur, que leur rouge écume jaillissait sur le ciel bleme et sur les étoiles noires. Et l'on entendait rugir, siffler, craquer comme si le monde allait s'écrouler, et le moine jouait du violon avec une opiniâtreté croissante. Il voulait, par la force de sa volonté frénétique, briser les sept sceaux desquels Salomon scella les vases de fer où il renferma les démons vaincus. Le sage roi engloutit jadis ces vases dans la mer. Pendant que Paganini jouait, je crus entendre la voix de ces mêmes esprits emprisonnés, qui mêlaient aux sons du violon leur basse la plus furieuse. Mais il me sembla distinguer à la fin l'allégresse de la delivrance, et je vis sortir des vagues sanglantes les têtes des démons libérés, tous monstres d'une laideur fabuleuse : des crocodiles à ailes de chauve-souris, des serpens avec des bois de cerf, des singes coiffés de coquillages, des phoques avec de longues barbes patriarcales, des figures de femmes avec des mamelles à la place des joues, des têtes de chameaux verts, des hermaphrodites marins de combinaisons incompréhensibles, tous lançant des regards d'une intelligence glaciale, et alongeant vers le moine musicien de longues nageoires crochues... Celui-ci, dans son fol emportement d'évocation, laissa tomber son capuchon, et sa chevelure flottante au vent entoura sa tête comme de noirs serpens.

Cette apparition troublait tellement mes sens, que je me bouchai les oreilles et fermai les yeux pour ne pas perdre la raison. Tous les spectres disparurent à l'instant, et quand je relevai les yeux, je vis le pauvre Génois dans sa forme ordinaire, qui faisait ses révérences habituelles, pendant que le public applaudissait avec transport.

« C'est le fameux tour de force sur la corde de *sol*, me dit mon voisin : je joue moi-même du violon et comprends ce qu'il y de merveilleux à dominer ainsi son instrument! » Heureusement la pause dura peu, sans cela le connaisseur en pelleteries m'aurait certainement étouffé sous une dissertation technique. Paganini replaça son violon sous son menton, et avec le premier coup d'archet recommença la merveilleuse transfiguration des sons. Mais cette fois les couleurs étaient moins crues et les formes plus indécises. Ces sons se développaient avec calme et majesté, ondulaient et s'enflaient comme le choral de l'orgue sous les voûtes d'une cathédrale.

Tout s'était étendu à l'entour dans des proportions immenses et telles que les yeux seuls de l'esprit les pouvaient embrasser. Au centre de ce vaste espace planait un globe lumineux sur lequel s'élevait un homme à taille gigantesque, au port sublime, qui jouait du violon. Le globe était-il le soleil? Je l'ignore, mais dans les traits de l'homme je reconnus Paganini embelli d'une beauté idéale, rayonnant de gloire, souriant d'une joie d'expiation. Son corps resplendissait de force virile, un vêtement bleu clair enveloppait ses membres ennoblis : autour de ses épaules flottait en boucles brillantes sa noire chevelure. Il se tenait debout, ferme et assuré comme une sublime image de la divinité et jouait du violon; il semblait que toute la création obéit à ses accords. C'était l'homme-planète autour duquel tournait l'univers avec une solennité mesurée et des rhythmes célestes. Ces belles clartés calmes qui planaient autour de lui, étaient-ce les étoiles du ciel? et cette harmonie sonore qui rayonnait de leurs mouvemens, était-ce le chant des sphères dont les poètes et les voyans ont parlé dans leurs visions? Quelquefois, quand mes yeux s'efforçaient de pénétrer au loin dans l'espace vaporeux, je croyais voir s'avancer des manteaux tout blancs, et sous ces manteaux marchaient des pélerins gigantesques, avec des bâtons blancs à la main. Chose merveilleuse! les pommes d'or de ces bâtons étaient ces mêmes belles clartés que j'avais prises pour des étoiles. Ces pélerins marchaient en cercle immense autour du musicien, les sons de son violon faisaient scintiller de plus en plus les pommes d'or de leurs bâtons, et le choral qui résonnait dans leurs bouches et que je pouvais prendre pour le chant des sphères, n'était que l'écho continu de ce violon. Une sainte et indicible ferveur animait ces accords qui parfois vibraient, à peine sensibles, comme un mystérieux murmure sur les eaux, puis me faisaient frissonner en s'enflant avec éclat comme les mélodies du cor, au clair de lune, et enfin débordaient avec une allégresse effrénée, comme si des milliers de bardes eussent saisi leurs harpes et uni leurs voix dans un chant de victoire. C'était une musique comme l'oreille n'en entend jamais, une musique que le cœur seul peut rêver quand il repose la nuit sur le sein de la bien-aimée. Peut-être aussi le cœur la comprend-il en plein jour quand il se perd avec délices dans les lignes pures et dans les nobles ovales d'un chef-d'œuvre grec.....

— Ou quand on a bu une bouteille de champagne de trop! dit soudain une voix riante qui arracha notre conteur à ses souvenirs enthousiastes. Il sembla sortir d'un songe. En se retournant, il aperçut le docteur accompagné de la noire Deborah, qui était entré doucement dans la chambre pour savoir si son médicament avait agi sur la malade.

— Ce sommeil ne me plaît pas, dit le docteur, en montrant le sofa.

Maximilien, qui, perdu dans les extases de son propre récit, n'avait pas remarqué que Maria était endormie depuis long-temps, se mordit les lèvres de dépit.

— Ce sommeil, continua le docteur, donne à sa figure le caractère de la mort. N'a-t-elle pas déjà l'air de ces masques blancs, de ces moulages de plâtre à l'aide desquels nous essayons de conserver les traits des personnes mortes.

— Je voudrais bien, lui dit tout bas Maximilien, conserver un pareil masque de la figure de notre amie.... Elle sera encore bien belle, même après la mort.

— Je ne vous le conseille pas, répliqua le docteur. Ces masques nous gâtent le souvenir de ce qui nous fut cher. Nous croyons voir encore dans ce plâtre quelque chose de leur vie, et ce que nous y conservons, n'est véritablement que la mort. D'ordinaire les beaux traits y prennent quelque chose de raide, d'ironique, d'odieux, dont nous sommes terrifiés. Ce sont surtout de véritables caricatures que ces moulages de figures dont le charme était principalement de nature intellectuelle, et dont les traits étaient moins réguliers qu'intéressans; car aussitôt que les graces de la vie y sont éteintes, les déviations réelles des lignes de beauté idéale ne sont plus compensées par un attrait spirituel. D'ailleurs, tous ces visages de plâtre ont je ne sais quoi d'énigmatique qui, après une longue contemplation, glace l'ame de la manière la plus intolérable. Ils ont tous l'air d'hommes qui vont faire une route pénible.

— Où allons-nous? dit Maximilien. Mais le docteur prit son bras et l'emmena hors de la chambre.

HENRI HEINE.

(*Le* n° II *à une prochaine livraison.*)

DE L'ESCLAVAGE

AUX ÉTATS-UNIS.[1]

Quand on consulte les écrits des voyageurs et des missionnaires qui ont fait connaître les anciennes mœurs coloniales, on voit que les gradations de la couleur, par le mélange des races, rapprochaient autrefois le mulâtre des sympathies du blanc, bien loin de l'en éloigner, comme on le remarque aujourd'hui, partout où les planteurs se croient menacés par l'émancipation des noirs. Le mulâtre, en effet, devait obtenir de son père une préférence naturelle sur l'esclave d'origine purement africaine. Il en a été ainsi, aussi long-temps que la supériorité de traitement, d'éducation et d'industrie dont jouissait la race de sang mêlé, n'a pas développé en elle le désir d'une jalouse égalité, et dans l'autre race, un sentiment contraire de crainte répulsive. L'exemple de Saint-Domingue, où les mulâtres, servant d'intermédiaires aux réformateurs blancs et aux esclaves, avaient décidé le renversement du pouvoir de la métropole, n'a pas peu contribué à ce changement de relations.

Ne faut-il pas que les hommes de couleur deviennent les plus réguliers soutiens de l'émancipation des noirs, ou bien les plus dangereux ennemis des blancs? Si les lois ne leur permettent pas d'adoucir la distance du maître à l'esclave, par la fusion des couleurs, par le rapprochement des conditions, des intelligences, des intérêts qui se menacent aux extrémités les plus opposées, leur existence seule semble une provocation continuelle à la révolte. On les écrase alors, parce qu'on ne sait pas les employer, dans

(1) *Marie ou l'Esclavage aux États-Unis*, tableau de mœurs américaines, par G. de Beaumont. — 2 vol. in-8°, chez Gosselin.

l'enseignement graduel de la civilisation, comme de précieux initiateurs des noirs; le lien des deux races est brisé, et l'on perd le meilleur moyen de tempérer les délirantes inimitiés de la peau. L'indépendance des pays déchirés par de semblables divisions est gravement compromise au dedans comme au dehors, dans la guerre civile comme dans la guerre étrangère. Montesquieu a observé qu'à Rome, sous le gouvernement des empereurs, les affranchis se trouvaient presque toujours au-dessus des hommes libres : ils dominaient à la cour et dans les palais des grands; comme ils avaient étudié les faiblesses de leur maître et non pas ses vertus, ils le faisaient régner par ses faiblesses.

Cet inconvénient n'est pas à craindre aux États-Unis; mais on sait que les despotes moscovites eurent plus d'une fois recours, contre l'aristocratie polonaise, à la vengeance de ses serfs, et si jamais l'Union américaine avait à repousser un ennemi peu scrupuleux dans le choix de ses expédiens, pourquoi les esclaves ne seraient-ils pas, sous la conduite des affranchis, aussi facilement tournés contre leurs maîtres, que le furent les Indiens dans la guerre de l'indépendance, avec une barbarie qui souleva l'éloquente indignation du vieux lord Chatam?

Les premiers conquérans espagnols, inférieurs, sous tant de rapports, aux fondateurs de l'Amérique septentrionale, n'avaient pas amené de femmes dans leurs établissemens moins coloniaux que militaires et mercantiles. Ils s'allièrent aux familles indigènes très civilisées en comparaison des Indiens du nord; plus tard ils se mêlèrent à d'autres races et purent éviter de la sorte les implacables hostilités de la couleur qui menacent les Etats-Unis. Un point de départ différent a sans doute valu aux Américains des mœurs plus pures et une plus grande énergie individuelle, mais ils ont perdu en sécurité une partie de ce qu'ils ont gagné en civilisation.

L'émancipation du noir, aux Etats-Unis, ne le fait libre que de nom. Rarement, lorsqu'il est affranchi, il peut devenir pour le blanc un rival dans le commerce ou dans l'industrie. L'abandon, le mépris universel, le réduisent soit à la mendicité, soit au service domestique. Ainsi, la création d'une classe inférieure est la conséquence de l'affranchissement. Cette flétrissure, attachée aux affranchis comme aux esclaves, poursuit également les gens de couleur qui, par la suite des générations, ont cessé de l'être, et la peau du blanc ne lui confère pas un titre de noblesse indépendant de sa généalogie. La moindre goutte de sang noir devenue tout-à-fait imperceptible, mais constatée par le souvenir d'un bisaïeul mulâtre, classe le blanc parmi les hommes de couleur. Placé en face de deux races, en apparence inférieures à la sienne, l'Américain les a repoussées par des précautions d'autant plus impitoyables, que le danger d'une mésalliance lui a paru plus grand, résolu qu'il était de conserver avec le pur sang de

ses pères, l'orgueilleuse sévérité de son esprit de famille. Afin de prévenir tout contact avec ces nations diverses, il les a flétries dans l'opinion.

Voilà comment la démocratie des États-Unis admet l'hérédité de l'infamie, en repoussant la transmission des honneurs par la naissance. On ne naît point noble dans ce pays; mais on naît infame! C'est en vain que les lois accordent à l'affranchi tous les droits civils et politiques. Il ne lui est pas permis d'en faire usage. La séparation des races se retrouve partout : dans les écoles, les églises, les spectacles, les promenades, les hôpitaux, les prisons, et jusque dans le cimetière.

Lorsqu'une majorité blanche nomme exclusivement les législateurs et les magistrats, il est impossible que les lois ou les mœurs ne créent pas toute espèce d'obstacles à ce que les esclaves et leurs descendans fassent partie de cette souveraineté omnipotente. Autrement, la durée de l'esclavage dépendrait de l'accroissement de l'une des deux populations exploitante ou exploitée. La victoire serait réservée au nombre, c'est-à-dire aux plus féconds. Les planteurs se gardent bien d'admettre un pareil arbitrage, qui, cependant, pourra résulter, tôt ou tard, de la force des choses.

La condition des nègres américains est soumise aux mêmes nécessités générales qui accablent les mulâtres. Ils sont retenus dans leur existence dégradée par des mesures préventives et des lois pénales, dont la cruauté augmente à mesure qu'ils deviennent plus nombreux, plus à craindre, et qu'on redoute davantage l'entraînement des institutions libres qu'ils ont sous les yeux. La peur s'accroît avec le danger, et le danger par la peur, car les pouvoirs qui tremblent sont toujours tyranniques, et les noirs seront bientôt une formidable nation. Ce qui se passe à cet égard aux Etats-Unis a été remarqué par Montesquieu dans le monde romain : « Les maîtres vivaient d'abord, travaillaient et mangeaient avec leurs esclaves; ils avaient pour eux beaucoup de douceur et d'équité. Les mœurs suffisaient pour maintenir la fidélité des esclaves; il ne fallait point de lois. Mais lorsque Rome se fut agrandie, que les esclaves ne furent plus les compagnons du travail de leurs maîtres, mais les instrumens de leur luxe et de leur orgueil, il fallut des lois terribles pour établir la sûreté de ces maîtres cruels, qui vivaient au milieu de leurs esclaves comme au milieu de leurs ennemis. »

Le sort de l'esclave ne dépend pas seulement des mœurs et des institutions de ses maîtres, mais des travaux plus ou moins pénibles de l'industrie à laquelle on le soumet.

Chez les peuples pasteurs, par exemple, il a beaucoup de loisirs. On ne peut le réduire à d'excessives fatigues pour satisfaire des besoins qui n'existent pas. Après la garde des troupeaux, le service personnel est ordinairement le moins rude état imposé à l'esclave. Les douceurs de l'existence du maître s'étendent toujours un peu sur ceux qui habitent avec lui.

L'agriculture exige plus de peine. Cependant il faut encore distinguer. Dans les colonies où la culture de la canne est réunie à la fabrication du sucre, l'esclavage est un joug épuisant qui ne ressemble nullement à la condition des plus misérables journaliers européens. On demande aussi plus de travail aux noirs, si le produit en est plus précieux.

Les États-Unis, si l'on en excepte la Louisiane, ne cultivent guère la canne à sucre ou d'autres denrées qui réclament de plus grands travaux que celles d'Europe. Le coton et le tabac sont leurs principaux articles d'exportation. De là vient que la race esclave y multiplie comme un cheptel que son possesseur est d'ailleurs intéressé à bien entretenir. Ainsi, lorsqu'on dénonce la république américaine comme un gouvernement qui s'oppose à l'éducation des noirs, à leurs progrès, par des châtimens inouis, on a raison; ce qui n'empêche pas que dans le régime habituel de la case, ils ne soient en général moins malheureux, et que leur population ne s'accroisse plus rapidemnnt que dans les colonies françaises ou britanniques.

Cet avantage agricole aurait dû se retrouver dans le code noir, dans la législation civile et pénale, car le soulagement physique des hommes est favorable à leur amélioration morale. Il n'en est rien pourtant, et c'est là un des caractères de l'esclavage en Amérique : il est moins dur que la loi.

Si la condition de l'esclave n'était pas la pire des misères, elle serait souvent plus tolérable que ne l'est celle de l'affranchi, qui ne peut être ni esclave, ni libre. C'est donc surtout dans la législation pénale, dans les usages et les procédures établies contre les esclaves, qu'il faut chercher les cruautés préventives et répressives dont ils ont à souffrir. Cette législation varie d'état à état; mais ses effets, plus ou moins rigoureux, sont partout accompagnés d'injustice et d'oppression.

De même, dit M. de Beaumont, que dans toutes les sociétés, beaucoup de lois sont nécessaires pour assurer aux hommes libres l'exercice de leur indépendance, le législateur a beaucoup de précautions à prendre pour créer des esclaves, c'est-à-dire pour destituer des hommes de leurs droits naturels et de leurs facultés morales, substituer à leur nature perfectible un état qui les dégrade et tienne incessamment enchaînés un corps et une ame destinés à la liberté.

Les droits qui appartiennent à tout individu, membre d'une société régulière, sont de trois sortes : politiques, civils et naturels. Ce sont ces droits dont la législation américaine s'efforce de garantir la jouissance à la race libre en même temps qu'elle met tout son art à les interdire aux esclaves. Quant aux droits politiques, le plus simple bon sens indique que l'esclave doit en être privé. On ne fera pas participer au gouvernement et à la confection des lois celui que ce gouvernement et ces lois sont chargés d'opprimer. Il n'est pas moins indispensable de dépouiller l'esclave de tous les droits civils. Ainsi, l'esclave ne pourra se marier. Comment la loi

laisserait-elle se former un lien qu'il serait au pouvoir du maître de briser par un caprice de sa volonté? Les enfans de l'esclave appartiennent au maître comme le croît des animaux. L'esclave ne peut donc être investi d'aucune puissance paternelle sur ses enfans. Il ne peut rien posséder à titre de propriétaire, puisqu'il est la chose d'autrui; il doit donc être incapable de vendre et d'acheter, et tous les contrats par lesquels s'acquiert et se conserve la propriété, lui sont également interdits. La loi américaine se borne, en général, à prononcer la nullité des contrats dans lesquels un esclave est partie; cependant, il est des cas où elle donne à ses prohibitions l'appui d'une pénalité. C'est ainsi qu'en déclarant nuls la vente ou l'achat faits par un esclave, la loi de la Caroline du Sud prononce la confiscation des objets qui ont fait la matière du contrat. Le code de la Louisiane contient une disposition analogue. La loi du Tennessée condamne à la peine du fouet l'esclave coupable de ce fait, et à l'amende l'homme libre qui a contracté avec lui.

Après avoir enlevé au nègre ses droits d'Américain, de citoyen, de père et d'époux, il faut encore lui arracher les droits qu'il tient de la nature même, et c'est ici que commencent les difficultés sérieuses. Comment obtenir qu'il ne soit plus homme?

Le premier soin du législateur, en déclarant le nègre esclave, est de le classer parmi les choses matérielles : l'esclave est une propriété mobilière selon les lois de la Caroline du Sud, immobilière dans la Louisiane. Cependant on a beau déclarer qu'un homme est un meuble, une denrée, une marchandise, c'est un être pensant et intelligent. Aussi, toutes les lois sur l'esclavage interdisent l'instruction aux esclaves; non seulement les écoles publiques leur sont fermées, mais il est défendu à leurs maîtres de leur procurer les connaissances les plus élémentaires. Une loi de la Caroline du Sud prononce une amende de 100 livres sterling contre le maître qui apprend à lire à ses esclaves; la peine n'est pas plus forte quand il les tue. En défendant aux esclaves d'apprendre à lire, on les empêche, autant qu'on le peut, de connaître la doctrine de l'Évangile et de pratiquer une religion. En Georgie, tout juge de paix a le droit de dissiper une assemblée religieuse d'esclaves. Dans la Caroline du Sud, les esclaves ne peuvent pas se rassembler pour des prières, avant ou après le lever du soleil, à moins que la majorité de l'assemblée ne soit composée de blancs, et cela sous peine de vingt coups de fouet.

A l'occasion de ces interdictions anti-chrétiennes, M. de Beaumont explique pourquoi les églises catholiques sont, aux États-Unis, les seules qui n'admettent ni priviléges pour les blancs, ni exclusions des noirs. C'est que le ministre d'une communion protestante devant son office à l'élection, ménage les préjugés de ses paroissiens, ou plutôt de ses commettans, tandis que le prêtre catholique est maître absolu dans son église, et

ne relève que de son évêque, qui ne reconnaît lui-même d'autre autorité que celle du pape.

L'esclave s'évade-t-il ? tous les états américains du sud sont d'accord pour le mettre hors la loi. Dans la Caroline du Sud, la première personne qui le rencontre peut le saisir et le fouetter. Le code de la Louisiane porte textuellement qu'il est permis de tirer sur les esclaves marrons qui ne s'arrêtent pas quand ils sont poursuivis. Le code du Tennessée contient des dispositions semblables. Des récompenses sont, en outre, accordées aux citoyens qui arrêtent l'esclave fugitif. La loi de la Caroline du Sud porte la peine de mort contre l'esclave en liberté, et contre toute personne qui l'a aidé dans son évasion. Les états du nord, qui ont aboli la servitude, repoussent de leur sein les esclaves errans et les livrent à leurs maîtres.

Si l'esclave ne travaille pas, s'il désobéit à son maître, s'il se révolte, et si, dans ses rapports avec les hommes libres, il commet des délits, comment le punira-t-on? suivant quels principes? avec quels châtimens? Toutes les lois américaines portent la peine de mort contre l'esclave qui tue son maître; mais plusieurs ne portent qu'une simple amende contre le maître qui tue son esclave. Les voies de fait, la violence du maître contre le nègre, sont autorisées; le nègre qui frappe le maître est puni de mort. La loi de la Louisiane prononce la même peine contre l'esclave coupable d'une simple voie de fait envers l'enfant d'un blanc.

Il n'existe aucune loi pour punir l'injure commise par un homme libre envers un esclave. La loi du Tennessée prononce la peine du fouet contre tout esclave qui se permet la moindre injure verbale envers une personne de couleur blanche.

Non seulement les gradations pénales établies pour les hommes libres ne doivent pas s'appliquer aux esclaves, parce que la société a plus à craindre de ceux qu'elle opprime que de ceux qu'elle protége, mais encore on va voir qu'il y a nécessité de changer pour l'esclave la nature même des peines.

Quelques arrêts ont été cités récemment, en faveur de notre régime colonial, pour prouver que la peine du carcan, de la chaîne et de la fustigation, était souvent appliquée à des délits ou à des crimes réprimés en France par la peine des travaux forcés à temps. Il y aurait une excellente raison à l'appui de cette prétendue indulgence; c'est que la peine devrait diminuer en raison de l'ignorance et de l'irresponsabilité morale du délinquant. Mais il ne s'agit ici que d'une spéculation admise par la justice. Le carcan, la fustigation et la chaîne enlèvent peu de temps au propriétaire de l'esclave. Voilà tout le secret de la mansuétude des tribunaux de nos colonies. M. de Beaumont a fait aux États-Unis des observations du même genre. Après avoir démontré que des trois peines applicables aux hommes libres, l'amende, l'emprisonnement, ou la mort, la première est

impossible parce que l'esclave ne possède rien, il fait voir que les deux dernières entraînent beaucoup de difficultés, puisqu'elles atteignent la fortune du maître. Dans les cas très rares où l'esclave encourt la peine capitale, la société, qui doit alors rembourser sa valeur au propriétaire, est disposée à un acquittement par économie, tandis que si l'esclave est vieux et infirme, la sévérité du maître vient de ce qu'il espère obtenir, par une condamnation à mort, une indemnité équivalente au prix d'un bon nègre. Or, ni la société, ni le propriétaire, ne veulent faire un mauvais marché. Il faut, cependant, ajoute M. de Beaumont, des peines contre l'esclave, des peines sévères dont on puisse faire usage à chaque instant. Où les trouver? Voilà comment la nécessité conduit à l'emploi des châtimens corporels, c'est-à-dire de ceux qui sont instantanés, qui s'appliquent sans aucune perte de temps, sans frais pour le maître ni pour la société, et qui, après avoir fait éprouver à l'esclave de cruelles souffrances, lui permettent de reprendre aussitôt son travail.

D'après un principe universellement admis en matière criminelle, les peines doivent être fixées par la loi. Cependant les lois américaines abandonnent, en général, à la discrétion du juge, le châtiment de l'esclave.

Un autre principe non moins sacré, c'est que nul ne peut se faire justice à soi-même, et que quiconque a été lésé par un crime doit s'adresser aux magistrats. Cette règle est formellement violée par les lois de la Caroline du Sud et de la Louisiane, qui confèrent au maître le pouvoir discrétionnaire de punir ses esclaves soit à coups de fouet, soit à coups de bâton, soit par l'emprisonnement. Ainsi, le maître est partie, juge et bourreau.

Pour la répression des esclaves, les principes du droit commun seraient funestes et les formes de la justice régulière impossibles. S'il fallait soumettre tous les méfaits du nègre à l'examen du juge, la vie du maître se consumerait en procès. D'ailleurs le jugement du tribunal est quelquefois incertain et toujours lent. Les annales judiciaires ne contiennent donc qu'un fort petit nombre de sentences rendues contre des noirs.

M. de Beaumont termine ainsi bien dignement un de ses plus beaux chapitres : « N'est-ce pas un magnifique témoignage en faveur de la liberté de l'homme, que l'impossibilité d'organiser la servitude, sans outrager toutes les saintes lois de la morale et de l'humanité? »

Depuis qu'une querelle d'argent, ou pour mieux dire de fierté nationale, s'est élevée entre la France et les États-Unis, nos publicistes se plaisent à remarquer le contraste des lois républicaines de cette démocratie avec la condition de ses esclaves. Il y a, dans ces récriminations, une partialité dont un juste retour sur nous-mêmes, et les plus simples notions sur le pays qui nous semble si coupable, devraient nous guérir.

M. de Tocqueville a parfaitement exposé, dans un ouvrage qui honore

notre siècle, la double formation de la république fédérale. Tandis que en Virginie, des aventuriers, des chercheurs d'or, de rudes cultivateurs, sortis des dernières classes européennes, fondaient un établissement presque aussitôt envahi par l'esclavage, au nord de l'Hudson, les hommes d'élite de l'Angleterre apportaient avec leur religion proscrite des déclarations de droit pures de toute iniquité. Ainsi composée sous ces influences contraires, que pouvait faire l'Union quand elle se déclara indépendante? Les états du sud n'auraient point prêté leur concours à ceux du nord, si l'abolition de l'esclavage avait été une condition du pacte fédéral. Il a donc fallu tolérer le mal introduit par les nations d'Europe, là où le besoin de s'unir contre l'Angleterre, et plus tard les nécessités diverses qui ont été la conséquence de cette situation primitive, ne permettaient pas d'agir autrement. L'Union, formée de nations originairement indépendantes, devait s'abstenir de proclamer dans son acte constitutionnel et de confier à son gouvernement central les pouvoirs d'affranchissement que la métropole française a sur ses colonies.

Si les obstacles d'une émancipation étaient appréciables par des chiffres elle serait environ vingt fois plus facile dans nos possessions coloniales qu'aux États-Unis et trois fois plus difficile à l'Angleterre qu'à la France (1). Mais bien d'autres considérations en ces tristes matières nous font un devoir de l'indulgence. L'Union n'a point ses noirs dispersés comme ceux des Antilles françaises et anglaises, dans un archipel où elle puisse les émanciper localité par localité, et déployer ainsi contre un mal isolé une immense supériorité d'action. Ses 2,500,000 esclaves forment une masse compacte sur une seule partie du continent occupé par sa population tout entière. Son unité nationale, son industrie, son commerce, sa sécurité intérieure, tous ses intérêts se trouvent à la fois engagés dans la question de l'affranchissement, tandis que la France et l'Angleterre ne dépendent nullement de leurs possessions des Indes occidentales.

L'esclavage ne peut cesser que de trois manières : 1° par une insurrection des noirs plus ou moins semblable à celle de Saint-Domingue; 2° par l'autorité de la métropole sur ses colonies, ainsi qu'on le voit dans les Antilles britanniques; 3° par le gouvernement local des pays à esclaves, c'est-à-dire par les décisions de la majorité qui gouverne, quand les planteurs et les noirs sont en minorité, comme cela s'est fait depuis long-temps et pour la première fois dans plusieurs états de l'Union américaine.

(1) Les États-Unis ont 2,500,000 esclaves pour 14,000,000 d'habitans; la France a 32,500,000 habitans sur son territoire continental, et 294,000 esclaves dans ses colonies. On comptait dans les îles britanniques, soumises à l'apprentissage, 830,000 esclaves, et dans le royaume-uni plus de 24,000,000 d'habitans, lorsque le bill d'émancipation fut voté en 1833.

Il est évident que l'Amérique ne peut que compléter les exemples qu'elle a déjà donnés. Avant l'émancipation réalisée par les états du nord, on ne supposait pas qu'une telle entreprise pût être libre et volontaire de la part d'un gouvernement local. Mais en 1789, New-York, par exemple, pouvait aisément affranchir ses noirs, trente-quatre fois moins nombreux que sa population blanche. On conçoit également qu'en 1823, une constitution libératrice des deux races a dû rencontrer peu d'obstacles à la Colombie, où l'on comptait à peine un esclave pour trois hommes libres. Aujourd'hui, les esclaves, en minorité dans l'Union américaine, sont en majorité dans la Caroline du Sud et la Louisiane. Leur nombre égale à peu près celui des maîtres dans le Mississipi, la Floride et la Georgie. Or, partout où se rencontrent de telles proportions entre les deux races, les blancs, numériquement égaux ou inférieurs au reste de la population, forment à eux seuls la majorité qui administre, gouverne, vit de l'esclavage et par conséquent le maintient. Là au contraire où les planteurs sont en minorité dans le gouvernement aussi bien que dans la population, l'esclavage disparaît bientôt, parce que ceux qui n'en profitent pas ont toujours intérêt à le supprimer.

Dès leur origine, les Américains du nord ont eu cet avantage sur les Américains du sud, et ils n'ont cessé de propager la réforme qu'ils avaient opérée dans leur propre sein. C'est ainsi que l'esclavage a cessé dans douze états qui renferment près des trois cinquièmes de la population libre de l'Union, et qu'il décroît sensiblement dans le Maryland, la Georgie, la Delaware, la Virginie, le district de Colombie. Les territoires situés entre le 38e et le 39e degré de latitude, où l'on croyait naguère que la race noire pouvait seule travailler, se peuplent tous les jours d'un plus grand nombre d'ouvriers blancs. Il est vrai que ces conquêtes de la civilisation ne doivent pas être immédiatement attribuées aux principes démocratiques de la Nouvelle-Angleterre, à son influence morale, mais à la supériorité du travail libre sur le travail esclave. L'expérience a démontré que le cultivateur qui travaille pour lui, ou l'ouvrier blanc qui travaille librement pour un autre, moyennant salaire, produisent moitié plus que le noir travaillant pour son maître, sans intérêt personnel. Il en résulte que les denrées produites par un travail libre se vendent beaucoup moins cher. En même temps, celui qui opère avec des esclaves est obligé de donner au même prix ces denrées offertes à côté de lui avec un rabais, et dès-lors il est en perte. Il gagne moitié moins que précédemment, tandis que ses frais sont toujours les mêmes, c'est-à-dire qu'il est obligé de nourrir ses nègres, leurs familles, de les entretenir dans leur enfance, dans leur vieillesse et durant leurs maladies, sans pouvoir augmenter leur force productive pendant leur validité; de là la nécessité

de les revendre dans les états qui n'éprouvent pas encore la salutaire concurrence du travail libre, ou bien de les affranchir.

Dans le nord, l'esclavage était évidemment nuisible au plus grand nombre; les habitans du sud sont encore dans le doute s'il ne leur est pas nécessaire. Il était pour les hommes du nord un accessoire; il se rattache, dans le sud, aux mœurs et à tous les intérêts. En le supprimant, les états libres n'ont eu qu'une loi à faire; pour l'abolir, les états à esclaves auront à changer tout un état social.

L'activité, le goût des hommes du nord pour le travail, la religion des presbytériens de la Nouvelle-Angleterre, le rigorisme des quakers de la Pensylvanie, et aussi une société très avancée, tout dans les états septentrionaux tendait à repousser l'esclavage. Il n'en est pas de même dans le sud, où l'on a des croyances, mais non des passions religieuses. Plusieurs des états méridionaux, tels qu'Alabama, Mississipi, la Georgie, sont à demi barbares, et leurs habitans sont portés par le climat à l'indolence et à l'oisiveté.

Telle est la nature de l'esclavage, que partout où les intérêts qu'il fait naître sont ceux de la majorité ou du gouvernement, il se maintient par les vices qui lui sont propres et par les qualités mêmes qu'il ne peut étouffer.

La population libre des états méridionaux, en effet, quoique inférieure à celle des états du nord, participe cependant à leur liberté, à leur industrie, à quelques-unes de leurs bonnes habitudes; mais ces avantages sont entachés par un pernicieux principe qui les fait concourir à l'aggravation du sort de l'esclave.

Si l'on retrouve encore, parmi les planteurs du sud, ces scrupules de l'esprit de famille fortifié par les traditions de l'aristocratie anglaise et l'austérité patriarcale des Américains du nord, il en résulte aussi une plus violente aversion pour la race noire ou de sang mêlé. Ils s'arrogent sur l'esclave un pouvoir discrétionnaire, qui s'étend avec l'orgueil de leur droits individuels, et de même que ce beau sentiment du droit dégénère en un surcroît d'égoïsme contre ceux qui sont exclus de toute communauté civile ou politique, l'industrie plus active, qui est la conséquence des libres institutions, devient le stimulant d'une plus cruelle cupidité.

Après la gloire individuelle du génie et de l'héroïsme, qu'y a-t-il de plus grand que l'exercice de la souveraineté populaire, quand il est véridique et quand son but est légitime? En même temps, qu'y a-t-il de plus odieux que l'exploitation d'une minorité noire par une majorité blanche? La souveraine prérogative qui exalte le maître, déprime l'esclave. En Turquie, dans la plus affreuse détresse, il n'y a qu'un despote; dans les états méridionaux de l'Union, il y a pour chaque fait de tyrannie contre les noirs des millions de tyrans. L'opinion publique, si bienfaisante lors-

qu'elle protége, n'est plus, lorsqu'elle persécute, que la pire des oppressions.

Sous tous ces rapports, on peut dire que le régime démocratique, dans de certaines circonstances, maintient et aggrave l'esclavage. Mais les affranchissemens de la partie la plus démocratique, la plus nombreuse et la plus civilisée de l'Amérique, prouvent le contraire.

Il faut donc, pour arriver à des observations raisonnables, classer les états, tenir compte soit des causes qui influent sur leur gouvernement, soit des diverses proportions des deux races, faire enfin la part des intérêts du moment et des ressources de l'avenir, ne pas considérer surtout comme définitifs les accidens passagers d'une réaction et d'une crise.

Reprocher vaguement à la démocratie américaine, et en confondant toutes choses, un penchant particulier pour la servitude, c'est, en vérité, comme si l'on imputait au département de la Seine l'ignorance de la Vendée, et à la Vendée les mœurs dissolues de nos grandes villes.

La démocratie française est-elle l'ennemie de tous les droits qu'elle a trop souvent suspendus, quoiqu'elle n'ait jamais cessé de les réclamer ?

Supposons un moment que la sixième partie de notre population continentale soit comme en Amérique dans l'esclavage : croit-on que vis-à-vis d'une exploitation de cinq à six millions de nègres, M. le duc de Broglie et M. Passy auraient apporté au ministère leurs sentimens d'humanité, et que la société d'émancipation, qui s'honore de leur présidence, aurait délibéré sans obstacles ? On peut juger de ce qui arriverait par le sort de nos plus précieuses libertés si facilement sacrifiées à la moindre émotion publique. Eh bien ! nous avons sous les yeux les derniers rapports de *l'American anti-slavery society*, publiés le 12 mai 1835. Ils annoncent que le nombre des associations auxiliaires de cette société générale s'est élevé de 60 à 200; que par leurs soins, 123,000 brochures ont été distribuées, sans compter l'envoi gratuit d'une immense quantité de journaux. Les abolitionnistes américains n'accusent pas le gouvernement fédéral des vices de sa constitution démocratique, mais de ses inconséquences; ils se félicitent de ce que l'esclavage décroît à mesure que la civilisation le repousse vers le sud où il a grandi sous le patronage des nations européennes; ils sentent si bien les difficultés de la cause à laquelle ils se dévouent, qu'aucun de leurs écrits ne propose un moyen particulier d'émancipation. Sur ce point, des discussions trop positives ne serviraient qu'à révéler les embarras du pays et à fournir quelques argumens spécieux aux préjugés qui leur sont hostiles. La religion, l'humanité et la liberté, voilà les seuls sentimens qu'ils se réservent de provoquer en toute occasion.

Pourquoi nous montrerions-nous plus exigeans envers l'Amérique, que les hommes qu'elle persécute ? Ces persécutions, loin d'abattre leur courage, leur paraissent, comme ils le témoignent eux-mêmes, les signes précurseurs d'une nouvelle ère de réparation. Le mal, selon eux, est

moins grand qu'il n'était autrefois, puisqu'il est plus douloureusement senti. Sans doute, la population des états du nord paraît entraînée aussi dans une odieuse complicité pour le maintien de l'esclavage; mais si elle soutient les planteurs du sud en sens inverse de ses exemples et de son véritable instinct, c'est qu'elle croit que le pacte fédéral dépend encore de ce pénible engagement. Son tort est de ne pas défendre un grand principe d'humanité avec les mêmes ménagemens qu'elle met à sauver le principe, en apparence opposé, de l'unité nationale ou de l'association des états sous un gouvernement commun. En admettant, ce qui est fort inexact, qu'elle obéisse seulement à des intérêts mercantiles, ces intérêts ne sont-ils pas essentiellement variables, et la nécessité de prendre un parti n'amènera-t-elle point un état de choses où ils se trouveront conformes à la justice? Depuis quand les grandes améliorations de ce monde se réalisent-elles d'emblée et sans résistance?

Quelle honte! dites-vous, des démocrates possesseurs d'esclaves!.... Eh! messieurs, nous sommes assurément bien supérieurs à des démocrates, nous qui avons, pour l'affranchissement de quelques milliers de noirs, tous les moyens d'exécution qui manquent à l'Amérique. Il serait temps d'être plus modestes ou de prouver notre supériorité autrement que par de sublimes invectives.

En Amérique, dans les états dominés par les passions des planteurs, si l'on ne se tait pas sur la servitude, l'on brave à ses risques et périls d'infâmes outrages. En France, nous n'avons sur ces questions qu'une vaniteuse indignation politique ou littéraire, une philanthropie facile et au besoin d'agréables plaisanteries. De quel côté est le progrès?

Les détracteurs de la démocratie des États-Unis ressemblent un peu à ces esprits forts qui veulent toujours imposer aux ames dévotes des vertus surhumaines, oubliant que d'ordinaire ils prennent cette dévotion en grande pitié. Quoi! vous prétendez que 2,500,000 noirs soient émancipés immédiatement, et l'Europe a mis douze à treize siècles pour affranchir ses serfs de couleur blanche. Une si vive impatience renferme un aveu implicite et fort exagéré de la prétendue supériorité américaine. Il est vrai qu'on en conclut sans transition la plus profonde infériorité.

Quelle chimère est-ce donc? quelle nouveauté, quel chaos, quel sujet de contradiction? gloire et rebut de l'univers, s'il se vante, je l'abaisse, s'il s'abaisse, je le vante, et le contredis toujours, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible.

On dirait que cette apostrophe de Pascal à la nature humaine a été faite pour l'Amérique. Hélas! on a raison si l'on veut n'y voir que des hommes. Il serait plus sage cependant de n'imaginer ni monstres, ni merveilles, mais tout simplement d'étudier une nation qui semble avoir pour emploi préalable d'étendre sur la cinquième partie du globe deux cents

millions d'habitans fort rapprochés les uns des autres par leurs richesses, leur éducation, leur sens commun, et de surpasser les autres peuples par la rapidité de ses progrès ainsi limités, en attendant des révélations encore inconnues et de nouvelles mœurs.

De même qu'on peut exagérer chez un peuple le mérite de ses institutions, il faut prendre garde, chez un autre, d'attribuer à un trop grand nombre d'individus les honneurs de la science, des arts et d'une exquise politesse. Retranchez de la France quelques centaines d'hommes éminens, soit par la puissance inventive de leur esprit continuellement excité, soit par la brillante culture de leurs sentimens, précieuse aristocratie qui fait les révolutions et les lois bien plus que les usages, n'aurez-vous pas à peu près des Américains du nord? Nous n'avons pas un territoire illimité, sans cesse ouvert à l'industrie, sans voisinage dangereux ni guerres, et régi par des lois ou des coutumes appropriées à une telle situation; mais nous sommes déjà bien démocrates sans nous en rendre compte.

Peut-être ce mot *démocratie* vous effraie-t-il. Tâchez d'en trouver un meilleur, et sans nous enfermer dans l'étroit vocabulaire des partis, allons, s'il se peut, au fond des choses. Nous désignons de la sorte le mouvement qui égalise partout les conditions sociales, fait surgir dans la vie publique de nouvelles classes, les soumet provisoirement à un certain niveau de savoir, de moralité, d'industrie, dont la moyenne, supérieure sous beaucoup de rapports à ce qu'elle était autrefois, serait encore bien affligeante si la perfectibilité humaine ne nous venait en aide.

Pourquoi travestir la démocratie sous la livrée d'un seul peuple et d'un seul gouvernement? Elle n'est pas plus républicaine que monarchique ou aristocratique; elle n'est ni anglo-américaine, ni française. C'est une phase du genre humain, une tendance irrésistible et universelle qui continue à travers les temps. Ses formes varient avec les accidens de la situation des peuples; sa nature et son but définitif ne varient pas, car tous les peuples sont composés du même élément, l'humanité.

S'il nous paraît puéril de déguiser les misères du pays auquel on appartient, nous ne saurions comprendre l'intérêt sérieux d'une attaque ou d'une apologie des institutions d'un pays quelconque, considérées comme types absolus de gouvernement. Quant à nous, nous sommes bien éloignés de chercher en dehors de la France les moyens réguliers de perfectionnement qu'elle possède; mais tout grand peuple présente des inconvéniens à éviter, des exemples à consulter plutôt qu'à suivre, et nous croyons qu'il devient un sujet d'études plus utile, à mesure que de communes destinées démocratiques mettent en évidence, dans la gestion de ses affaires, quelques-uns des problèmes qui intéressent notre pays. L'émancipation de la race noire est un de ces problèmes. Nous venons de montrer qu'il est plus facile à la France qu'à l'Amérique de le résoudre,

et qu'on s'abuse en considérant la démocratie comme un obstacle radical à cette réforme. Une démocratie imparfaite peut bien, dans un lieu et dans des circonstances données, servir passagèrement d'appui à la servitude; mais, quelque imparfaite qu'elle soit, elle recèle en son sein les germes d'un autre avenir et de la liberté générale.

Le concours de plusieurs causes morales et économiques est nécessaire à l'affranchissement des nègres américains, comme il l'a été à celui des serfs d'Europe. Les états du nord sont le foyer des causes morales qui n'ont cessé d'agir. Les états du sud éprouvent déjà l'effet des causes économiques dont nous avons indiqué la nature. Une des plus puissantes est la cherté du travail esclave, comparée à la valeur du travail libre; mais un autre avantage résulte, pour la race noire, de sa multiplication plus rapide que celle de la race blanche. Les considérations d'éducation et de fortune, qui diminuent les naissances d'enfans blancs, n'ont aucune influence sur les accouplemens, noirs dont la fécondité est au contraire favorisée par l'intérêt des maîtres, surtout depuis que la cessation de la traite ne permet pas un autre moyen d'étendre et de perpétuer l'esclavage. Ainsi, lorsque l'entretien des esclaves sera devenu une spéculation onéreuse, en présence de l'industrie envahissante des ouvriers libres, lorsqu'une nation nègre couvrira de ses masses le sol qu'elle doit un jour librement exploiter, les planteurs eux-mêmes réclameront un changement dans la condition des opprimés, et obtiendront bien plus facilement l'assistance des états du nord pour arriver pacifiquement à cette fin, que pour défendre un système d'oppression et de révolte.

Telle est la ferme espérance de M. de Beaumont. Comme il ne croit pas qu'il soit possible de déterminer d'avance la manière dont s'opérera la complète émancipation des noirs, il se contente de signaler les causes nécessaires de cette réforme, sa marche progressive, en même temps que ses obstacles et l'inutilité de plusieurs projets imaginés pour hâter son accomplissement.

Après le remboursement complet de la dette fédérale, le gouvernement américain aurait pu employer au rachat des esclaves 85,000,000 fr., autrefois consacrés aux créanciers de l'Union. Cependant, même en supposant cette somme disponible, ce qui n'est pas exact, puisque l'impôt qui la procurait a été réduit en même temps que la dette s'est éteinte, M. de Beaumont estime que là-dessus il faudrait 47,000,000 fr., pour le seul rachat de 60,000 esclaves qui naissent annuellement en Amérique. Resteraient 38,000,000 fr. qui, ajoutés aux 47,000,000 fr. pendant 14 ans, suffiraient pour éteindre l'esclavage aux États-Unis, si les états du nord pouvaient accepter de tels impôts dans l'intérêt des états méridionaux, ou de la disparition d'un danger qui ne leur semble pas imminent, et si d'ailleurs les planteurs voulaient y consentir. La plus admirable

situation financière est donc encore sans utilité pour un affranchissement.

L'étendue des bonnes terres incultes possédées par l'Union paraît être aussi une ressource dont on ne saurait se servir. Ainsi, Jefferson veut qu'après avoir aboli l'esclavage, on assigne aux nègres une portion du territoire national où ils vivraient séparés des blancs. Qui ne voit que la conséquence de ce projet serait d'établir deux sociétés distinctes et hostiles entre elles, dans un pays qui se félicite, avec raison, de n'avoir aucun voisin redoutable? Une colonie de nègres affranchis a été fondée à Libéria, sur la côte d'Afrique (6° degré de latitude nord). Malheureusement, le transport de tous les esclaves américains vers cette lointaine contrée coûterait quinze à seize cents millions. C'est pourquoi cet établissement ne peut aider que la civilisation du continent africain. Les nègres étant affranchis, tout ne serait pas terminé. Il faudrait trouver un moyen, soit de les faire disparaître de la société où ils étaient esclaves, soit de les intéresser à la commune prospérité nationale, ce qui n'est pas moins difficile avec les dispositions actuelles des deux races. D'un autre côté, d'après la constitution américaine, l'abolition de l'esclavage ne peut se faire que par un acte particulier de la souveraineté des états à esclaves, fort éloignés, pour le moment, d'une semblable résolution. Comment donc les Etats-Unis se délivreront-ils du danger qui s'accroît sans cesse? par son accroissement même. Il faut qu'il soit évident pour la majorité du pays. Personne assurément ne peut affirmer que ce danger, n'étant pas conjuré à temps, se dissipera sans un dechirement ou au moins sans une violente commotion. Cependant les charges de la servitude augmentent d'une manière si sensible, l'industrie libre et la population noire s'accroissent avec une telle rapidité, que les états du sud ne voudront pas sans doute persévérer bien long-temps dans une situation qui les expose beaucoup, pour les rendre inférieurs aux états du nord, ni les états du nord se dévouer, pour garantir la propriété des planteurs, à des combats atroces, dont l'issue serait mille fois plus incertaine et désastreuse que les plus tristes chances d'une émancipation.

Quand la nécessité d'une transaction entre les deux races sera venue, le glorieux exemple donné par l'Angleterre aura montré les moyens de l'entreprendre. Le succès de l'apprentissage est à la fois une provocation et un remède, qui hâtera le triomphe de la plus juste des causes.

Jusque-là, nous admettons que, dans les états exclusivement gouvernés par des planteurs, la démocratie aggrave la condition des noirs; nous concevons encore comment, dans les états qui n'ont plus d'esclaves, les institutions démocratiques sont accidentellement un instrument de persécution contre les abolitionnistes, quoiqu'elles aient chassé la servitude de la moitié du territoire fédéral; mais nous ne pensons point qu'il doive

résulter des excès de la démocratie américaine, c'est-à-dire des entraînemens de la multitude agissant dans sa propre cause, une réaction contre les idées absolues de liberté et d'égalité, en faveur des idées non moins absolues d'autorité, comme on les a conçues jusqu'à ce jour.

M. de Tocqueville fait voir, par le remarquable contraste du sénat américain et de la chambre des représentans, que le principe de la souveraineté populaire comporte, avec l'usage des degrés électoraux successifs substitués à l'action directe du suffrage universel, des moyens d'ordre, des garanties de capacité et de justice distributive, désormais impossibles sous les formes épuisées des gouvernemens despotiques ou aristocratiques. Pourquoi le peuple des États-Unis, qui s'est tiré avec bonheur de tant de situations difficiles, n'étendrait-il pas, si quelque grand péril rendait nécessaire l'épuration de sa souveraineté, la pratique de ces élections à plusieurs degrés, déjà si heureusement introduites dans la formation de son sénat (1)?

En Amerique comme en Europe, la démocratie ne trouvera qu'en elle-même ses moyens de modération et de progrès. Or, il n'en est pas de plus rationnel que les délégations successives et périodiques de la souveraineté populaire. Ces délégations ne ressemblent nullement à tous ces procédés purement mécaniques, recommandés comme d'infaillibles remèdes aux maux de la société; elles deviendront un jour le préservatif naturel de la démocratie, partout où cet état social doit prévaloir, car à mesure que la condition de tous et de chacun va se nivelant, on sentira le besoin d'opposer à la domination immédiate des masses le gouvernement représentatif des plus capables et des plus dignes.

Les élections à plusieurs degrés, fondées sur l'expérience certaine que

(1) L'universalité des citoyens nomme la législature de chaque état, et la constitution fédérale, transformant à leur tour chacune de ces législatures en corps électoraux, y puise les membres du sénat. Les sénateurs expriment donc, quoique indirectement, le résultat du vote universel; car la législature, qui nomme les sénateurs, n'est point un corps privilégié qui tire son droit électoral de lui-même. Elle dépend essentiellement de l'universalité des citoyens; elle est, en général, élue par eux tous les ans, et ils peuvent toujours diriger ses choix, en la composant de membres nouveaux. Mais il suffit que la volonté populaire passe à travers cette assemblée choisie, pour s'y élaborer, en quelque sorte, et en sortir revêtue de formes plus nobles et plus belles. Les hommes ainsi élus représentent donc toujours exactement la majorité de la nation qui gouverne; mais ils ne représentent que les passions élevées qui ont cours au milieu d'elle, les instincts généreux qui l'animent, et non les petites passions qui souvent l'agitent et les vices qui la déshonorent. (*De la Démocratie aux États-Unis*, par M. de Tocqueville.)

le pouvoir élu est moralement supérieur au pouvoir qui élit, concilient les droits individuels avec le droit national, la représentation continue des besoins nouveaux avec le ménagement des intérêts établis et les soins de l'avenir; elles réunissent la force du nombre à l'ascendant d'une aristocratie naturelle et mobile, la seule légitime, puisque le choix des intéressés la rend incontestable et incorruptible. La souveraineté numérique des masses ou la souveraineté arbitraire des pouvoirs qui se posent en vertu d'une mystérieuse nécessité, sont également incapables d'assurer aux peuples de si grands bienfaits.

Si la législature de chaque état et la chambre des représentans étaient composées, comme le sénat, des hommes les plus d'stingués de l'Amérique, l'émancipation des noirs ne serait-elle pas beaucoup moins difficile?

Ce n'est là qu'une conjecture; mais elle est plus vraisemblable que l'hypothèse de ceux qui insinuent que l'abandon des principes démocratiques aux États-Unis est nécessaire pour y abolir l'esclavage. Si l'extrême égalité des conditions dans ce pays pouvait se combiner avec les idées despotiques qui gouvernent encore les parties les moins avancées de l'Europe, n'en résulterait-il pas au contraire une tyrannie d'autant plus écrasante qu'elle agirait sur des individus plus aibles? Il nous semble que lorsqu'on veut prévoir l'avenir d'un peuple, il est plus sage d'interpréter ses besoins que de trop s'émouvoir de ses périls.

Mais quelle que soit la forme du gouvernement, l'émancipation de plusieurs millions de noirs, réunis en une seule population, sur le même continent, est une réforme sans exemple, qui exige bien des études que nous ne prétendons pas aborder ici. Cette réforme, très heureusement commencée dans les Antilles, sera bientôt une nécessité pour l'Amérique, et d'abord pour les colonies françaises, plus rapprochées des divers oyers d'affranchissement. Avant d'en étudier les moyens qui varient dans chaque localité, nous devions en montrer l'urgence et faire connaître à nos lecteurs les belles recherches de M. de Beaumont. Comme lui, nous avons été dirigés par un profond sentiment, celui des droits inhérens à la qualité d'hommes. Le mot de droit est un peu oublié, nous le savons. Il reprend sa valeur ou devient une pauvreté, selon les alternatives d'orgueil ou d'abattement réservées à ceux qui en font usage.

Notre démocratie est-elle accablée par ses ennemis ou effrayée d'elle-même? elle se réfugie dans les complaisans commentaires de l'histoire, afin de pallier à la fois ses prétentions et ses défaites. Nous lui figurons alors de faux représentans qui la désavouent ou qui la déshonorent; nous attribuons à la puissance des mœurs et aux dispositions mobiles de l'opinion publique une vertu que nous refusons à des lois insuffisantes et vaincues.

Le droit est partout et n'est nulle part. Ses véritables caractères, le prin-

cipe moral, l'institution écrite, qui le consacrent, sont dédaignés comme de frivoles utopies. Ainsi disparaissent les plus glorieuses garanties de la civilisation, et notre indécise persévérance n'est plus qu'une opposition inconséquente, un effort hypocrite et capricieux pour ressaisir par des subterfuges la forte position qui nous échappe.

Ce n'est pas que nous contestions ici l'utilité de l'histoire, ni les rassurans témoignages qui apparaissent dans nos mœurs. Nous voudrions seulement que la science ne devînt pas un auxiliaire de nos faiblesses, et qu'au lieu de nous appuyer vaguement sur des systèmes de fatalité opposés à la liberté, au droit, à la morale, sur les traditions mortes ou fugitives de l'esprit humain, on eût le courage de se recommander des forces vives de cet esprit humain lui-même, de sa nature propre, de son libre arbitre limité et non anéanti par ses lois générales, de ses derniers progrès, des conquêtes qu'il croyait assurées quand il ne doutait pas de sa cause.

Conception idéale et pratique des rapports de justice qui sont possibles entre les hommes, le droit s'explique, mais il s'impose. S'il est possible de remporter d'apparentes victoires sur les partis qui le professent dans toute sa pureté, les factions qui spéculent sur ses déguisemens sont inévitablement vaincues. On détruit l'essence du droit, lorsque torturant le texte où il est déposé, on le réclame pour soi sans le vouloir pour tous; mais n'est-ce pas un matérialisme tout aussi grossier que de l'exclure des facultés humaines, de la religion, des institutions politiques, pour le reléguer dans les mœurs et dans l'histoire, sous prétexte que le législateur ne saurait lui donner une signification certaine ?

Le dangereux fatalisme qui trouble nos connaissances et dirige nos affaires, réduit les meilleurs esprits à une sorte d'inertie orientale, en justifiant tout ce qu'il explique, et en expliquant tout ce qu'il justifie, y compris les crimes les plus odieux. L'histoire, comme on la conçoit, n'est plus le récit des événemens naturels de l'humanité, l'exposé de ses lois générales qui souffrent un si grand nombre d'irrégularités et d'accidens. C'est une algèbre présomptueuse, un recueil de formules inflexibles et de souples interprétations, pour toutes les données sociales qu'on arrange selon ses vues personnelles; elle raconte les moindres faits accomplis, comme la succession des commandemens du destin caché sous le nom de providence; elle démontre avec Hegel, l'excellence nécessaire de tout ce qui s'établit, car un semblable fatalisme ne peut faire que des optimistes.

Ritter, l'habile créateur de la géographie comparée, veut-il montrer pourquoi la traite des noirs n'a pas dépeuplé d'une manière sensible le continent africain ? il ne s'inquiète nullement de l'insuffisance des docu-

mens qui prouveraient combien cette question est mal posée; mais il suppose que l'auteur de l'univers a doué la race noire d'une fécondité particulière, afin de réparer au profit du Nouveau-Monde les pertes continuelles de l'esclavage. Voilà les marchands négriers et les planteurs autorisés dans leurs spéculations par une complicité divine!

Il y a peu de jours, un économiste fort distingué ne disait-il pas, en parlant de l'esclavage aux États-Unis, que toutes les sociétés possibles semblent avoir besoin d'un substratum servant de marchepied aux classes privilégiées, d'une ou de plusieurs castes d'autant plus cruellement exploitées, qu'il y a plus d'idées de liberté et d'égalité dans les classes admises aux priviléges?

Voilà un accident local transformé en règle universelle, une nécessité comme la plupart des nécessités proclamées aujourd'hui pour la plus grande commodité des historiens et des hommes d'état. L'esclavage est supprimé dans la plus grande et la plus importante partie du territoire américain; tout paraît indiquer qu'il disparaîtra des états où il se concentre... Qu'importe? Il nous faut une loi générale. La philosophie politique, comme l'histoire, serait trop vulgaire si elle accueillait de simples conjectures, des faits fortuits et isolés. Nous ne croirions pas, d'ailleurs, jouir du meilleur des gouvernemens possibles, si, en toutes choses, un gouvernement plus démocratique n'était pas inférieur et détestable.

Tout le monde sait comment la race caraïbe ayant été exterminée, il y a deux siècles, par d'avides flibustiers, quelques marchands donnèrent par hasard l'idée de la remplacer par des Africains, et comment de cette première spéculation naquirent de nouveaux peuples noirs réduits en servitude. Le servage européen a sans doute sa cause générale dans le vaste et continuel état de guerre de notre primitive barbarie; mais si jamais un évènement eut une cause indépendante des nécessités du temps et des lieux, c'est l'esclavage colonial... Qu'importe? Il nous faut un substratum et des castes pour toutes les sociétés possibles. La philanthropie en sera quitte pour protester contre les observations du publiciste.

Ce sont là des argumentations très sincères qui accusent moins leurs auteurs que l'influence des doctrines régnantes sur la plupart des esprits livrés à ces sortes de recherches. Combien nous en trouverions d'exemples contre les droits de la race blanche ou noire! Il en est de moins savantes, il est vrai. Ainsi, quand pour établir la légitimité de la possession des nègres par nos planteurs, on invoque aussi l'antiquité et l'universalité de l'esclavage, nous chercherions bien loin nos explications en voyant dans cette très simple excuse quelque parenté philosophique avec les erreurs d'Hegel ou de Ritter. Beaucoup de philosophes, dans les états barbaresques, en Orient et chez certaines peuplades, ne démontreraient-ils pas à

peu près de la même manière l'antiquité et la légitimité de la piraterie ou des sacrifices humains?

Sachons bien que toutes les passagères défaites de notre démocratie viennent de ses infractions au droit commun, qui s'agrandit et se propage sans cesse par une religieuse humanité, de même qu'il n'est jamais impunément contredit par nos prétendues nécessités et nos inconséquences.

Que nous différions les uns des autres dans des jugemens politiques, cela est inévitable; mais il est de hautes et saintes réformes que bien des nobles cœurs faits pour s'entendre peuvent réclamer comme le témoignage de leurs communes croyances. Aussi long-temps que des hommes possèderont d'autres hommes et qu'on en parlera d'un ton léger et cruel, philosophes ou chrétiens, ne laissons pas refroidir cette indignation de la charité qui se concilie si bien avec la justice et la prudence.

Après avoir enduré de tels abaissemens de la nature humaine, quel sentiment nous resterait de nos semblables et de nous-mêmes? Il n'y a pas de religion ni de civilisation possible là où il n'y a plus d'humanité.

FR. DE CORCELLE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 avril 1836.

Le système de conciliation n'a pas encore fait, que nous sachions, de grands progrès. Le silence et l'inaction du ministère n'ont pas échauffé le zèle de ses amis, ni refroidi l'animosité de ses adversaires. Le ministère vit, il est vrai; il a évité jusqu'à ce jour les chocs violens, et à l'exception de l'orage que M. Guizot a fait gronder un jour sur lui du haut de la tribune, il a échappé jusqu'à présent aux dangers qui le menaçaient. Mais ce calme apparent cache un état de trouble qui s'aggrave chaque jour; la majorité qui se tait à la chambre, murmure hautement ailleurs, on se ménage à la tribune, mais on s'attaque avec force dans les couloirs, et les hostilités éclatent jusque dans le salon du président du conseil et contre sa personne. En un mot, les passions contenues un moment se font jour de toutes parts, et ceux qui se croyaient au lendemain d'une victoire, seront bientôt forcés de s'apercevoir qu'ils ne sont encore qu'à la veille d'une grande et décisive bataille.

Il est impossible de ne pas éprouver un vif sentiment d'intérêt en examinant la situation de M. Thiers. Il y a dans l'élévation de M. Thiers au poste de président du conseil quelque chose d'aventureux qui étonne, même après toutes les phases de la rapide fortune de ce ministre, et l'on ne peut se résoudre à croire que cette sagacité et cette vive intelligence qui l'ont amené là, à travers tant d'obstacles, l'aient abandonné au moment décisif où il touchait au but de son ambition. M. Thiers se serait-il laissé porter à la suprême direction des affaires par des sollicitations qu'il eût été sage de repousser, par une nécessité imprévue, par un accident, comme le disent quelques-uns de ses intimes, qui le traitent plus mal que ne feraient ses ennemis? Serait-il devenu chef du cabinet, à l'improviste, sans projet arrêté, sans système, sans un ensemble de vues politiques? Son silence serait-il celui d'un homme qui n'a rien à dire, et qui craint de dévoiler le vide de ses pensées; son inaction, le résultat d'une gêne

ridicule, d'une impuissance qu'il n'oserait avouer? ou bien M. Thiers travaille-t-il dans l'ombre à la réalisation de quelque vaste plan, qui étonnera la France et le monde? ou garde-t-il, comme M. Mendizabal, un secret qui n'attend que le jour favorable pour se révéler? A défaut de réponses précises, on se livre à des conjectures, et elles sont telles que M. Thiers, s'il est habile, fera bien de les dissiper.

En ce qui concerne les affaires de son département, on croit savoir, dans les réunions diplomatiques, que M. Thiers a tout-à-fait abandonné, en Grèce, le parti national, que soutenait M. de Broglie, et que ses premières notes et ses premiers entretiens tendaient à appuyer le parti russe-allemand. M. de Broglie avait refusé d'autoriser le troisième terme de l'emprunt grec, garanti par la France et l'Angleterre. Il motivait son refus sur le mauvais emploi fait par la régence des fonds des deux premières séries de l'emprunt de dix millions de francs. Les revenus publics de la Grèce, dans les trois dernières années, s'étaient élevés, d'après les comptes fournis par le gouvernement lui-même, à 34,000,000 de drachmes, qui, joints aux deux premières séries de l'emprunt, formaient une somme de 56,000,000 que le gouvernement grec avait eu à sa disposition en trois ans. Les dépenses de ces trois années s'élevaient, d'après les mêmes comptes, à 45,000,000 de drachmes, et ainsi il devait se trouver un excédant de 11,000,000 à la fin de cette période. Or, le budget de la Grèce présente, au contraire, un déficit de plusieurs millions, et le roi de Bavière a mis opposition au trésor grec sur les fonds de l'emprunt, pour une somme de 1,000,000 de drachmes et plus, pour laquelle il se porte créancier de son fils Othon.

Le roi Louis ne porte pas en ligne de compte les marbres, les statues et les monumens dont la Grèce se dépouille chaque jour pour enrichir les musées de la Bavière, et qu'on exhume à grands frais; les troupes bavaroises qu'on entretient même en Bavière comme réserve, et les présens prodigués à la cour de Munich par la régence d'Athènes. M. de Broglie pensait avec raison que la France ne pouvait sanctionner ces désordres, et qu'elle ne devait pas surtout en supporter les inévitables suites. Il se décida à refuser l'émission de la troisième série de l'emprunt. Il est vrai que cette décision, un peu abrupte, comme la plupart des actes de M. de Broglie, n'ayant pas été concertée avec l'Angleterre, qui a garanti l'emprunt avec la France, il devint nécessaire de revenir sur cette mesure et de la modifier; mais la protestation qui en résultait n'était pas moins un avertissement donné à la Grèce, et la manifestation de tout un système politique à l'égard de cette puissance. C'est cette politique que M. Thiers a ouvertement abandonnée; le général Coletti, le chef du parti national en Grèce, n'a pas trouvé près de lui l'appui que lui prêtait M. de Broglie, et quelques révélations de la *Gazette d'Augsbourg* achèvent de nous apprendre que la Russie et la Bavière ne trouveront pas dans le ministre actuel des affaires étrangères un adversaire décidé à arrêter leurs envahissemens. Est-ce là le secret des réjouissances qui ont eu lieu à la cour de Saint-Pétersbourg, à la nouvelle de l'élévation de M. Thiers? Ces faits, et quelques autres, sont-ils le fruit de l'appui donné à M. Thiers par

M. de Pahlen et par la princesse de Lieven? C'est encore une de ces énigmes qui se rattachent au nouveau ministère, et que nous ne tarderons pas à deviner.

On dit encore, et le mystère dont s'enveloppe la politique du cabinet permet de tout dire, on dit que M. Thiers s'est donné ou a reçu, en formant ce ministère, une mission un peu analogue à celle qu'il remplit, en entrant pour la première fois au ministère de l'intérieur. On sait que la pensée politique qu'il apporta dans le cabinet, consistait à s'emparer de Mme la duchesse de Berry, alors dans la Vendée. Il y aurait aujourd'hui un autre service à rendre à la maison royale, et, si l'on veut, au pays; et M. Thiers fonderait l'avenir de ce ministère sur la réussite de ce projet. Cette fois, il ne s'agirait pas de se débarrasser d'une princesse dont la présence troublerait le repos de la France; mais, au contraire, d'assurer ce repos en y amenant une princesse étrangère. Quelle serait cette princesse? La direction de la politique du ministre des affaires étrangères ouvre un vaste champ aux conjectures, qui changent selon qu'on le voit occupé de gagner la faveur de l'Autriche ou de mériter la bienveillance de la Russie. Toujours est-il que cette pensée occupe vivement le ministre, et qu'elle le préoccupe au point de lui faire négliger les mesures les plus importantes et les plus nécessaires au maintien du cabinet.

Un président du conseil moins préoccupé s'attacherait d'abord à effacer les dissidences qui éclatent de temps en temps dans le ministère. M. Passy est celui des collègues de M. Thiers, qui semble destiné à lui causer le plus d'embarras. M. Passy est un ministre plein de vues honnêtes, bien que fausses quelquefois, qui cherche à marquer son passage au pouvoir par quelque grand acte d'administration, tel que l'abandon d'Alger, ou l'émancipation des nègres, qui l'occupe vivement à cette heure. En un mot, M. Passy veut remuer des idées, et on ne s'étonnera pas qu'il s'accorde rarement avec M. Thiers, qui semble fonder son influence sur l'immobilité et le silence. Ce premier embarras de M. Thiers se fait d'autant plus sentir qu'il l'assiége de plus près, et qu'il se présente à toute heure, dans le conseil, dans la chambre et dans le cabinet. Aussi a-t-il été question, tout bas encore, il est vrai, d'une combinaison nouvelle où M. Pelet de la Lozère prendrait, au ministère du commerce, la place de M. Passy, et serait remplacé au ministère de l'instruction publique par M. Cousin. M. Sauzet verrait se dédoubler son ministère, et resterait ministre des cultes, tandis que M. Persil, à qui se rattachent quelques idées d'intimidation et de conservation, reprendrait le département de la justice et les sceaux. M. Cousin, l'ami dévoué, l'admirateur, le mameluck de M. Thiers, serait sans doute moins embarrassant que M. Passy; mais quelle force apporterait-il au ministère, lui qui exerce si peu d'influence à la chambre des pairs, et qui n'en exercera jamais aucune à la chambre des députés?

On ne parle pas de M. d'Argout; cependant M. d'Argout n'est pas un des moindres embarras de M. Thiers. Le projet de loi sur les sucres indigènes, présenté par M. d'Argout, a soulevé à la fois la chambre et tout

le commerce de Paris et des départemens. On chercherait vainement, dans les lois de l'empire les plus brutales, un esprit de fiscalité aussi violent que celui qui respire dans le projet de loi de M. d'Argout. Nous disons de M. d'Argout, car nous ne pouvons penser, comme on le dit, que M. Thiers ait participé à la rédaction de ce projet, bien que les projets de loi du roulage et de l'impôt direct, présentés jadis par lui, fussent empreints d'un esprit semblable. Mais on s'étonnera moins si l'on veut bien se rappeler que M. le comte d'Argout a fait ses premières armes dans les droits réunis, et dans les droits réunis de l'empire, terrible école où se formaient des soldats aussi impitoyables au moins que ceux qu'on instruisait sur les champs de bataille. Qu'on veuille bien relire maintenant le projet de M. d'Argout, on verra qu'il se sent, à chaque ligne, *des lieux que fréquentait l'auteur*. Tout l'attirail des prohibitions et des vexations impériales y est déployé avec un luxe inoui, et il est bien fâcheux pour M. d'Argout que l'occasion de produire un pareil projet ne se soit pas présenté à lui il y a trente ans; il eût été nommé d'emblée directeur-général des droits-réunis du grand empire français, au lieu de végéter si long-temps dans les rangs subalternes. Mais en ce temps-là, la découverte du sucre de betteraves n'était pas seulement un admirable procédé, cette découverte était le soutien de tout le système de l'empire, du grand blocus continental tracé autour de l'Angleterre; le sucre indigène nous affranchissait d'un des derniers tributs payés au commerce anglais, et l'encouragement de la fabrication de cette denrée était un principe politique et une nécessité. Aujourd'hui que la fabrication du sucre de betteraves n'est bonne tout au plus qu'à raviver le commerce et l'agriculture, qu'elle ne servirait, en augmentant, qu'à répandre l'aisance dans nos campagnes et à favoriser le bien-être des classes inférieures, il semble urgent à nos ministres d'en finir avec cette branche d'industrie et de la faire tomber sous les restrictions du monopole, qui n'entend pas que les petits propriétaires s'affranchissent en rien de sa domination. De là toutes les rigueurs du projet : impôt de 15 francs par 100 kilogrammes, obligation d'élever des murs autour des fabriques, et de ne laisser qu'une issue, de les isoler de toutes communications avec les maisons voisines, de bâtir une maison pour les employés du fisc, de leur payer de 2,000 à 3,000 francs par an, d'*avance* et par trimestre, de ne pouvoir introduire une seule betterave dans l'établisement sans qu'elle ait été pesée par ces employés, de fournir les poids, les balances, les *ouvriers* nécessaires à cette vérification; défense de faire sortir aucune quantité de sucre sans avoir rempli d'autres formalités, etc., etc. Ensemble inoui qui ferait préconiser le temps des gabelles, et ferait abandonner la fabrication du sucre indigène par tous ceux qui ne pourraient l'établir à grands frais, sur une immense échelle. La chambre, quoique peu dévouée aux petits intérêts, a frémi d'indignation à la lecture de ce projet; et, depuis ce jour, M. d'Argout, abandonné par ses collègues, vit dans cet isolement politique qui précède et amène d'ordinaire une chute ministérielle. On voit que le ministère du 22 février est à la veille de subir plus d'une modification.

Nous disions que la situation de M. Thiers offre un certain intérêt, et on ne peut, en effet, le suivre sans émotion dans la lutte silencieuse qu'il soutient contre tous les côtés de la chambre et contre ses collègues. Ce n'est pas tout d'avoir à combattre les essais de réforme et les idées plus philanthropiques que politiques de M. Passy, que d'avoir à renier et à replâtrer les projets de loi de M. d'Argout, que de se débattre contre la gauche qui veut l'entraîner, contre le centre droit qui veut le réduire, il faut encore, et c'est là le point di ficile, que M. Thiers soutienne, dans les bureaux de la chambre, une lutte perpétuelle, acharnée, contre les doctrinaires, et que là il défende pas à pas le terrain que lui disputent ces actifs et persévérans adversaires. Les doctrinaires se sont cantonnés dans les bureaux qu'ils ont envahis; ils forment les commissions, ils formulent à leur gré les rapports, et tiennent ainsi le ministère sous leur main, soit qu'ils lui accordent avec hauteur ses demandes, soit qu'ils l'arrêtent dans sa marche par des refus. Ainsi, on se rappelle que M. Thiers demanda, il y a deux ans, un crédit de 100 millions pour une multitude de travaux publics qui étaient en souffrance. 80 millions furent accordés; mais la commission de la chambre exigea du ministre l'assurance que ces fonds étaient suffisans pour terminer les travaux énoncés dans l'exposé des motifs. M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, déclara qu'il avait fait lui-même les calculs, vérifié les devis, relevé tous les chiffres, et qu'il se portait garant de l'exécution des travaux, sans demande ultérieure de crédits supplémentaires. Sur cette promesse, cet immense crédit fut voté; mais aujourd'hui, M. de Montalivet, nouveau ministre de l'intérieur, se trouvant dépourvu de fonds pour continuer les travaux, qui sont loin d'être terminés, comme on peut le voir par l'arc de l'Etoile, le bâtiment du quai d'Orsay et la Madeleine, M. de Montalivet demande à la chambre un premier crédit supplémentaire de 5 millions. Or, la commission chargée d'examiner cette demande se trouve composée, *par hasard sans doute*, de MM. Bessières, J. Lefebvre, Piscatory, Augustin Giraud, Jaubert, de Montépin et Raguet-Lépine, tous plus ou moins doctrinaires, et à qui on a adjoint, par civilité, MM. Talabot et Edmond Blanc. Nous croyons savoir que la conclusion du rapport sera favorable au ministère, le crédit sera accordé, mais en considération de M. de Montalivet, qui n'a pas fait de promesses, et on lui fera acheter ces 5 millions au prix de dures humiliations qui porteront sur M. Thiers.

Mais ce n'est pas seulement dans les bureaux et dans les couloirs de la chambre, que le président du conseil est poursuivi par les reproches et tracassé par les manœuvres de ses anciens amis les doctrinaires et leurs adhérens; chez lui, dans son salon, à sa cheminée et à sa table, il les retrouve menaçans comme l'ombre de Banquo. On ne lui fait grace qu'à la tribune, la conciliation n'est que là, la paix n'a lieu que sur cette étroite dalle de marbre; partout ailleurs la guerre est allumée, sur les marches même de la tribune on se parle avec aigreur, et l'on s'attaque avec violence. On cite une discussion très vive et peu parlementaire, qui a eu lieu, dimanche dernier, à la soirée du ministère des affaires étrangères,

entre le président du conseil et un député, M. de Ma.....rt, qui lui reprochait avec chaleur d'avoir affaibli le pouvoir en se séparant de M. Guizot; discussion qui se termina par un mouvement d'impatience du ministre, lequel, après avoir déduit inutilement ses raisons, se serait écrié avec humeur : « Je suis étonné qu'on vienne chez les gens pour leur parler ainsi! » On ne pense pas que M. de M.... et ses amis se soient rapprochés du ministère depuis cette scène singulière. A la réception suivante, une autre scène plus bruyante encore eut lieu sur le même terrain. M. Vatout en fut le moteur involontaire. Il se plaignait en présence de deux députés, M. Vig.... et M. de Gar....., de l'ardeur que mettaient les doctrinaires à s'emparer de tous les bureaux, et de la longanimité du ministère, qui ne s'opposait pas à ces nominations. Le président du conseil intervint, et répondit que s'il avait voulu, il eût empêché plusieurs de ces nominations, et entre autres celle de M. Jacqueminot, qui s'était faite dans son propre bureau.—Vous avez eu tort; il fallait vouloir, répondit M. de G.... Mais votre volonté n'eût pas été suffisante, car vous portiez votre ami M. Felix Bodin comme secrétaire, et la majorité a décidé pour un doctrinaire, pour M. Hervé. — La conversation s'étant animée, se termina encore cette fois par ces mots : *Je suis étonné qu'on vienne*, etc.; et M. de G..... prit le même chemin que, peu de jours auparavant, avait pris son collègue M. de M.....court. Nous rapportons ces faits uniquement parce qu'ils peignent la situation de la chambre et du ministère, et qu'ils démontrent la nécessité urgente où se trouve le chef du cabinet, de se former une nouvelle majorité, soit par une modification ministérielle, soit par la dissolution de la chambre.

Combien de temps M. Thiers consentira-t-il à rester encore sous le joug qu'il subit aujourd'hui? Nous l'ignorons, comme tout le monde, sans doute; mais assurément c'est un spectacle nouveau que celui d'une élévation de rang qui ne produit d'autre résultat qu'une diminution d'influence et de pouvoir. Dans le dernier ministère, M. Thiers était regardé comme le représentant de la révolution; tout en cherchant à lui échapper, ses collègues reconnaissaient sans cesse sa force, en lui cédant chaque fois qu'il leur offrait l'alternative d'adopter ses vues ou d'accepter sa démission. A la chambre, rien ne se faisait sans qu'il eût pris la parole; il était en quelque sorte la réserve qui donnait au moment critique, et qui décidait le gain des batailles. En un mot, l'existence ministérielle de M. Guizot n'avait lieu que par la grace de M. Thiers, et aujourd'hui, on dirait que c'est M. Thiers qui n'existe que par la grace de M. Guizot et de ses amis. Nous concevons tout le souci de M. Thiers. Mieux vaudrait périr que de vivre à ce prix.

— Nous avions prédit à M. le baron Mortier tous les désagrémens que lui vaudrait la mystification que lui a faite M. Lehon, en le faisant décorer de l'ordre de Léopold de Belgique. Ces désagrémens ne se sont pas fait attendre, et notre ambassadeur a eu la mortification de se voir arrêté sur la frontière de Hollande, à la seule vue de cette malencontreuse décoration qui se trouvait dans ses bagages. Un tel début fait mal augurer de la mission de M. le baron Mortier auprès du roi Guillaume.

— M. de Talleyrand se dispose à quitter Paris et à se rendre dans ses terres. M. le prince de Talleyrand ne veut pas qu'on lui attribue plus long-temps le patronage de ce ministère, qu'il a formé, il est vrai, en ce qui concerne M. Thiers, mais qu'il renie avec véhémence, quant à ce qui est de MM. Passy, Pelet de la Lozère et Sauzet.

— L'application des lois de septembre, demandée contre *la Quotidienne* et *la Mode*, n'a pas eu lieu, grace au talent avec lequel ces deux journaux ont été défendus par M. Berryer et par M. Dufougerais, ancien directeur de *la Mode* et jeune avocat très distingué; grace aussi aux dispositions du jury, qui n'entre pas dans le système d'intimidation aussi facilement qu'on le pensait.

— Un ouvrage politique dont nous apprécierons la valeur et la portée, paraîtra mardi sous le titre de : *Le Ministère de M. Thiers, les Chambres et l'Opposition de M. Guizot.*

L'opéra des *Huguenots* obtient, à l'Académie royale de Musique, un succes qui semble vouloir surpasser celui de *Robert-le-Diable.* Cette musique, vive, passionnée, entraînante, émeut chaque soir jusqu'à l'enthousiasme le public, qui apprend à l'apprécier à sa juste valeur. Le premier acte amuse par la variété des effets et l'exposition si nette et si franche des principaux caractères. Les mélodies de Marguerite de Navarre et les chœurs si délicats de ses femmes jettent sur le second une fraîcheur exquise. Quant au quatrième, il devient inutile d'en parler désormais : sa réputation est faite; dès le premier jour, on l'avait proclamé un chef-d'œuvre. L'exécution, quelles que soient d'ailleurs les variations que diverses circonstances lui ont fait subir, demeure toujours belle et digne, en tout point, de Meyerbeer. Depuis quelques jours, Dérivis remplace Levasseur dans le rôle de Marcel. On ne peut que louer le zèle qui a dirigé le jeune chanteur dans cette entreprise difficile. En effet, le caractère de Marcel appartient en propre à Levasseur par droit de création. Nourrit déploie toujours la vigueur dramatique et la puissance de moyens dont il a fait preuve dans tant d'autres rôles. L'orchestre et les chœurs jouent et chantent de manière à faire voir qu'ils sont reconnaissans de ce que M. Meyerbeer a fait pour eux. Quant à Mlle Falcon, c'est toujours le même enthousiasme, la même inspiration; cette voix si limpide, si jeune, si vibrante, résiste à la fatigue des deux derniers actes, et semble ne pouvoir s'altérer. A cet immense succès des *Huguenots* la critique n'a rien à répondre; les larmes, l'émotion, ne sont point du ressort de l'analyse. C'est là un fait mystérieux, un fait de sentiment placé au-dessus de la discussion, et c'est aussi le plus grand triomphe du musicien, la plus belle gloire qu'il puisse ambitionner.

Atlas historique des états-européens, traduit de l'allemand de C. et F. Kruse, par Philippe Lebas, maître de conférences à l'École Normale, et Félix Ansart, professeur d'histoire au collége de Saint-Louis (1).

Le développement qu'ont pris les études historiques en France rendait nécessaire ce bel ouvrage, dont la pensée et l'exécution première appartiennent à deux savans professeurs allemands, dont le perfectionnement, et si l'on peut parler ainsi, l'appropriation aux intelligences et aux études françaises, est l'œuvre de deux habiles professeurs de notre université. L'*Atlas historique des états européens* est un de ces livres dont le besoin a été long-temps, quoique vaguement, signalé par tous les esprits dont les études étaient dirigées vers les matières dont il traite, et qui naissent, non pas d'une fantaisie plus ou moins grave d'un écrivain, mais d'une sorte de consentement universel. Tous les hommes occupés d'histoire, et le nombre en est immense, demandaient ce livre. Privés du secours si puissant des synchronismes, ou ne pouvant l'avoir qu'au prix de recherches très longues, et d'un temps qu'ils auraient pu employer plus utilement à en tirer les conséquences, ils appelaient de leurs vœux un vaste tableau où l'on vît, du même coup d'œil, naître, se mouvoir, grandir et décroître tous les états européens. Ce vaste tableau, c'est l'*Atlas historique* dont nous parlons. Tous les états de l'Europe, tous les peuples y figurent, même ceux que les histoires spéciales ont laissés dans l'ombre, et dont il est indispensable de tenir compte, selon la judicieuse remarque des traducteurs, la plupart ayant eu plus d'influence qu'on ne pense sur l'histoire même des peuples les plus puissans.

L'Allemagne possédait depuis quelques années le beau travail de MM. C. et F. Kruse. Mais leur Atlas n'y avait pas toute la popularité dont il est digne. Cela tient à la disposition même des esprits studieux en Allemagne. C'est presque les désobliger que de vouloir abréger ou éclaircir leur tâche. On n'y a aucun goût pour la science simplifiée et rendue sommaire. On la préfère avec toutes ses difficultés et toutes ses complications, et le plaisir même d'acquérir est en proportion de la peine. D'ailleurs, on n'y sent pas le besoin d'appliquer la science en la popularisant, et on la tient dans une sorte de sphère accessible seulement aux hommes spéciaux, aux mandarins, ce qui donne en Allemagne le spectacle singulier d'un pays où sont les premiers savans du monde et où la science est le plus stérile. Il en est tout autrement en France, et MM. Lebas et Ansart ont fait preuve de sagacité en pensant qu'un livre élémentaire, où la science est mise à la portée du plus grand nombre d'intelligences possible, et provoque, pour ainsi dire, ses applications immédiates, était un livre fait pour la France. C'est qu'à la différence des Allemands, nous aimons les besognes abrégées et sommaires. La science nous

(1) Un volume in-folio contenant 39 tableaux synchroniques, 17 tableaux généalogiques, et 18 cartes géographiques. Prix : 48 francs, chez les auteurs, rue de La Harpe, 102.

plaît par son côté pratique, et nous nous lassons vite d'acquérir, si nos acquisitions ne nous mènent pas promptement à conclure et à juger. La science qui, en Allemagne, demeure sur les hauteurs et dans le demi-jour de la spéculation, est tenue, en France, d'être active; elle n'est pas la propriété sacrée de quelques privilégiés qui ne communiquent qu'entre eux, et dans un langage d'initiés; elle appartient à tous dans ce sens qu'elle est faite pour tous, et qu'elle ne donne de gloire au savant qu'en proportion de l'utilité qu'en retire le public.

L'immense succès de l'Atlas de M. le comte de Las-Cases, et de tous ceux où la même méthode a été appliquée à d'autres ordres de connaissances, prouve la vérité de nos réflexions. Le même succès est réservé à l'*Atlas historique des états européens*. Le travail de M. de Las-Cases, spécialement consacré à la science généalogique, signalait, par sa spécialité même, une lacune que l'ouvrage traduit par MM. Lebas et Ansart vient de remplir. Le cadre est bien plus vaste et d'une application bien autrement utile et variée. C'est, d'une part, l'histoire parallèle de tous les peuples de l'Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours, et d'autre part, la géographie de l'Europe telle que l'ont faite successivement les guerres, les agrandissemens, les destructions de tous ces peuples. Je ne sache pas d'étude plus féconde et qui fasse penser plus rapidement qu'un seul coup d'œil jeté alternativement sur un des tableaux synoptiques où figurent tous les peuples, tous les évènemens, tous les grands hommes d'un siècle, et sur la carte corrélative où l'on voit en quelque sorte la trace des pas de ces peuples, le cadre de ces évènemens, les empreintes matérielles du génie de ces grands hommes. Et pour ne citer qu'un exemple entre vingt, quel morceau d'histoire universelle, fût-il écrit de main de maîtres, pourrait frapper l'esprit aussi vivement que la simple vue alternative des tableaux synoptiques des ve et viiie siècles, et des deux cartes de l'Europe dans ces deux siècles : l'une où les Visigoths inondent toute l'Espagne, et viennent déposer leurs alluvions jusqu'à Nantes, Angers, Bourges, Lyon, Arles; l'autre où Charlemagne, laissant l'Espagne au califat de Cordoue, remplit l'Europe depuis les Pyrénées jusqu'à la mer Baltique, et depuis le détroit de la Manche jusqu'au détroit de Naples, embrassant tout ce qui s'appelle aujourd'hui la France, l'Autriche, la Prusse, la Confédération germanique, la Pologne, la Suisse, l'Italie! Et après cette première impression de grandeur, quand on a contemplé la grande puissance qui a, pour ainsi dire, imprimé sa pensée au siècle et au sol même de l'Europe où elle a eu l'empire, quoi de plus curieux et de plus intéressant que de connaître synoptiquement l'histoire des peuples qui n'ont pas été envahis ou absorbés par la grande puissance, et la part du sol européen qui leur a été laissée!

On ne peut qu'approuver dans l'*Atlas historique des états européens*, la division par siècles, bien préférable à la division par époques, dans des tableaux historiques : c'est que la division par époque est tout à-fait arbitraire. Tel historien, par exemple, fait commencer à Théodose l'histoire du moyen-âge; tel autre à la chute de l'empire d'occident en 476;

celui-ci à Charlemagne. L'embarras est grand, au milieu de ces divisions systématiques, pour trouver la place des faits, beaucoup plus nécessaires que les systèmes. La division par siècles, plus naturelle et plus simple, n'offre aucun embarras de ce genre, outre qu'elle ne préjuge par la question de classification des époques, et qu'elle ne présente pas à l'esprit des faits compliqués de systèmes. Toutefois cette division a quelques inconvéniens pour les cartes géographiques qui ne résument pas un siècle comme fait un tableau synoptique; car elles ne peuvent représenter qu'un état fixe à la différence d'un tableau qui marche avec les faits, et suit tous les changemens. Les traducteurs y ont obvié en grossissant leur Atlas de cartes supplémentaires où la géographie politique de l'Europe est présentée à quelques époques importantes qui tombent au milieu d'un siècle. Ils ont fait, autant que la chose est possible, une géographie aussi mobile et aussi progressive que les évènemens.

Quatre des tableaux synoptiques donnent l'histoire de l'Europe depuis l'an 2000 avant notre ère, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ! C'est une manière d'introduction qui prépare l'esprit aux grands changemens qui vont s'accomplir durant l'ère chrétienne, et dont l'histoire géographique est proprement le but de cet atlas. La partie des cartes a aussi son introduction. C'est une carte comparative du monde ancien et du monde moderne. Elle sert de préparation naturelle à une entrée dans le monde européen. Enfin, et comme complément indispensable, à la suite des tableaux synoptiques sont seize tableaux généalogiques représentant toute la suite des familles qui ont régné et règnent encore en Europe depuis l'ère chrétienne. Ces tableaux commencent aux rois mérovingiens et finissent à Napoléon.

Il me reste à parler de l'exécution matérielle. MM. Lebas et Ansart, en augmentant volontairement leur tâche de traducteurs de la responsabilité d'éclaircir et d'améliorer le texte et les cartes géographiques de l'ouvrage original, s'imposaient implicitement l'obligation de perfectionner l'exécution matérielle de l'ouvrage traduit. Il faut leur savoir d'autant plus de gré de leur texte imprimé sur beau papier, correct, et, quoique très fin, parfaitement lisible, et de leurs cartes admirablement exécutées, que ces améliorations ont été faites à leurs rais. Allant même au-delà de ce que les plus exigeans croient devoir attendre d'un éditeur, ils ont conservé la composition de tous leurs tableaux historiques et généalogiques, afin de pouvoir corriger immédiatement le peu de fautes qui auraient pu se glisser dans un travail où le nombre des dates et des noms propres est immense. On ne peut pas offrir plus de garanties d'exactitude, de conscience, de désintéressement au public.

— M. Jules Janin vient de publier un nouveau roman, *le Chemin de traverse*. Nous examinerons prochainement ce livre, qui paraît destiné à un grand succès.

F. BULOZ.